

- Un éditorial de Claude Ryan sur la conférence d'Ottawa et l'avenir de la fiscalité (page 4)
- Un article spécial de Claude Lemelin: la conférence économique n'a pas eu lieu. (page 4)
- Serons-nous prêts pour les Jeux olympiques de 1976? Un expert du sport amateur en doute. (page 18)

la météo

Nuageux. Averses dans l'après-midi. Maximum de près de 40.

LE DEVOIR

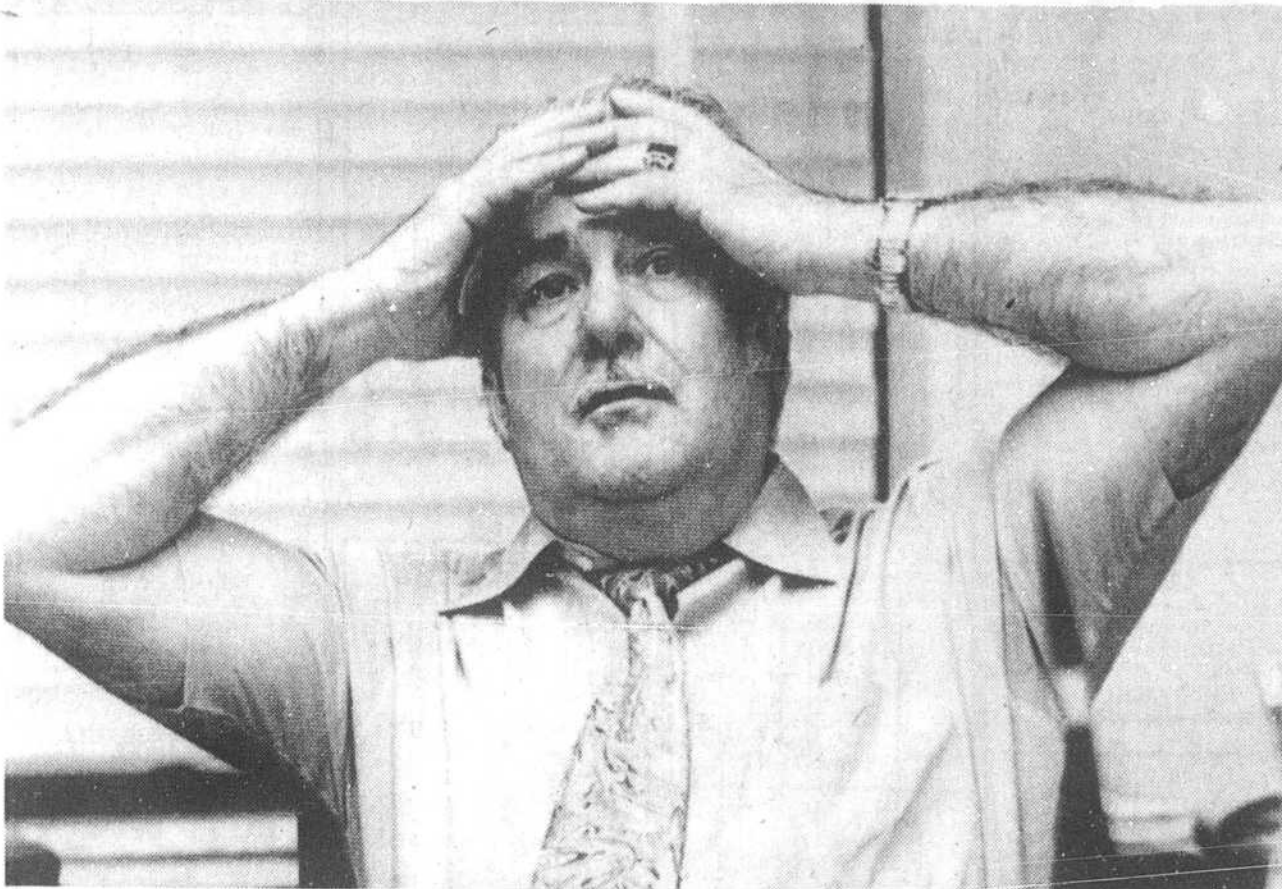
Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXII - NO 267

Montréal, vendredi 19 novembre 1971

15 CENTS



M. Roger Décarie, président de l'Union des facteurs du Canada, explique aux journalistes que ses commettants pourraient déclencher la grève ou une autre forme de protestation si le différend avec le ministère des postes n'est pas résolu. (Téléphoto CP)

Pékin effectue son 12ème essai nucléaire

WASHINGTON (AFP) — La Commission de l'énergie atomique (AEC) a annoncé hier à Washington que la République populaire chinoise a effectué une explosion nucléaire dans l'atmosphère.

L'explosion, qui avait une puissance approximative de 20 kilotonnes de TNT, a eu lieu aux environs de 13h00 (heure de Washington) dans le voisinage de Lop Nor, en Chine centrale.

Le porte-parole de l'AEC s'est borné à préciser qu'il s'agit-là du 12e essai nucléaire chinois; il ont eu lieu dans l'atmosphère et un au sol.

La puissance de la charge étant très faible — elle équivalait tout au plus à celle de la première bombe larguée sur Hiroshima il y a 25 ans — l'essai d'hier semble avoir été celui d'une arme tactique.

S'il en était vraiment ainsi, la Chine n'a fait que suivre l'exemple des autres puissances nucléaires qui, après avoir essayé des charges thermo-nucléaires de plusieurs mégatonnes, ont toutes mis au point des armes nucléaires de faible puissance pouvant être utilisées sur un

Voir page 6: Pékin effectue

Les facteurs: il y aura riposte...

OTTAWA (CP) — Le président du Syndicat des facteurs du Canada, M. Roger Décarie, a accusé hier le ministère des postes de chercher à briser le syndicat, et annoncé qu'une réunion d'urgence sera tenue à ce sujet lundi prochain à Ottawa pour décider d'une grève ou d'un autre moyen d'action.

Le Conseil des syndicats des postes s'est réuni toute la journée hier à Ottawa, après les vaines rencontres des derniers jours entre les représentants des facteurs et les responsables des postes.

M. Décarie a reproché au ministre des postes, M. Jean-Pierre Côté, son "arrogance et son mépris de la loi".

Interrogé sur les mesures que les responsables syndicaux vont prendre lundi, M. Décarie a répondu qu'une grève totale des facteurs à travers le pays était possible.

Même si cette voie était écartée,

l'acheminement du courrier des Fêtes pourrait néanmoins être ralenti par une grève tournante, une grève perlée ou d'autres mots d'ordre du genre.

M. Décarie n'a pas voulu prédire quel moyen d'action serait finalement choisi, mais il a révélé qu'il recommanderait personnellement au syndicat de combattre l'attitude de l'employeur d'une manière ou d'une autre: "Il y aura une riposte, ça je peux vous le dire", s'est-il exclamé.

Le conflit, qui a déjà entraîné une série de débrayages cette semaine en Ontario et dans les Maritimes, porte sur la pratique du ministère d'embaucher des employés occasionnels, non syndiqués et peu payés, pour remplacer les facteurs réguliers malades ou en vacances.

Le syndicat des facteurs soutient qu'en vertu de la convention collective, ce travail supplémentaire

Voir page 6: Les facteurs

Le commissaire aux langues:

L'avenir du français dépend de sa saine prédominance au Québec

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — "A longue échéance, l'avenir du français au Canada et en Amérique du Nord dépendra surtout de la façon dont le Québec saura affirmer sa principale langue de culture pour en faire une langue de travail et d'échanges sociaux. En définitive, la vitalité du français, partout au Canada, reposera sur le dynamisme, voire la saine prédominance du français dans ce seul territoire où les francophones forment la majorité et possèdent des institutions qui reflètent cette réalité."

C'est ce que l'on peut lire dans le premier rapport annuel du commissaire aux langues officielles, déposé hier aux Communes.

Le commissaire aux langues, on le sait, est une institution du gouvernement fédéral dont le but est de recevoir les plaintes des particuliers et d'entreprendre des études en vue de maintenir l'égalité de statut du français et de l'anglais dans les quelque 150 organismes fédéraux visés par la loi de 1969 sur les langues officielles. Le titulaire est M. Keith Spicer.

Le rapport déposé hier comprend un chapitre, le premier, sur la "philosophie d'une réforme".

Dans ce chapitre, le commissaire soutient, tout en se défendant de vouloir

se mêler des affaires du gouvernement du Québec, que "toutes les hypothèses actuellement discutées au Québec sur le statut du français tendent d'une façon ou d'une autre, semble-t-il bien, à relever ce statut plus solidement dans les lois."

Le commissaire affirme que son bu-

reau a le pouvoir d'appuyer, dans le secteur québécois de l'administration fédérale, la volonté maintes fois exprimée de faire du français au Québec "la langue essentielle des échanges officiels, économiques et sociaux". A cette fin, précise-t-on, "le bureau peut d'abord

Voir page 6: L'avenir

Les réfugiés sont des otages pour l'Inde, accuse l'envoyé de Karachi

OTTAWA (d'après la PC) — L'Inde considérerait les réfugiés du Pakistan oriental comme des "otages" dans le conflit qui l'oppose au gouvernement pakistanais.

Pour le sultan Muhammad Khan, ministre des affaires étrangères du gouvernement Yahya Khan, qui formulait hier cette accusation à Ottawa, les rapports entre le Pakistan et l'Inde se sont détériorés au point de les amener au seuil de la guerre.

M. Muhammad Khan a ajouté que son pays voudrait bien faire tout ce qui est

en son pouvoir afin de soulager l'Inde du poids de ces réfugiés, mais l'Inde, selon lui, a annoncé qu'elle ne laisserait partir ces réfugiés que lorsque le Pakistan oriental sera devenu la République indépendante du Bangladesh.

Selon le ministre pakistanais, qui se trouve à Ottawa pour des entretiens avec le premier ministre Trudeau et d'autres personnalités canadiennes, il ne doit pas y avoir plus de 2 1/2 millions de réfugiés pakistanais. Il conteste les chiffres de New Delhi selon lesquels il y aurait plus

Voir page 6: Les réfugiés

treinte. On ajoute que M. Bourassa avait décidé de convoquer les parties avant de recevoir le télégramme du Front commun.

C'est au cours d'une réunion au restaurant Butch Bouchard que les dirigeants des onze syndicats en lock-out ont résolu hier de demander une rencontre au sommet avec le premier ministre, le ministre du travail, le propriétaire de La Presse et les présidents des deux centrales syndicales impliquées dans le conflit.

MM. Louis Laberge et Marcel Pepin, ont aussitôt adressé un télégramme en ce sens à M. Bourassa qui a fixé le rendez-vous au lendemain.

Un volumineux projet de loi

Québec surveillera de près l'exercice des professions

QUÉBEC (par Gilles Lesage) — Le gouvernement a présenté hier à l'Assemblée nationale le code des professions (bill 250) dont les objets principaux sont les suivants:

- établir une procédure et des règles disciplinaires que devront suivre toutes les corporations professionnelles qui seront soumises au code des professions;
- déterminer pour les professions un mécanisme identique de vérification de la qualité des actes professionnels posés par leurs membres;
- constituer un Office des professions du Québec chargé de maintenir les contacts entre les corporations professionnelles et le gouvernement;
- instituer un Conseil interprofessionnel du Québec ayant pour rôle de faire des recommandations à l'Office et au gouvernement.

Le volumineux projet de loi, qui compte 248 articles, fait suite aux travaux de la commission d'enquête Castonguay-Nepveu, a rappelé le parrain du bill, M. Roy Fournier, solliciteur général.

Il touche 34 corporations professionnelles.

Le bill 250, de même que d'autres projets de concordance relatifs au Barreau, à la loi médicale, au notaire, à la loi des dentistes, et le reste, soit plus de vingt au total, seront immédiatement défilés à une commission parlementaire devant laquelle tous les intéressés pourront se faire entendre.

L'Office des professions du Québec sera composé de trois membres nommés par le gouvernement, pour une période n'excédant pas dix ans, après consultation du conseil interprofessionnel.

L'Office aura pour principales fonctions de:

- veiller à ce que chaque corporation professionnelle adopte un code de déontologie et détermine une procédure d'arbitrage des comptes de ses membres;

- s'assurer que certaines corporations professionnelles établissent un fonds d'indemnisation;

- faire enquête dans certaines circonstances sur l'administration financière des corporations professionnelles;

- faire rapport au gouvernement sur les corporations qui seront en difficulté financière ou qui ne remplissent pas leurs obligations, et de publier un recueil des décisions rendues en matière disciplinaire en vertu du code des professions.

Le conseil interprofessionnel du Québec sera formé du président ou d'un représentant de chacune des corporations professionnelles. Il aura pour principale fonction d'étudier les problèmes généraux des corporations professionnelles et de faire des recommandations à l'Office et au gouvernement à ce sujet.

Les deux organismes devront faire rapport de leurs activités avant le 1er juillet de chaque année au ministre chargé de l'application du code, et celui-ci devra le déposer à l'Assemblée nationale.

Un chapitre du bill 250 détermine les règles applicables aux corporations professionnelles, 34 au total pour l'instant.

Onze nouvelles corporations professionnelles sont constituées. Vingt-trois autres (avocats, médecins, notaires, et le reste) sont constituées par une loi ou par des lettres patentes émises en vertu du code des professions.

Certains critères sont établis afin de déterminer si une corporation professionnelle sera constituée ou non à l'avenir et on précise, en particulier, que le droit exclusif d'exercer une profession ne pourra être accordé que par une loi, lorsque la protection du public l'exigera.

Les corporations professionnelles, selon le bill, seront administrées par un Bureau formé d'administrateurs élus par les membres de la corporation et d'administrateurs nommés par le gouvernement, leur nombre variant suivant le nombre de membres de la corporation. Les règlements du Bureau devront être soumis à l'approbation du gouvernement, de même qu'à celle de l'assemblée générale des membres de la corporation, dans certains cas. Un rapport annuel d'activités et l'état financier de la corporation seront transmis à l'Office des professions et au ministre, qui le déposera à l'Assemblée nationale.

Un bureau d'inspection professionnelle de trois membres (deux nommés par le Bureau, un nommé par le gouvernement et qui en sera le secrétaire) sera formé au sein de chaque corporation.

De même, un comité de discipline formé de trois membres sera constitué au sein de chaque corporation. Le président, nommé par le gouvernement, devra être un avocat ayant au moins dix ans de pratique; les deux autres seront désignés par la corporation parmi ses membres. Chaque décision du comité ou du tribunal (en cas d'appel devant trois juges de la Cour provinciale) sera transmise à l'Office des professions, qui fera publier dans la Gazette officielle du Québec les décisions définitives de radiation permanente ou de révocation de permis.

Le gouvernement pourra, en vertu de

la future loi, adopter des règlements, notamment pour fixer des règles sur la publicité par les professionnels, pour reconnaître les diplômes donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste, pour établir les modalités de la collaboration des corporations et des établissements d'enseignement à l'élaboration des programmes d'études conduisant à de tels diplômes, et pour approuver les tarifs d'honoraires professionnels.

Les infractions autres que celles donnant lieu à un recours disciplinaire seront punissables d'une amende de \$200 à \$2.000, à la suite d'une poursuite intentée par le procureur général ou la corporation intéressée.

Le code entrera en vigueur sur proclamation du conseil des ministres.

Montréal-Matin changera de main

M. Gabriel Loubier, leader d'Unité-Québec, compte annoncer avant la fin de novembre la vente du quotidien Montréal-Matin à un groupe composé principalement de ceux qui en assurent présentement la gestion.

Le journal serait vendu pour une somme variant entre \$5 et \$8 millions.

M. Marcel Faribault, président du conseil d'administration de Montréal-Matin, a cependant déclaré hier soir qu'il n'existe pas de projet en ce sens à sa connaissance. Il reconnaît toutefois que M. Loubier examine la situation de près.

De son côté, un porte-parole de Montréal-Matin a fait savoir que le chef d'Unité-Québec a chargé Me Faribault et M. Guy Charrette, trésorier du journal, de négocier la transaction.

Outre le groupe des administrateurs déjà en place, sous la direction de M. Réjean Desjardins, président et directeur général, auquel

s'est associé M. Roland Gagné, propriétaire du magasin qui porte son nom, d'autres groupes ont manifesté leur intérêt, en particulier celui qui dirige M. Peter White et qu'on associe aux conservateurs fédéraux. L'avocat montréalais Raymond Daoust aurait également indiqué son intention d'acquiescer Montréal-Matin.

Il y a quelques semaines, M. Loubier avait sollicité et obtenu le consentement de son caucus parlementaire avant de mettre en vente un journal qui s'était toujours révélé rentable pour la caisse de l'Union nationale.

Depuis l'accession de M. Loubier à la direction du Parti, des études ont révélé que la rentabilité financière et électorale de Montréal-Matin était sensiblement inférieure aux espoirs du nouveau chef. D'autre part, les administrateurs estiment, dit-on, que l'affiliation à un Parti politique consti-

Voir page 6: Montréal-Matin

L'enquête sur Saint-Léonard

Le maire Ouellet aurait tenté "d'acheter" un ex-conseiller

par Pierre Richard

M. Léo Ouellet, maire de Saint-Léonard, aurait tenté "d'acheter" en janvier 1970 le conseiller municipal Roger Prud'homme afin qu'il se range au conseil municipal du côté du parti au pouvoir.

C'est ce qui ressort du témoignage de M. Prud'homme hier à l'enquête que

même présentement de la Commission municipale du Québec (CMQ) sur l'administration municipale de Saint-Léonard.

M. Prud'homme, qui a été conseiller municipal de 1962 à 1970 sous la bannière de l'Unité civique, parti opposé à celui du maire Ouellet, a déclaré hier

Voir page 6: Le maire

William Tetley:

Le rapport Gray ignore les disparités régionales

par Michel Lefèvre

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, a déploré hier l'absence quasi totale dans le rapport Gray de toute distinction économique et sociale entre les différentes régions du Canada et a mis en doute l'efficacité et la réusite d'une telle politique unique pour l'ensemble du pays.

Pretenant la parole au cours d'un panel organisé dans le cadre de la première réunion canadienne de l'Institution Investor Conference sur le thème du contrôle des investissements étrangers, M. Tetley a souligné fortement qu'une politique fédérale devant régir l'entrée de capitaux étrangers doit absolument tenir compte des disparités géographiques du Canada.

"Ce qui est valable pour l'Ontario et l'Alberta ne l'est pas nécessairement pour le Québec et les provinces maritimes", a-t-il dit.

M. Tetley qui est l'un des trois ministres chargés par M. Bourassa d'étudier les implications économiques pour le Québec du Rapport Gray a toutefois signalé que celui-ci dans son ensemble est fort intéressant et réaliste quoique ne constituant probablement qu'une version préliminaire.

L'étude en question porte sur les investissements étrangers et essaie de démontrer le problème que pose la présence massive de capitaux étrangers au Canada. M. Tetley a cependant fait re-

marquer que le document paru récemment dans la revue "Canadian Forum" ne constitue aucunement un énoncé de principes officiels du gouvernement fédéral.

"Il est malheureux, d'autre part, a-t-il ajouté, que les documents de base ayant servi à l'étude ne soient plus disponibles."

Quoique le rapport ne soit pas un document officiel, il est toutefois déplorable

Voir page 6: Le rapport Gray

au gré du temps

Flottements

L'équilibre normal des monnaies qui s'apparente au système des vases communicants est gravement perturbé.

Les Japonais refusent de réévaluer leur yen, les Européens de l'Ouest souhaiteraient une revalorisation de l'or mais les autorités de Washington repoussent cette mesure de peur de voir leur dollar subir une autre mortifiante décade.

Personne ne veut payer la note très salée des premiers soins donnés au monde gravement malade.

Et les Américains ne tiennent surtout pas à aborder les rivages de l'Europe au cri de "la faillite, nous voici!"

Louis-Martin TARD

La Presse: Bourassa reçoit les parties

M. Bourassa doit recevoir cet après-midi, à son bureau de Québec, les représentants de La Presse et des deux centrales syndicales auxquelles sont affiliés les 11 syndicats de l'entreprise.

Un porte-parole du premier ministre a déclaré hier soir que les participants à cette rencontre au sommet seront MM. Paul Desmarais, président des entreprises Gelco et président du conseil d'administration de Power Corporation, Louis Laberge, président de la CSN, et Michel Lord, président du syndicat des journalistes de La Presse. En vacances dans l'ouest canadien, le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, ne pourra assister à la rencontre. Son sous-mi-

nistre, M. Leblanc, le remplacera.

Le premier ministre se propose d'inviter instantanément les parties en présence à reprendre les négociations, cette fois sans la présence des médiateurs, afin de trouver un terrain d'entente qui permettrait de reprendre la publication du journal, interrompue depuis le 27 octobre.

L'initiative de ce sommet appartient au front commun des syndicats de La Presse. Aussi est-ce avec étonnement que celui-ci apprenait hier soir que ses délégués n'assisteraient pas à la réunion, à l'exception de M. Lord. Dans l'entourage du premier ministre, on souligne à ce propos qu'une réunion de cette nature, pour être efficace, doit être res-

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES

844-3361

• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot supplémentaire est de 0.05.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES

844-3361

• Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Personne d'un certain âge pour légers travaux. Avons femme de ménage pour l'entretien général. Accepterai personne retraitée. Tél.: 486-1476 ou samedi-dimanche 486-4928. 22-11-71

Femme avec expérience, travail général de maison, pas de jeune enfant, chambre, télévision et salle de bain. Tél.: 488-5512. 20-11-71

Couple, avocats, un enfant, demande aide familiale responsable. Chambre privée, télévision. Tél.: 633-3698. 20-11-71

APPARTEMENT A LOUER

CHRISTOPHE-COLOMB 6652: 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, meubles, neuils, libre immédiatement. 20-12-71

4 pièces, près centre d'achats et Métropolitain, moderne, \$90. Tél.: 353-5751. 22-11-71

N.D.G. à sous-louer (bail mai '72) 5 1/2, chauffé, avec garage et jardin, très calme. \$145. Libre 1er décembre. Tél.: 343-7725, soir 484-2060. 20-11-71

Voyez l'île des Sœurs

À quatre minutes du centre-ville



Les appartements: studio depuis \$125. 1 ch. à coucher depuis \$155. 2 ch. à coucher depuis \$190. 3 ch. à coucher depuis \$230.

Les maisons de ville: 4 ch. à coucher depuis \$300. 5 ch. à coucher depuis \$335.

Modèles et bureaux de location: ouverts tous les jours de 10 heures à 20 heures; les fins de semaine jusqu'à 18 heures. Téléphone: 769-8511. 20-11-71

HOMME DEMANDÉ

VENDEUR? - PROUVEZ-LE!

Si vous pouvez le prouver, vous avez un avenir brillant chez ITT Terryphone.

A cause d'un accroissement constant de nos ventes et à cause de notre politique de promotion interne nous avons présentement besoin de quelques vendeurs de premier ordre. Les candidats devront être motivés par l'argent, parfaitement bilingues, avoir une expérience de la vente directe, un bon curriculum et être âgés de 25 à 38 ans.

Le produit que vous vendrez est le meilleur service de communications au monde: vous aurez le meilleur entraînement disponible dans cette industrie, des bénéfices marginaux importants et bien sûr, tout l'appui de notre organisation. L'échelle de rémunération est de \$12,000 à \$20,000, environ.

Si vous avez un dossier de succès dans les ventes - peu importe dans quel domaine - nous aimerions vous rencontrer. Vous devez avoir assez de prestance et de savoir-faire pour vendre au niveau des cadres supérieurs, la ou se prennent les décisions de l'entreprise. Nous sommes les meneurs dans le secteur des communications et pour maintenir notre position il nous manque une seule chose: des vendeurs dynamiques.

Si vous êtes PROUVEZ-LE!

Appelez: K. H. Shore - Tél.: 336-5320 ou 866-6131 de 9 à 5, du lundi au jeudi

ITT TERRYPHONE Corporation

Une filiale de International Telephone and Telegraph

20-11-71

DIRECTEUR D'USINE

Traitement: jusqu'à \$25,000

Une entreprise internationale d'importance dans le domaine des produits de consommation semi-perissables requiert les services d'un jeune professionnel en mesure de diriger les opérations de sa filiale canadienne située à Montréal. Comme Directeur d'usine, Directeur de la production etc., le candidat devra posséder une expérience éprouvée dans la direction de cadres au niveau des opérations d'étampage du métal, de matriçage, de moulage ou d'extrusion et de façonnage de matières plastiques. Un diplôme d'ingénieur serait préférable pour ce poste. D'excellentes chances d'avancement sont offertes.

Faire parvenir votre résumé à J.S. Reynolds, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, 514-878-9461. Réf. A-2265.

SAMSON BELAIR RIDDELL STEAD INC.

conseillers en administration

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION 20-11-71

APPARTEMENT A LOUER

Spacieux 3 pièces, joliment meublé, cuisinière, réfrigérateur, taxes, électricité payées. Propreté impeccable. Quartier résidentiel, proximité Université de Montréal. Pour couple responsable - Tél.: 342-4381. 22-11-71

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT NEUF COMPLET: 3 pièces: mobiliers: chambre Scandinave, 9 tiroirs, miroir, chiffonnier, lit; cuisine, 5 morceaux arborite; chesterfield faisant lit, moderne avec chaise, table-café, lampes, oreillers. Le tout: \$295. Accepterait \$12 par mois. 738-4761, 3541 Van Horne, appt. 1. 1-12-71

PIANO A QUEUE. Excellente condition. Prix à discuter. Tél.: 331-7658. 20-11-71

APPARTEMENT A PARTAGER

Partagerais 4 1/2 pièces, dans Rosemont avec étudiant ou autre. Loyer raisonnable. Tél.: 722-5277 et 721-3211. 24-11-71

Jeune femme veut partager son appartement au centre-ville, 3 chambres, 2 salles de bain, foyer. Tél.: 935-9593 ou 877-6891. 22-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

COTE-DES-NEIGES: Darlington, 2 1/2, bien éclairé, toutes taxes payées, chauffé, joliment meublé. Tél.: après 12 heures 735-0021. 22-11-71

RIDGEWOOD, 4 1/2, sous-location, bas de la côte, salle à manger détachée, patio fini 20' x 12', avec accès sur jardin. Garage dans l'immeuble. Tél.: 733-3337. 23-11-71

AUTO A VENDRE

TOYOTA COROLLA, 1971, 4,000 milles, radio, \$1,375. Tél. après 3 p.m. 322-0119. 24-11-71

PEUGEOT 403, 1968, seulement 26,000 milles, carrosserie - mécanique excellente condition. Pneus Michelin, pneus neufs, silencieux neuf. Freins, batterie presque neufs. Tél. entre 4:30 - 9 p.m. 737-3042 20-11-71

ELDORADO 1968, toute équipée, air climatisé, garantie GM 50,000 milles. Excellente condition 40,000 milles, \$4,000. Particulier - 279-3172. 22-11-71

AUTO A VENDRE

CORTINA GT, 1970, 24,000 milles. Prix à discuter. Richard - 277-0331. 20-11-71

VOLVO, 1966, excellente condition, spécial \$695.00
VOLVO, 1969, 1225, très propre, \$1,595.00
VOLVO, 1969, 1445, toute équipée, \$1,695.00
VOLVO, 1967, 1445, très propre, \$995.00
Up-Town Automobiles Ltée, 400 boul. Décarie Nord, St-Laurent, 748-8807 23-11-71

VOLKSWAGEN 1969, très bonne condition, 50,000 milles, prix à discuter. Tél.: 279-5394. 22-11-71

RAMBLER American, 1964, excellente condition \$400. Particulier. Tél.: 331-7158. 22-11-71

ARTICLE A VENDRE

Tapis de salon, 3, dessins orientaux, couleurs attrayantes. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Tél.: 739-0162. 29-11-71

A VENDRE

TELEVISIONS reconditionnées \$20 à \$50. Quelques récents modèles 3828 St-Denis, près avenue des Pins. Ouvert soir jusqu'à 10 p.m. Tél.: 284-2141 20-11-71

FOURRE: aubaine, manteaux neufs de toutes sortes. Prix du manufacturier. Tél.: 674-1810. 27-11-71

BUREAU A LOUER

BUREAU 2,000 p.c. pour avocats, comptables ou médecins. Modernisé, réception, intercom, chauffage électrique, air climatisé, murs boisés, tapis, système d'alarme, stationnement 2 autos, \$350 par mois. Boul. St-Joseph ouest. Tél.: 270-4629 22-11-71

Bureau meublé incluant service de secrétaire et réceptionniste, adresse d'affaires, listing sur panneaux indicateurs, entretien et stationnement gratuit. Métropolitain angle St-Michel. Tél.: 729-2817, 259-5737 25-11-71

CHALET A LOUER

A 35-44 avenue, Lac Bleu, St-Hippolyte, 5 milles sortie 20, 5 pièces meublées, toutes commodités, foyer, idéal motoneige. Tél.: 844-7096 ou sur les lieux. 24-11-71

Luxeux chalet à louer, St-Donat, 300' de la Réserve, 5 1/2 pièces, chauffé, pour famille seulement. \$1,250. Saison. Tél.: 689-5971. 20-11-71

LUXUEUX style Suisse. Ste-Agathe, près pentes 5 1/2 chauffé, éclairé, déneigé, foyer, TV tapis ameublement cède du Québec Saison. Tél.: 256-6825 fin de semaine 254-6728 22-11-71

ST-SAUVEUR: 1 mille du village, 3 chambres, cuisine, vivoir, foyer, chauffé, téléphone, \$1,100. saison ou 5 mois. Tél.: 387-0860 après 7:30 P.M. 20-11-71

LAURENTIDES: chalet cottage, 8 pièces, chauffage central, foyer, \$800. saison. Idéal pour ski, motoneige. Tél.: 255-2941. 21-11-71

LAC OUAREAU: pour saison. Situé entre 2 pentes de ski. Joli chalet confortable, belle salle séjour, foyer Franklin, 2 chambres, salle à manger, \$700. Tél.: 273-3789, 272-2483. 20-11-71

CHALET A VENDRE

STE-MARTHE-SUR-LE-LAC: chalet, 4 pièces, bas prix. Tél.: 767-6859. 22-11-71

CHAMBRE A LOUER

VILLE MONT-ROYAL: grande chambre avec garage disponible dans duplex. Références requises. Tél.: 731-9250. 22-11-71

COMMERCE A VENDRE

PETITE BOUTIQUE de vêtements pour dame, située dans le centre commercial de Drummondville. Clientèle établie. Vente cause maladie. Prix raisonnable. Tél.: (819) 478-7131, soir (819) 472-6203. 23-11-71

COMMERCE A VENDRE

ROYAL TRUST
ESTABLISSEMENT COMMERCIAL DE PISCICULTURE
Occasion formidable dans la vente actuelle de truite arc-en-ciel destinée aux hôtels et aux restaurants de la Province, et brillant avenir avec très grand potentiel dans cette industrie y compris la pêche publique, domaine très rémunérateur.

Approvisionnement d'eau illimitée provenant de sources et de magnifiques ruisseaux de la montagne. Température de l'eau entre 50° et 65° degrés à l'année - PH, pisciculture de grande envergure du secteur neutre et prive avec équipement complet et bâtiments en excellente condition. Vaste immeuble spacieux, moderne à 2 étages comprenant logement du propriétaire et 20 réservoirs à pisciculture. Gérant entièrement expérimenté demeurant sur les lieux pour une année et qui enseigne toutes les phases de cette science.

Comptant requis \$100,000, balance à discuter à un taux très bas. Raison de vente: cause maladie.

Pour renseignements complets appeler D.H. Taylor (514) 243-6153.

LA COMPAGNIE TRUST ROYAL

20-11-71

DEMANDE D'EMPLOI

EXPERIMENTEE - rédaction et secrétariat: bon français, dactylographie rapide, bilingue. Désire emploi permanent. Ecrire Case 132 Le Devoir. 20-11-71

Secrétaire administrative bilingue, sens de l'accueil, expérience organisation et maintenance de secrétariat, dictaphone, rédaction, traduction, etc. travaillant présentement. Accepterait de préférence poste laissant avant-midi libre. Salaire moyen. Prière d'écrire à Case 130, Le Devoir. 24-11-71

JOURNALISTE

jusqu'à maintenant à l'emploi de LA PRESSE, cherche emploi stable: plus de 10 ans d'expérience en rédaction et traduction. **CASE 131, LE DEVOIR** 22-11-71

DEMENAGEMENT

ROUSSELLE TRANSPORT. Déménagement local. Longue distance, emballage, entreposage. 725-2421. 22-11-71

DIVERS

L'Ecole Libre de Montréal est prête à accepter gratuitement deux enfants francophones âgés de 5 à 7 ans, ou de 11 à 15 ans. Mme Agnès Linget. Tél.: 843-3623 (jour), 658-4920 (soir). 20-11-71

Jeune fille roumaine, 18 ans, étudiante, aimerait correspondre avec canadienne-française de son âge. Ecrire à l'adresse: Rodica Caraus, Str. Aurel, Novae 26, Timisoara, Roumanie. 24-11-71

ATTENTION: décapage, teinture, peinture, spécialiste ouvrage garanti, aussi meubles sur commande. Estimation gratuite. Tél.: 467-5127 jour et soir. 22-11-71

ESPACE COMMERCIAL A LOUER

PLAZA ST-HUBERT: logement 5 pièces, 220, bien éclairé, idéal pour bureau ou commerce, grand stationnement arrière, sous-sol pour entreposage, près métro. Visible sur rendez-vous. 625-0392 22-11-71

FEMME DEMANDÉE

OPERATRICES de machine à coudre demandées pour vêtements de dame et de sport. S'adresser au 1435 rue Bleury, chambre 602. 22-11-71

On demande une dactylo, 1 à 2 ans d'expérience avec connaissance approfondie du français pour nos bureaux du Vieux-Montréal. Pour rendez-vous: Hlistart Inc., 866-3374, Mme Ginette Gadoury. 22-11-71

Femme de 40 ans et plus, parfaitement bilingue, sachant taper à la machine. Travail de secrétaire. Bon salaire. Bonne apparence exigée. Tél.: 731-7026. 20-11-71

SECRETAIRE BILINGUE

Avec au moins 3 ans d'expérience. **Tél. 678-4010** S'adresser à Mme Veilleux 20-11-71

Jeune fille expérimentée dans modelage, grandeur 9 ans junior petite, doit mesurer 5'3". Position permanente avec travail de bureau. S'adresser: Algo Industrie, 106 plancher, 1199 rue Bleury. Tél.: 875-5320. 20-11-71

COMMIS

Pour département de la comptabilité. Au moins 1 an d'expérience générale. Entre 21-30 ans. **Tél. 678-4010** s'adresser à Mme Veilleux 20-11-71

SECRETAIRE LEGALE demandée de préférence avec expérience - Tél.: 849-5311. 1-12-71

INFIRMIERES LICENCIÉES

demandées pour travail de nuit de 23:30 hres à 7:30 hres a.m. S'adresser: Hôpital Bourget 645-1673 19-11-71

COMMERCE A VENDRE

CANTONS DE L'EST ETABLISSEMENT COMMERCIAL DE PISCICULTURE

Occasion formidable dans la vente actuelle de truite arc-en-ciel destinée aux hôtels et aux restaurants de la Province, et brillant avenir avec très grand potentiel dans cette industrie y compris la pêche publique, domaine très rémunérateur.

Approvisionnement d'eau illimitée provenant de sources et de magnifiques ruisseaux de la montagne. Température de l'eau entre 50° et 65° degrés à l'année - PH, pisciculture de grande envergure du secteur neutre et prive avec équipement complet et bâtiments en excellente condition. Vaste immeuble spacieux, moderne à 2 étages comprenant logement du propriétaire et 20 réservoirs à pisciculture. Gérant entièrement expérimenté demeurant sur les lieux pour une année et qui enseigne toutes les phases de cette science.

Comptant requis \$100,000, balance à discuter à un taux très bas. Raison de vente: cause maladie.

Pour renseignements complets appeler D.H. Taylor (514) 243-6153.

LA COMPAGNIE TRUST ROYAL

20-11-71

GARDIENNE DEMANDÉE

Gardiennage, rue Melrose, dame bonne éducation, 2 jours par semaine, 8:30 à 6 p.m. 2 enfants, 10 mois, 4 ans. Tél.: 484-4152. 20-11-71

GARDERIE

Garderies enfant de 1 à 3 ans, du matin au soir. Tél.: 731-6131. 20-11-71

HOMME DEMANDÉ

Recherchons monsieur retiré des affaires, bilingue. Capable de taper à la machine pour travail de secrétaire. Quelques heures par jour ou quelques fois, 2 jours par semaine. Bon salaire. Tél.: 731-7026. 20-11-71

COMMIS

Pour département des commandes avec au moins 1 an d'expérience. Dactylo préférable. Entre 21-30 ans. **Tél. 678-4010** S'adresser à Mme Veilleux 20-11-71

Maxime et André Haute Coiffure, centre d'achats Wilderton, cherche un coiffeur avec expérience. Tél.: 731-3353. 22-11-71

ESTIMATEUR EN MECANIQUE

requis par important manufacturier d'équipement pour scieries et exploitations forestières, pour préparer soumissions, entre commandes et faire correspondance technique. Poste permanent. Bon salaire - excellentes possibilités d'avancement. Le candidat doit être diplômé de l'Institut Technique ou l'équivalent, posséder une expérience d'au moins 5 ans dans une tâche semblable et être parfaitement bilingue.

Envoyer curriculum vitae au: Directeur du personnel, FORANO LIMITEE, 7,000 avenue du Parc, Montréal 303, Qué. 20-11-71

VENDEUR DEMANDÉ BILINGUE

Avec expérience dans lingerie pour dames.
• Doit posséder voiture.
• Salaire à discuter.
Faire parvenir curriculum vitae à: **CASE 133, LE DEVOIR** 22-11-71

TECHNICIEN-VENDEUR BILINGUE (CLIMATISSEURS)

demandé par important distributeur, pour visiter entrepreneurs et ingénieurs. Diplôme universitaire de préférence, mais non essentiel. Il faut être expérimenté. Salaire, commission, allocation pour voiture. Faire parvenir curriculum vitae à: **CASE 136, LE DEVOIR** 23-11-71

PRÉPOSÉ BILINGUE AUX VENTES TECHNIQUES

Demandé par distributeur d'appareils de conditionnement d'air. Jeune homme pour promouvoir le produit auprès des entrepreneurs, des vendeurs d'appareils domestiques, etc. On exige expérience des ventes techniques. Salaire, commission, allocation pour voiture. Faire parvenir curriculum vitae à: **CASE 135, LE DEVOIR** 23-11-71

Chauffeur avec expérience et homme d'entrepôt pour plomberie en gros. Appeler M. Dupuis 331-3360 23-11-71

MAGASINIER ADJOINT

demandé immédiatement par important producteur de produits de climatisation et de réfrigération.

• Doit être bilingue et posséder quelques connaissances de la réception, de l'expédition et du contrôle d'inventaire.
• Expérience dans la réfrigération serait un avantage. Excellent salaire et bénéfices marginaux.
Faire parvenir demande en anglais à: **CASE 134, LE DEVOIR** 23-11-71

HOMME OU FEMME DEMANDÉ

REPRESENTANT (E), bilingue avec auto. Vente de publicité auprès de manufacturiers et grossistes. Excellente rémunération. Tél.: jour 374-4330, soir 331-6788. 24-11-71

HOMME OU FEMME DEMANDÉ

NOUVEAU CENTRE DE PSYCHIATRIE COMMUNAUTAIRE, se développant dans la région du sud-ouest de Montréal (Verdun, LaSalle, Pointe-St-Charles, Ville Emard), cherche
• PSYCHIATRES
• TRAVAILLEUSES SOCIALES
• INFIRMIERES PSYCHIATRIQUES
• ERGOTHERAPEUTE

pour constituer des équipes locales en vue d'une prise en charge globale des besoins psychiatriques de toute la population (anglophone et francophone) de ce secteur. Certains postes sont disponibles immédiatement d'autres ouverts en février 1972. Candidatures bilingues et ou unilingues acceptées. Ecrire à: Directeur du Service Communautaire, HOPITAL DOUGLAS, 6875 boul. LaSalle, Verdun 204, P.Q. 20-11-71

LOGEMENT DEMANDÉ

Cherche duplex ou logement, 6, 7 ou 8 pièces, ensoleillé, avec cour, garage dans Outremont ou environs. Tél.: 272-7772 après 6:30 p.m. 20-11-71

LOGEMENT A LOUER

RUE DUCHARME, près Davaar, 7 pièces, chauffé, cuisine moderne, \$155 par mois. Avec références. Tél.: 334-0591. 20-11-71

CHATEAUBRIAND: 4 pièces, bas, \$65, 220, fournaise murale, réservoir Cascades, près métro Jarry. S'adresser au: 8326 Chateaubriand entre 4-9 p.m. 20-11-71

OUTREMONT: 8 pièces, chauffé, 734 Wiseman, \$200. Disponible immédiatement. Tél.: 276-5104, ou 279-7834. 22-11-71

4 1/2, moderne, neuf, chauffé, eau chaude fournie, taxes d'eau payées pour 1971, près centre d'achats Levasseur. Novembre - décembre - janvier gratuits. Libre immédiatement \$120. Michel Elliott 381-8684 et 376-0356. 22-11-71

CENTRE-VILLE: beau 5 pièces bien éclairé, bas, 220, gaz naturel, grande cour, près écoles et métro. \$75. Libre. Visible sur rendez-vous. Références exigées. 625-0392 22-11-71

COTE-DES-NEIGES: libre fin décembre à sous-louer, 6 1/2, beau haut duplex, rue calme, près Collège Marie de France, \$210, par mois, garage, taxes et chauffage compris. Tél.: 342-5934 avant 5 p.m. et 342-1795 après 5 p.m. 20-11-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Marthe Gaudette, B.A., B. Ed., B. Ph.,



les tribunaux

Hold-ups: la cour d'appel divisée

Tout comme les juges de première instance, les juges de la cour d'appel sont "divisés" sur la sévérité à exercer contre les auteurs de vols à main armée, notamment lorsqu'il s'agit d'un premier délit.

Hier, par exemple, trois juges du plus haut tribunal de la province se sont prononcés en faveur d'élever à cinq ans la peine de six mois tout d'abord prononcée contre deux jeunes gens qui avaient perpétré un vol dans un restaurant avec un revolver-jouet, alors qu'ils n'avaient aucun dossier antérieur.

Les trois juges qui se prononcent pour une "radicalisation" à l'endroit des gunmen soumettent que dans le contexte social actuel, le vol ou la violence est partie (même avec ce qui s'apparente à des jouets) doit être réprimé avec rigueur, si l'on ne veut pas que le fleau prenne encore plus de proportion.

Un des juges note au passage que la Commission des libérations conditionnelles (dans le travail duquel il se défend de s'immiscer) ne semble pas tellement tenir compte des démarches qui sont faites devant les tribunaux supérieurs, dans

certain cas, et il note celui d'un accusé, dont la peine avait été élevée à quinze ans par le cour d'appel et qui n'en fut pas moins laissé en liberté après qu'il eut purgé quelque mois d'une peine originale de deux années.

Un autre juge se demande par ailleurs: "Si l'on a des statistiques que l'on dit satisfaisantes au sujet des non-récidives, en a-t-on au sujet du nombre de personnes, jeunes et moins jeunes, qui sont encouragées à commettre un crime, probablement le premier, mais possiblement aussi le premier d'une longue série, par la faible sentence qu'elle voit reproduite par les journaux?"

Les deux juges dissidents, eux, se sont surtout posés, pour motiver leur volonté de maintenir la sentence originale, sur l'utilisation d'un jouet et non d'une arme véritable, et sur le fait qu'il n'y a pas de leur remise en liberté, ils n'ont jamais récidivé d'aucune façon.

Ils en concluent que le premier juge a bien usé de la discrétion que le code accorde aux magistrats et notent que le bill omnibus les invite à procéder avec humanité.

Meloche: l'enquête est retardée

Tout comme prévu hier, l'enquête préliminaire de Vincent Meloche, sous l'accusation d'avoir assassiné trois "cadres" de la compagnie Dupont de Canada, devra marquer un temps d'arrêt d'une semaine tout au moins.

C'est en effet ce qu'a décidé le juge Roger Ouimet, de la cour du Banc de la Reine, appelé à se prononcer sur la requête en bref de prohibition déposée par le procureur de l'accusé, Me Robert Lemieux.

Devant la preuve prima facie constituée surtout par les allégations de la requête et les explications de Me Lemieux, le tribunal a en effet ordonné que le bref émane, quitte toutefois à le maintenir ou non lorsque l'affaire reviendra au rôle, vendredi prochain.

La principale pièce du débat sera alors la transcription sténographique de

tout ce qui s'est déroulé devant le juge Maurice Rousseau, mercredi, ce qui constituerait, selon Me Lemieux une ample preuve de la partialité du tribunal, et une preuve aussi qu'un tel déni de justice a été commis que la cour supérieure devrait conclure que le juge de première instance a perdu toute juridiction sur l'enquête.

Le procureur-chef de la Couronne, Me Stephen Cuddihy, devait pour sa part souligner les grands pouvoirs accordés au magistrat-enquêteur sur la procédure qui se déroule à l'enquête préliminaire, après avoir qualifié d'hybride, de dilatoire et même de scandaleuse la requête telle que formulée.

Le juge Ouimet souligna pour sa part qu'un magistrat pouvait faire des erreurs, dans la conduite des débats, mais que cela ne conduisait pas fatalement à la perte de sa juridiction pour autant.

Paul Rose annonce 90 témoins

Réadmis en cour sans condition, hier matin, Paul Rose a été expulsé de nouveau quelques heures plus tard, et, cette fois, d'une façon que l'on peut considérer, pour le moment du moins, comme définitive.

Avant toutefois qu'il ne reprenne le chemin du corridor latéral où il peut suivre les procédures par un système particulier d'intercommunication, le prévenu a cependant eu le temps d'annoncer qu'il aurait 90 témoins à interroger, le moment de sa défense venu.

Il a fait cette déclaration peu après

que le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, eut lui-même annoncé qu'il entreprenait la dernière phase de sa preuve, un procès dans le procès, qui nécessiterait l'audition d'une vingtaine de policiers, d'ici lundi soir.

Le prévenu, qui n'avait provoqué aucune escale de toute la matinée, a provoqué l'ire du juge Fernand Legault au retour d'un ajournement de quelques minutes, au début de l'après-midi.

Lorsque le juge est revenu, Rose ne s'est pas levé à l'ordre donné par le huissier-audencier.

Le tribunal s'est aperçu de son geste, et il lui a demandé de se lever comme tout le monde.

L'inculpé refusant, il lui a ordonné de quitter les lieux en faisant subséquemment signer au dossier qu'il ne se serait réadmis dans la salle que lorsqu'il aurait décidé de se conformer à la procédure régulière et d'obéir aux ordres.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



COOPÉRANT OUTRE-MER?

- Êtes-vous préoccupé(e) par le Tiers-Monde?
- Désirez-vous mieux connaître sa situation?
- Voulez-vous même coopérer outre-mer?

Alors, adressez-vous au :



CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
4824, chemin Côte des Neiges,
Montréal 247. - Tél. : 735-4561

EXPOSITION - VENTE

- Collection de plus de 60 toiles
- 35 peintres canadiens



dont: C. Krieghoff
M.A. Suzor-Côté
A.Y. Jackson
M.A. Fortin
J.E.H. MacDonald
A.H. Robinson
L. Bellefleur
G. Roberts
et autres

VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE
DE MIDI À 3:00 A.M.

Pour informations: 842-8006 1280, St-André - Montréal

L'avocat de Saint-Léonard menace de dénoncer Me Bolduc auprès du Barreau

par Pierre Richard

Dans une violente sortie, Me Bruno Pateras, avocat engagé par le conseil municipal de Saint-Léonard pour suivre l'enquête menée sur son administration, a menacé hier de dénoncer le président de l'enquête, Me Pierre Bolduc, auprès du Barreau et a annoncé qu'il entamerait des procédures auprès de la Cour supérieure pour empêcher la commission de la "baillonnage".

Cette sortie a fait suite au témoignage de M. Roger Prud'homme qui a accusé le maire Léo Ouellette d'avoir tenté de l'acheter en janvier 1970.

Me Pateras, après que les membres de la commission aient interrogé le témoin, a posé quelques questions au témoin jusqu'au moment où le président de l'enquête a jugé l'une de ses questions irrecevables.

Le procureur de Saint-Léonard a alors crié qu'on tentait de le baillonner et que c'était son devoir de contre-interroger le témoin parce que celui-ci avait porté des accusations très graves contre son client, le maire Ouellette.

Le président de l'enquête a alors fait remarquer à Me Pateras qu'il agissait sous deux mandats, celui de représenter les intérêts de la Ville et celui de veiller aux intérêts d'un individu nommé Léo Ouellette et que, dans ce cas-ci, ces mandats allaient à l'encontre l'un de l'autre.

Piqué au vif, Me Pateras a alors lancé à Me Bolduc: "Ce n'est pas à vous de me dire quel est mon mandat et vous aurez à répondre de ceci devant le Barreau".

De plus, le procureur de Saint-

Léonard a affirmé que des procédures seraient prises en Cour supérieure afin que lui soit reconnu le droit d'interroger les témoins comme il l'entend.

A plusieurs reprises, le président de l'enquête a déclaré que les procureurs

engagés par le Conseil municipal, pouvaient poser des questions "d'éclaircissement" aux témoins mais que l'interrogatoire proprement dit de ceux-ci était la tâche des commissaires et des procureurs qui mènent l'enquête.

Outre Me Pateras, le Conseil municipal de Saint-Léonard a aussi engagé Me Jean Filiatreault. Tous deux ont reçu comme mandat officiel de veiller aux intérêts de la Ville au cours de l'enquête.

La victime de l'explosion de la bombe semble sauvée mais son état est grave

par Jean-Pierre Charbonneau

Le jeune homme de 26 ans, qui a été grièvement blessé par l'explosion d'une bombe mercredi soir se trouvait hier soir dans un état critique à l'hôpital Saint-Luc.

L'individu qui a été identifié comme étant M. Jean-Marc Brunet est hors de danger mais, selon ses médecins, des complications sont encore possibles étant donné la nature des blessures qu'il a subies.

Il a en effet été grièvement brûlé aux yeux, à l'abdomen, aux mains et au visage. Environ 15% de son corps souffrait de brûlures et de coupures. Ce sont les yeux du jeune homme qui sont cependant les plus mal en point. Les médecins ne pouvaient pas encore dire hier soir si M. Brunet conserverait la vue.

Selon le Dr Gérard Aumont, directeur médical adjoint de l'hôpital Saint-Luc, les blessures par brûlures peuvent provoquer des complications qui ne surviennent parfois que quelque temps après l'accident. Il est donc possible que l'é-

tat de santé de M. Brunet redevienne critique, sans compter les problèmes que causeront les brûlures aux yeux.

La tragédie est survenue au moment où le jeune homme tentait, selon toute vraisemblance, de fabriquer une bombe avec de la dynamite et des détonateurs, dans son appartement de la rue Saint-Denis, situé près du boulevard Maisonneuve, dans l'est de Montréal.

Les enquêteurs policiers ont découvert sur les lieux de l'accident des traces de poudre noire, des morceaux de tuyaux d'acier et plusieurs cartouches de fusil.

La police a précisé qu'une bombe de fabrication similaire à celle que construisait la victime avait explosé dans une caserne du nord de la ville, le 29 octobre dernier, jour de la fameuse manifestation contre La Presse.

Les locataires de la maison appartenant où a explosé la bombe ont raconté qu'ils ont entendu une forte explosion vers 20h30 mercredi soir. Immédiatement après, le concierge de l'immeuble est monté à l'étage pour trouver la victime couverte de sang. L'homme se trouvait au palier du troisième étage; il avait réussi à descendre deux escaliers avec ses vêtements en feu.

Un pompier arrivé sur les lieux peu après l'explosion a déclaré que la bom-

Suite à la page 10

Un meurtre sous l'effet du LSD?

S'il faut en croire Jean-Guy Sansoucy, un ex-détenu qui sera accusé du meurtre d'une jeune danseuse à gogo qu'il venait de revoir après six années d'absence, c'est sous l'influence du LSD qu'il aurait accompli le geste qu'on lui impute si toutefois il l'a accompli.

Car, après avoir laissé fondre sous sa langue un comprimé "d'acide" et avoir pris une seule bière, il a peu après complètement perdu la notion des choses. Il a soudainement vu un énorme chat dans la porte de l'appartement, et c'est en vain qu'il s'est enveloppé la tête de serviettes d'eau froide pour dissiper ces fantômes, a dit Sansoucy.

Lorsqu'il s'est "réveillé", il était assis sur le parquet de l'appartement de Diane Dion, dans l'est de la ville, celle-ci baignait dans son sang et respirait très fort.

C'est ce que Sansoucy a lui-même déclaré devant le coroner Laurin La-

pointe, hier après-midi, alors qu'il s'est volontairement avancé dans le box pour déposer.

Par la suite, selon ses dires, il a erré dans les rues de l'ouest de la ville, en avalant à intervalles réguliers d'autres comprimés, de mescaline ceux-là.

Puis il a loué une chambre, rue Christophe-Colomb et après s'être emparé de barbituriques, s'est coupé la gorge, côté gauche, avec une lame de rasoir, en écrivant de son sang, sur le mur: "Diane, je t'aime".

Littéralement sauvé par la police, qui le conduisit en toute hâte à l'hôpital, il devait déclarer aux agents qui l'escortaient: "Je l'ai tuée parce que je l'aimais".

Tout cela devait cependant suffire pour que le coroner le trouve criminellement responsable de la mort de la jeune vedette du York Hôtel.

Trois ans sans permis de conduire

Un jeune père de famille de 28 ans qui, selon le juge Ignace J. Deslauriers, "aurait mieux fait d'établir solidement son foyer que de prendre le volant d'une puissante voiture de l'année", a été condamné à un mois de prison et à \$100 d'amende et son permis de conduire a été suspendu pour trois années, hier après-midi.

Le tribunal a imposé ces trois peines à Alain Durivage, de la rue Bossuet, à la suite d'un accident de la circulation au cours duquel la puissante Torino '70 du prévenu avait mortellement blessé un bambin de 4 ans, sur le "perron".

d'un restaurant de la Montée Saint-Edouard, à Laprairie.

La preuve avait démontré que non seulement le prévenu filait à très grande vitesse, lorsqu'il avait happé l'enfant (deux autres avaient pu s'esquiver quelques secondes plus tôt, après avoir perçu le bruit de la voiture qui arrivait en trombe) mais il avait également 1.2 d'alcool dans le sang, à ce moment-là.

Il avait de plus omis de faire l'arrêt réglementaire, à une bifurcation en T de la route, et était "entré" littéralement dans le magasin.

\$5,500 d'amende à un dentiste

Une amende de \$5,500 (ou une peine de deux mois de prison) a été imposée hier après-midi à un dentiste montréalais, le Dr Armand Pelletier, du boulevard Gouin est, qui n'aurait pas déclaré certains revenus au trésor fédéral.

Revenus que, selon les enquêteurs

de ce ministère, il aurait par la suite investis sous des noms fictifs, de 1964 à 1968.

Le prévenu, qui a reconnu sa culpabilité devant le juge Paul Hurteau, aurait ainsi caché des gains de plus de \$75,000, évitant ainsi de payer au fisc une somme de \$20,884 qu'il devra maintenant verser en sus de l'amende imposée.

Pépin en Italie

M. Jean-Luc Pépin, ministre canadien de l'industrie et du commerce, est arrivé hier à l'aéroport romain de Fiumicino, venant à Ottawa. Le ministre restera deux jours en Italie, à l'invitation de M. Mario Zagari, ministre italien du commerce extérieur.

A l'issue de sa visite officielle en Italie, M. Jean-Luc Pépin, ministre canadien de l'industrie et du commerce, accomplira, à partir de dimanche prochain, une visite de quelques jours en Algérie, annonce aujourd'hui l'agence algérienne d'informations. Le but de cette visite, précise l'agence, est de resserrer les liens commerciaux et économiques entre le Canada et l'Algérie.

La coopération entre les deux pays a été relancée l'an dernier et au début de cette année par la signature d'un important contrat de livraison de blé canadien à l'Algérie, en plus des projets industriels déjà programmés dans le plan quadriennal.

CLUB NAUTIQUE DEUX-MONTAGNES

Conférence sur la voile par **Marcel Létourneau**

"LES DIFFÉRENTES SORTES DE VOILIERS"

Film: Admiral Cup

Ce soir, le 19 novembre 1972 à 20:00 heures

Le Vieux St-Gabriel, 442, St-Gabriel, Entrée libre.

DES VACANCES AU SOLEIL

Pour vos réservations de voitures, appartements ou villa, écrivez en GUADELOUPE.

CABBES Entreprise de location

No. 15 Résidence Dugazon
Abymes GUADELOUPE (F.W.I.)
Télé: 822405

Appartement meublé à partir de \$20.00

Location de voitures à partir de \$7.00

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

LUNDI, 22 novembre



L'Honorable Victor C. Goldbloom, ministre d'Etat, responsable de la qualité de l'Environnement.

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h. 30
Le public est admis
Renseignements: 866-2861

Pendant 3 jours encore au Reine Elizabeth (salle St-Charles)

EXPOSITION ET VENTE

de 200 peintures à l'huile originales

Présenté par:

50 ARTISTES CANADIENS ET EUROPÉENS

- 3e exposition de ce groupe à Montréal
- Vaste choix de sujets classiques et modernes
- Encadrements tout style en bois sculpté
- Prix incomparables - seul ce groupe peut se permettre de l'offrir
- Entrée libre. Catalogue gratuit.

Ouvert sans interruption de 10:00 a.m. à 10:00 p.m. durant 4 jours seulement

le jeudi 18, vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 novembre 1971.

QUAND LES VAUTOURS... VIENT DE PARAÎTRE...

QUAND LES VAUTOURS...

par Suzanne Bernard

- Le récit d'une Québécoise emprisonnée en Equateur
- Les méthodes brutales de la police dans un régime totalitaire
- Un livre bouleversant.

En vente partout au prix \$3.00 - distribué par le Service des Messageries des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si ligne est occupée: 849-2228)

AUX EDITIONS DU JOUR



EDITIONS DU JOUR

Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

La conférence d'Ottawa et l'avenir de la fiscalité

La conférence fédérale-provinciale qui vient de prendre fin à Ottawa a confirmé une fois de plus la prépondérance excessive que le fédéralisme canadien confère au pouvoir central en matière de fiscalité. La plupart des provinces, en particulier l'Ontario, étaient venues à Ottawa dans l'intention de promouvoir des réformes importantes dans le fonctionnement économique et financier de la fédération. Leurs projets ont dû s'écrouler comme autant de pots de Perrette devant la volonté d'Ottawa qui incline carrément pour l'instant vers le statu quo.

En l'absence de résultats spectaculaires, la conférence a toutefois permis de mettre en relief certains aspects méconnus du fédéralisme canadien et de son évolution récente. Par les abondantes statistiques qu'ils ont fournies à ce sujet, MM. Trudeau et Benson auront au moins aidé des milliers de Canadiens à comprendre que tout n'est pas nécessairement mauvais et figé dans la manière dont s'effectue au Canada le partage des ressources entre gouvernements.

L'un des principaux sujets à l'ordre du jour de la conférence d'Ottawa était la péréquation.

De cette formule ingénieuse de partage mise au jour sous M. Saint-Laurent en 1957, puis perfectionnée sous MM. Diefenbaker et Pearson, les provinces retireront, en 1971-72, plus d'un milliard. Le Québec touchera à lui seul environ \$450 millions, les trois provinces plus riches — l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-britannique — étant exclues du partage.

La formule actuelle de péréquation remonte à 1967 et expire en 1972. Elle repose sur une méthode de calcul très complexe tenant compte du rendement moyen de seize impôts différents dans chaque province. Pour chacun de ces impôts, on établit le rendement national moyen; après quoi on attribue aux provinces dont le résultat est inférieur à la moyenne une compensation appropriée. La somme des compensations auxquelles les provinces moins riches ont droit au titre de chacune de ces seize impôts fournit le montant que chacune est autorisée à toucher d'Ottawa. Ce montant est versé sans condition. La province bénéficiaire en fait l'usage qu'elle veut.

Loi de s'opposer à ce régime, le Québec a toujours cherché à en élargir la portée. M. Bourassa demandait cette fois qu'on ajoute aux seize impôts déjà inscrits dans la loi de 1967 les impôts scolaires et municipaux. Ceux-ci étant particulièrement élevés au Québec, les montants de péréquation dus à notre province auraient grimpé, moyennant cette modification, de manière sensible.

On a invoqué, pour rejeter la proposition du Québec, des difficultés d'ordre technique et des arguments afférents à la qualité très variable des services qui seraient requis dans les municipalités d'une province à l'autre. Dans la forme elliptique où ils ont été présentés, ces arguments ne sont pas convaincants. On a plutôt l'impression que, sentant monter une certaine impatience des provinces riches, le gouvernement fédéral a surtout voulu éviter de compromettre l'idée même de péréquation en portant celle-ci à un prix trop élevé pour certaines.

L'échec du Québec est regrettable. Il n'est cependant pas tragique. Le système de péréquation, même s'il demeure très insuffisant, est l'une des institutions les plus originales que se soit données notre régime fédéral depuis la fin du dernier conflit mondial. Les versements de péréquation représentaient en 1958 à peine 2,5% des déboursés fédéraux; la proportion est maintenant de 7%, ce qui est loin d'être négligeable. Dans le cas du Québec, les versements de péréquation représentent pour l'exercice en cours près de 12% des revenus de l'Etat provincial; c'est une proportion significative.

Les revenus tirés de la péréquation ont de plus permis aux provinces qui tiraient naguère de l'arrière en matière de services publics de se rapprocher des autres. Là où les provinces plus riches pouvaient dépenser \$100, pour leurs services publics en 1958, les provinces pauvres ne trouvaient que \$75. Après treize ans de péréquation (et aussi, il faut l'ajouter, de nombreux autres programmes d'assistance fédérale aux provinces), le rapport est aujourd'hui de \$100 contre \$92. Dans certaines provinces, l'évolution s'est sans doute faite trop vite et le progrès accompli demeure parfois, à cause de cela, chaotique; mais ces excès, là où on les trouve, sont attribuables à d'autres programmes assortis plutôt qu'à la péréquation.

Le gouvernement fédéral s'est employé ces derniers jours à souligner l'important déplacement qui s'est produit en faveur des provinces dans le partage des recettes fiscales.

Le trésor fédéral s'appropriait en 1952 environ 72% des recettes fiscales, ne laissant aux provinces et aux municipalités que 28%. En 1970, la part du fédéral n'était plus que de 52% celle des provinces et des municipalités atteignait 48%. Au chapitre des dépenses "définitives" (i.e. des dépenses effectivement faites par chaque ordre de gouvernement, une fois effectués les transferts de revenus rendus possibles par la péréquation et autres programmes),

mes), la part du gouvernement fédéral était passée de 64% en 1952 à 40% en 1970; celle des provinces et des municipalités passait, pendant la même période, de 36% à 60%.

Ces chiffres traduisent une évolution sensible que l'on a tendance à sous-estimer. Ils ne sauraient faire oublier, toutefois, que l'équilibre actuel de la fiscalité favorise encore trop le pouvoir central.

D'après des chiffres fournis par MM. Trudeau et Benson, le gouvernement fédéral finance actuellement "plus de la moitié du montant total de toutes les dépenses d'immobilisations et de tous les frais d'exploitation des universités, collèges et écoles techniques du Canada". Il fournit de plus, au titre de la péréquation, des programmes à frais partagés et des autres mesures d'aide aux provinces, environ 30% des recettes générales brutes de celles-ci.

Ce chiffre de 30% est sujet à vérification. Ottawa compte probablement, parmi les soi-disant versements de transfert aux provinces, les sommes perçues par ces dernières au titre de l'abatement fiscal et (dans le cas du Québec) de l'"abstention facultative". Peut-on honnêtement classer comme un "paiement de transfert" un arrangement en vertu duquel une province peut toucher elle-même une partie substantielle d'un impôt qui lui appartient au moins autant qu'à Ottawa?

Nonobstant cette réserve, la part des recettes fiscales qui retourne aux provinces en passant d'abord par Ottawa est trop élevée. Elle témoigne d'un déséquilibre grave dans notre régime de partage fiscal. Il n'est pas normal que des sommes affectées à l'éducation et à la santé par les provinces doivent émaner dans une proportion de 50% ou plus du trésor fédéral. Cette situation malsaine tend à transformer subtilement les provinces en succursales du pouvoir central.

On avait entrevu, à la suite des travaux de prospective accomplis il y a quelques années, par le comité mixte du régime fiscal, un réaménagement durable et mieux équilibré de la fiscalité canadienne. Vu les responsabilités accrues que leur impose l'évolution de notre société, ce réaménagement est réservé aux provinces une part accrue du gâteau fiscal. Le gouvernement Trudeau mit, on s'en souvient, la hache dans ce travail. Depuis ce temps, il n'a pas trouvé mieux à proposer ou, si l'on veut, à imposer, que des formules se rapprochant du statu quo. Dans le cas de la péréquation, cela s'accepte. Dans l'ensemble, c'est toutefois une déception.

Claude RYAN

La conférence économique n'a pas eu lieu

par Claude LEMELIN

Les premiers ministres nous avaient promis une conférence économique; ce qu'ils ont tenu, en début de semaine, c'est plutôt une conférence budgétaire et fiscale.

Loi de s'opposer à ce régime, le Québec a toujours cherché à en élargir la portée. M. Bourassa demandait cette fois qu'on ajoute aux seize impôts déjà inscrits dans la loi de 1967 les impôts scolaires et municipaux. Ceux-ci étant particulièrement élevés au Québec, les montants de péréquation dus à notre province auraient grimpé, moyennant cette modification, de manière sensible.

leur public; ce pourquoi une planification qui se cantonne dans le second engendre des distorsions et des déséquilibres dont les travailleurs sont les premiers à souffrir.

Si les ministres et les hauts fonctionnaires du pays consacraient à la planification de l'industrie manufacturière la moitié seulement du temps dévolu à l'heure actuelle à l'analyse, à la révision et à la négociation de leurs relations fiscales et budgétaires, il est vraisemblable que la moitié des problèmes qui minent cette industrie seraient résolus avant d'atteindre l'état de crise.

De même, si les gouvernements reconnaissent enfin que le "court terme" d'aujourd'hui est le "long terme" d'hier et que les politiques structurelles mises en place aujourd'hui détermineront pour une large part comment et avec quelle acuité se posera demain le problème perpétuel de la stabilisation de la conjoncture — maintien du plein emploi et de la stabilité des prix, pour l'essentiel — il est plus probable que MM. Trudeau et compagnie et leurs successeurs et conseillers n'auraient pas à passer le plus clair de leur temps à discuter du sexe des chômeurs; de sorte qu'ils pourraient bander le gros de leurs énergies technocratiques et politiques vers l'objectif fondamental — le seul, à vrai dire — de la politique économique: la définition et l'édification d'un

ne société qui produise ce que ces citoyens désirent vraiment, dans les quantités et de la manière que ces mêmes citoyens préfèrent vraiment.

Plus ou moins de travail à fournir? Plus ou moins de consommation? Plus ou moins d'accumulation du capital? Plus ou moins de progrès technique? Plus ou moins d'inégalité entre classes et régions? Plus ou moins de pollution? Voilà en quels termes la problématique économique devrait être posée en cette seconde moitié du vingtième siècle.

Plutôt, l'imprévoyance et l'aliénation intellectuelle des gouvernements que nous élisons (imprévoyants et aliénés que nous sommes!) nous replongent dans le malthusianisme de l'emploi. Keynes, dépasse? Allons donc! L'amalgame des anciens du London School of Economics barricadée rue Wellington est trop occupée à infirmer la lettre de la "General Theory" pour chercher à en comprendre l'esprit. Ce n'est pas en Yougoslavie ou au Yukatan que le premier ministre devrait prendre ses vacances d'hiver; c'est à Cambridge, England, aller s'asseoir aux pieds de madame Joan Robinson pour apprendre les rudiments de la théorie économique. Alors, peut-être, pourrait-il se libérer des mythes dont le nourrissement Albert Breton et Harry G. Johnson...

En attendant, Robert Bourassa et ses collègues des autres provinces devraient profiter des vacances de Noël pour relire (ou lire) l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et autres statuts westministériels qui nous tiennent lieu de constitution. Ils y découvriront, entre autres, que la commission fédérale-provinciale des affaires économiques dont William Davis a réclamé la convocation régulière n'a de sens que si elle se penche sur les problèmes à long terme, dont les problèmes de structure de l'économie canadienne.

propos d'actualité

Si une attaque nucléaire se déclenchait, il est fort probable que les forces nucléaires soviétiques seraient utilisées selon un plan bien concerté et que nous n'en aurions qu'un court avertissement, afin d'obtenir le plus grand effet de surprise. Les bombardiers soviétiques stratégiques, au nombre d'environ 150, auraient pour tâche de continuer l'action ainsi commencée.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

"A l'instar de l'homme de tous les temps, notre contemporain est souvent déchiré entre le désir de reconnaître effectivement le caractère aberrant de la violence et la tentation de lui accorder une respectabilité quand elle est mise au service d'une communauté fraternelle, d'une patrie ou de la justice.

(Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

Le mot du silencieux

L'image

par ALBERT BRIE

Le politicien de chez-nous et d'outre-Rideau ne fait à peu près plus de promesses. S'il convoite le leadership d'un parti, il réduira à un slogan ses objectifs. Il sait l'impact des formules lapidaires.

L'électeur le moins avisé a fini par prendre en flagrant délit d'imposture le politicien à promesses. Ce dernier a compris qu'il lui fallait d'autres projectiles.

Or, comme toute politique est un art et l'art mensonge, elle se devait de recourir à un nouveau deus ex machina pour faire passer la denrée électorale. On trouva l'audiovisuel qui se mit en frais de charrier l'image.

Le conditionnement de l'esprit par l'image a donné le politicien-objet. On élitait désormais Monsieur Canada, advenant une détermination de l'image de M. Trudeau, que je n'en serais pas surpris.

Les organisateurs d'élections sont allés à l'école de la publicité. Ils ont appris le jeu de la réclame: vendre les contenus sur la foi des contenus-enjoliveurs.

Ces dernières années, l'image de nos chefs politiques, par l'effet des outrages du temps, se décolore. Les publicitaires ont beau tenter de rendre au portrait original son coloris initial, ils ne peuvent empêcher le modèle de bouger, de se craqueler, de se montrer sous son vrai jour trouble.

Je me fais fort — c'est là ma prétention — de ne pas me laisser manipuler par ces "projections". Ainsi, je n'ai jamais été capable de me faire à l'idée que M. Bourassa avait de la graine de chef d'Etat. L'âge n'y est pour rien. Il y a dans la physiologie de ce jeune homme quelque chose du collègue. Je me dis qu'avec lui, nous connaissons un interrègne. M. Bourassa est le dauphin du parti libéral du Québec.

M. Castonguay, sans le vouloir peut-être.

lettres au DEVOIR

L'état lamentable des services dentaires au Québec

Je crois qu'il est de mon devoir,

comme premier directeur de la division d'hygiène dentaire au ministère de la santé de la province et au service de santé de la ville de Québec, de donner mon opinion sur la profession dentaire à l'heure actuelle, face à l'assurance-maladie qui vient d'être mise en vigueur dans la province de Québec.

La profession dentaire est en difficulté présente. Des régions entières n'ont presque pas de dentistes à leur disposition. Je pense en particulier, à la Gaspésie, à l'Abitibi, la Témiscamie et la Côte Nord, qui en sont dépourvus d'une manière plus particulière.

Je pourrais en dire autant de plusieurs autres régions qui ne sont pas mieux organisées sous ce rapport.

Voilà quelques exemples plus concrets: Le printemps dernier dans l'avion qui nous transportait à Paris, j'étais assis à côté d'un français qui avait immigré au Québec un an auparavant; il est à l'emploi d'une compagnie qui fait affaire dans le bas du fleuve et sur la Côte Nord. Il m'a dit qu'il n'avait jamais vu autant de mauvaises bouches et de dents cariées que dans le Québec.

Faut-il se surprendre de cette déclaration? Voici un immigrant venant de France, qui séjourne dans le bas du fleuve. Il a exprimé en quelques mots ce que plusieurs personnes pensent de notre profession.

Vous voulez un autre exemple? Dernièrement un de mes anciens patients a pris rendez-vous avec un dentiste de son quartier. La secrétaire de ce dernier lui a dit que son patron ne pouvait le recevoir avant trois mois; pourtant il s'agissait d'un cas d'urgence, puisque ce patient souffrait de douleur à la mâchoire gauche avec fluctuation.

Je pourrais multiplier ces cas par des milliers d'exemples. Qu'il manque beaucoup de dentistes dans notre province, c'est un fait reconnu de tout le monde. Ils sont, de plus, concentrés dans les grands centres, surtout celui de Montréal. D'après les dernières statistiques, qui m'ont été fournies récemment, plus de 60% d'entre eux résident à cet endroit.

Cette situation existe dans une province qui prétend, avec raison d'ailleurs, être à l'avant garde dans le domaine social et professionnel. Que faut-il faire alors?

Il faut en premier lieu, que les dentistes soient répartis, dans une manière plus efficace, dans toutes les régions de la province. Je pense surtout à celles qui sont situées loin des grands centres. Il faut, de plus, que leur nombre soit augmenté d'une manière substantielle dans les régions à faible densité.

me en quelques mots ce que plusieurs personnes pensent de notre profession.

Vous voulez un autre exemple? Dernièrement un de mes anciens patients a pris rendez-vous avec un dentiste de son quartier. La secrétaire de ce dernier lui a dit que son patron ne pouvait le recevoir avant trois mois; pourtant il s'agissait d'un cas d'urgence, puisque ce patient souffrait de douleur à la mâchoire gauche avec fluctuation.

Je pourrais multiplier ces cas par des milliers d'exemples. Qu'il manque beaucoup de dentistes dans notre province, c'est un fait reconnu de tout le monde. Ils sont, de plus, concentrés dans les grands centres, surtout celui de Montréal. D'après les dernières statistiques, qui m'ont été fournies récemment, plus de 60% d'entre eux résident à cet endroit.

Cette situation existe dans une province qui prétend, avec raison d'ailleurs, être à l'avant garde dans le domaine social et professionnel. Que faut-il faire alors?

Il faut en premier lieu, que les dentistes soient répartis, dans une manière plus efficace, dans toutes les régions de la province. Je pense surtout à celles qui sont situées loin des grands centres. Il faut, de plus, que leur nombre soit augmenté d'une manière substantielle dans les régions à faible densité.

Faut-il se surprendre de cette déclaration? Voici un immigrant venant de France, qui séjourne dans le bas du fleuve. Il a exprimé en quelques mots ce que plusieurs personnes pensent de notre profession.

Vous voulez un autre exemple? Dernièrement un de mes anciens patients a pris rendez-vous avec un dentiste de son quartier. La secrétaire de ce dernier lui a dit que son patron ne pouvait le recevoir avant trois mois; pourtant il s'agissait d'un cas d'urgence, puisque ce patient souffrait de douleur à la mâchoire gauche avec fluctuation.

Je pourrais multiplier ces cas par des milliers d'exemples. Qu'il manque beaucoup de dentistes dans notre province, c'est un fait reconnu de tout le monde. Ils sont, de plus, concentrés dans les grands centres, surtout celui de Montréal. D'après les dernières statistiques, qui m'ont été fournies récemment, plus de 60% d'entre eux résident à cet endroit.

Cette situation existe dans une province qui prétend, avec raison d'ailleurs, être à l'avant garde dans le domaine social et professionnel. Que faut-il faire alors?

Il faut en premier lieu, que les dentistes soient répartis, dans une manière plus efficace, dans toutes les régions de la province. Je pense surtout à celles qui sont situées loin des grands centres. Il faut, de plus, que leur nombre soit augmenté d'une manière substantielle dans les régions à faible densité.

Que l'on me comprenne bien!

J'approuve entièrement les autorités de la profession, en particulier les dirigeants de nos facultés, qui exigent, avec raison, que tous ceux qui se dirigent vers notre profession, possèdent toutes les qualifications nécessaires pour y parvenir.

Je crois que l'ouverture récente de l'école dentaire à l'Université Laval aidera à corriger cette situation.

Je pense, néanmoins, que sans sous-estimer les exigences des autorités en la matière, des efforts devraient être faits afin d'attirer vers la profession dentaire plus de sujets possédant les qualifications requises.

D'après moi, nous aurions avantages à suivre l'exemple de l'Ontario dans ce domaine. La région du Sud de cette province possède un système dentaire qui peut être cité en exemple non seulement dans les autres régions de notre pays, mais même à l'étranger, et ceci dans toutes les spécialités, que ce soit en dentiste opératoire, en orthodontie, en chirurgie ou en hygiène dentaire, avec le résultat qu'il y a moins de 2.000 citoyens par dentiste dans cette province.

Dr Antonio RENY

Québec, le 10 novembre 1971

Une loi qui serait anti-démocratique

Lors du Conseil National du M.I.C. (Nouveau Indépendant Chrétien), tenu à Québec les 5-6 et 7 novembre dernier, nous du mouvement, après avoir fait une étude relativement approfondie du climat social et politique actuel et y avoir constaté une certaine détérioration, il nous est apparu important de nous exprimer sur les valeurs dangereusement compromises par l'éventuel projet de législation du ministre Jérôme Choquette, à savoir la loi anti-casseurs.

Le texte suivant confirme notre prise de position officielle:

Le régime des colonels au Québec: Le ministre de la justice se propose de présenter à l'Assemblée nationale une loi dite "anticasseurs". Le Conseil National du M.I.C. (Mouvement Indépendant Chrétien) en assemblée proteste contre le principe d'une telle législation.

Ceserait:

— une restriction grave à la liberté d'expression,

— le moyen idéal de tuer dans l'oeuf toute action de contestation collective,

— d'empêcher, pour quiconque n'est pas au pouvoir d'exercer un leadership,

— enfin, un pas dangereux vers l'instauration d'un régime totalitaire.

Nous invitons tous les organismes et mouvements québécois à réagir vigoureusement contre ce projet de loi et cela le plus promptement possible.

M. I.C.

Gilles BRISSON président

Longueuil, le 8 novembre 1971

Le dossier de l'avortement dans l'État de New York

Au mois de février, Format 60 nous présentait un programme sur l'avortement légalisé dans l'Etat de New York. Nous voyions des autobus bondés de jeunes femmes enceintes qui se rendaient à la clinique pour se faire délivrer, pour se débarrasser d'un fardeau. Cela me faisait un peu penser aux films de guerre nous montrant, dans des camps de concentration, des camions remplis de prisonniers, qu'il nous conduisait à la chambre à gaz; l'Allemagne se dévrait, se débarrassait d'un fardeau.

Dans ces autobus bondés de jeunes femmes enceintes, ceux qui allaient être tués ne prenaient pas beaucoup de place. Ces enfants, qui n'avaient pas demandé à être conçus et qui auraient eu tant besoin de protection de la part de leurs parents, du médecin et de la société, n'en avaient pas trouvé.

A ce programme, nous avons appris que pour extermier les plus petits, on utilise la méthode par aspiration; pour les plus vieux, la méthode saline. Un gynécologue interviewé a affirmé que les patientes n'ont pas de remords lorsqu'il leur montre ce qu'il a retiré.

"Quand elles imaginent, dit-il, que c'est un bébé avec des yeux et tout, bien sûr, elles se sentent coupables. Mais quand elles voient que ça n'est rien, qu'un peu de sang, alors ça va beaucoup mieux..."

Que voulez-vous qu'il reste d'un petit être de quelques semaines après un avortement par succion sinon une insignifiante petite bouillie?

Pour ce qui est de la méthode saline employée pour les plus vieux, celle-ci consiste à injecter une solution saline qui détruit le fœtus. Dans l'Etat de New York, on emploie cette méthode jusqu'à six mois.

A cette émission, on a oublié de mentionner qu'entre le 1er juillet et le 31 décembre 1970, vingt-six fœtus dont on voulait se débarrasser sont arrivés vivants. On n'a pas eu cependant à les achever car ils sont morts quelques heures après leur naissance. Toutefois, la solution n'étant pas suffisamment saline, une petite fille a survécu et a été adoptée. J'espère que ses parents adoptifs ne lui apprendront jamais la façon dont elle est arrivée dans cette si belle et si humaine société qui la désirait tant.

Où est donc le respect de la vie? Pour se justifier, on essaie de se faire croire qu'un fœtus n'est rien d'important, rien qu'un amas de chair insignifiant. Géraldine Lux Flanagan écrit dans "Les Neufs

Premiers Mois de la Vie" qu'"à sept semaines il possède déjà presque tous les traits et les organes internes de l'adulte qu'il va devenir bien qu'il ne mesure que 2 cm, et pèse moins d'un gramme. Il a une véritable physiologie humaine avec des yeux, des oreilles, un nez, des lèvres, une langue et même sur ses genoux, les racines de ses dents de lait". A cette période, la femme ignore qu'elle est enceinte.

Et ce mouvement d'opinion en faveur de l'avortement a été lancé par des femmes qui croient se libérer et libérer leurs semblables. Ces femmes qui vont manifester contre la guerre au Vietnam, contre cette "tuerie" et qui le lendemain, n'hésitent pas à manifester en faveur de l'avortement. Si dans une guerre des hommes se battent contre des hommes, peut-on en dire autant en ce qui a trait à l'avortement?

Nicole ST-HILAIRE CHIASSON,

Longueuil, le 8 novembre 1971

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint

Michel Roy

Directeur de l'information

Jean-François

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire (société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434, rue Notre-Dame, Montréal 127). Il est composé et imprimé par l'Imprimerie. Quand incorporé dans les annuaires, il est révisé à 9130, rue Saint-Jacques, Montréal 127.

Le DEVOIR est une publication hebdomadaire. Son prix de vente au détail est de 25 cents par semaine. Tout le contenu est soumis à la censure gouvernementale.

Copyright de tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la maison d'édition est formellement interdite.

ABONNEMENT: Édition hebdomadaire, \$35 par année ou \$10 A.T. (étranger, \$40 par année, 18 mois, \$22 hors mail, \$12 Édition du samedi); \$10 par année Édition quinzotière. S'inscrire à domicile ou par chèque. 75 cents par semaine. Tout le contenu est soumis à la censure gouvernementale.

Courier de l'économie: 1000, avenue de l'Industrie, Montréal 127. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE 484-3261 (tous les jours)

La péréquation, pierre angulaire du revenu de 7 provinces

par PIERRE ELLIOTT TRUDEAU, premier ministre du Canada

Malgré notre système fédératif et les disparités régionales, les Canadiens en général reconnaissent depuis longtemps le besoin et l'importance, pour les services publics de base, de conserver un niveau minimum d'uniformité d'un bout à l'autre du pays. Ils reconnaissent la nécessité de ces normes non seulement par souci de justice et d'équité, mais aussi parce qu'elles contribuent à créer un sentiment commun de fierté nationale, gage de l'unité canadienne. C'est dans ce sens que le régime fédéral de péréquation, visant à équilibrer les revenus et les dépenses des provinces, a constamment évolué depuis plusieurs décennies; sa valeur est telle qu'il demeure probablement inégalé dans tous les autres États fédéraux.

6.7% du budget fédéral

L'adoption du régime actuel, au cours de l'année du centenaire de la Confédération, constitue un progrès immense à cet égard. Vous vous rappelez qu'en 1967, le gouvernement fédéral approuvait l'adoption d'une formule objective destinée à évaluer, pour chaque province, les possibilités de revenus; cette formule prévoit que, lorsque l'une ou l'autre d'entre elles aurait des possibilités inférieures à la moyenne nationale, une subvention directe du gouvernement fédéral viendrait combler cette différence. Il en résulta une hausse spectaculaire des paiements de péréquation, qui passèrent de 371 millions de dollars en 1966 à 546 millions en 1967. Depuis, l'augmentation de la péréquation selon le nouveau régime ne laisse pas d'être tout aussi impressionnante. Cette année, compte tenu des paiements finals des deux années précédentes, la péréquation coûtera au Trésor fédéral un peu plus d'un milliard de dollars, soit plus de 6.7 p. 100 de toutes les dépenses budgétaires fédérales.

Ce sont là des sommes très élevées. Et, pour les sept provinces qui bénéficient de ces paiements, ces sommes prennent sans doute une extrême importance. Les montants de péréquation varient maintenant, pour chaque \$100 de revenu que les provinces tirent de leurs propres sources, entre un minimum de \$12 pour le Manitoba et un maximum de \$65 pour Terre-Neuve. Il est évident que la péréquation constitue, à l'heure actuelle, une pierre angulaire du revenu de sept des dix provinces canadiennes.

De plus, allié aux programmes conjoints fédéraux-provinciaux, le système actuel de péréquation nous a permis de réaliser plus pleinement l'objectif premier que le gouvernement de M. Pearson énonçait en ces termes en 1966: aider... toutes les provinces... à assurer à leurs citoyens des services fondamentaux raisonnablement comparables entre eux, sans avoir recours à des taux d'imposition excessifs.

Les dépenses par habitant

Tant du côté des recettes que du côté des dépenses des budgets provinciaux, de nombreux faits viennent confirmer la valeur de ce système. Par exemple, les données relatives aux dépenses provinciales-locales sur la base du coût des services - ce qui comprend les subventions fédérales au titre des programmes conjoints - montrent une diminution considérable des décalages qui existaient entre les provinces au niveau des dépenses pour tous les services. En 1956-1957, la moyenne des dépenses par habitant dans les sept provinces à faible revenu était de \$176, soit 75 p. 100 de la moyenne en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, laquelle se chiffrait par \$235. En 1968-1969, la moyenne des dépenses par habitant dans les provinces à faible revenu était de \$648, soit 92 p. 100 de la moyenne de \$701 pour l'autre groupe, ce qui laissait un écart de 8 p. 100 seulement.

Je ne veux pas laisser entendre par là que les dépenses en dollars constituent une mesure exacte des niveaux et de la qualité des services publics. Non seulement l'accessibilité des revenus, mais aussi les divers besoins de services, ainsi que les frais et l'efficacité de la dépense publique, peuvent influencer sur les sommes dépensées. En outre, on peut facilement songer à de nombreux secteurs où le contenu et la qualité des services, de quelque façon qu'on les mesure, semblent quand même être inférieurs dans certaines provinces à faible revenu. De toute manière, je crois que ces chiffres (et les autres qui figurent dans les tableaux joints au présent exposé) indiquent clairement le progrès considérable que nous avons accompli au Canada depuis que nous nous efforçons de hausser à la moyenne nationale les normes des services publics de toutes les provinces.

Une autre façon de mesurer les effets de notre système



de péréquation, c'est d'examiner les recettes par habitant de chaque province avant et après la péréquation. En 1966-67, la moyenne des recettes nettes, d'origine strictement provinciale, des sept provinces à faible revenu, s'élevait, globalement, à 74 p. 100 de la moyenne des recettes de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. La péréquation a porté la moyenne des provinces à faible revenu à 87 p. 100 de celle de l'autre groupe. L'écart entre les deux groupes de provinces a donc été réduit de moitié, passant de 26 p. 100 à 13 p. 100. Cette année, l'écart entre les deux mêmes groupes s'est amoindri très sensiblement: de 19 p. 100 qu'il était avant la péréquation, il est tombé à 2 p. 100 seulement après la péréquation.

Ces comparaisons de revenus ne tiennent pas compte des différences entre les provinces, quant aux tranches d'imposition et au financement du déficit par voie d'emprunt. On m'a signalé que des études, portées à la connaissance des ministres, indiquent que les tranches d'imposition sont un peu plus élevées dans les provinces qui bénéficient de la péréquation que dans les autres, et que cela contribue à réduire les revenus par habitant. Mais il est incontestable que nos paiements de péréquation constituent, de loin, le moyen le plus efficace pour rapprocher de la moyenne nationale les recettes des provinces à faible revenu.

Les provinces riches

Il est juste d'ajouter que les provinces les plus riches ont toutes, dans l'ensemble, apporté leur adhésion à cet objectif général qui consiste à fournir dans tout le Canada, des services publics provinciaux à peu près comparables. Cependant, elles se sont montrées de plus en plus inquiètes au sujet du montant et de l'étendue de nos paiements de péréquation, particulièrement parce qu'elles pensent que l'accroissement des transferts financiers entre les régions risque de ralentir la croissance de leurs économies.

Ce sont là, de toute évidence, des questions importantes et le gouvernement fédéral les a étudiées en profondeur. Toutefois, il nous semble que les données que je viens d'exposer montrent nettement que nous devons conserver un régime de péréquation très voisin de celui que nous avons actuellement. C'est cette position que le ministre des Finances a défendue en notre nom lors des deux réunions consécutives qu'il a eues avec ses collègues provinciaux, et que je veux réaffirmer aujourd'hui. Nous nous proposons de demander au Parlement l'autorisation de renouveler les dispositions de péréquation en vigueur aujourd'hui, sans leur apporter de changements essentiels, pour une autre période de cinq ans, à compter du 1er avril prochain.

Nous ignorons certes pas que le comité des ministres des Finances a analysé plusieurs propositions visant à apporter des modifications plus ou moins considérables au régime actuel. Ils ont convenu qu'il serait juste de faire un certain nombre de rajustements d'ordre technique et statistique importants qui augmenteraient de 18 millions de dollars les versements annuels. De même, il semble qu'on se soit mis

Lors de la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue à Ottawa du 15 au 17 novembre, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a commenté les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux, inscrits à l'article 2 de l'ordre du jour de la conférence. Voici un extrait de ces commentaires portant sur la péréquation et la stabilisation des recettes fiscales qui en découle. Les sous-titres sont du Devoir.

d'accord pour mettre de côté, ou soumettre à une étude plus approfondie, trois modifications de conséquence qui pourraient être apportées au système. Pour ce qui est de ces dernières, il s'agit de propositions selon lesquelles la formule serait ajustée de manière à tenir compte des efforts qu'une province fait dans ses propres champs d'imposition, ainsi que de la différence du coût des services entre les provinces.

Les recettes locales

Sur un autre point d'importance, à savoir si les arrangements en vigueur devraient être élargis de façon à comprendre la péréquation des recettes fiscales scolaires - municipales ou locales - aussi bien que toutes les rentrées provinciales, il semble y avoir une très nette différence de vues.

Les provinces à faible revenu qui bénéficient directement de la péréquation appuient évidemment l'idée d'élargir la formule en ce sens. Leurs rentrées fiscales additionnelles varieraient alors entre 170 et 440 millions de dollars par année, selon que toutes les rentrées fiscales municipales, ou les taxes scolaires seulement, feraient l'objet de la péréquation.

Je crois savoir toutefois que les autres provinces, ou serait puisée une grande partie des rentrées fiscales fédérales nécessaires au financement de cette dépense accrue du gouvernement fédéral, ont la-dessus de sérieuses réserves. Il est certain que s'aggraverait les inquiétudes qu'elles ont exprimées au sujet des effets à long terme sur l'économie de transferts fiscaux très considérables entre les régions. Le coût annuel permanent d'un pareil élargissement de la péréquation serait extrêmement lourd, surtout si on l'ajoutait aux frais déjà imposants des arrangements présentement en vigueur.

Transferts de péréquation exprimés en pourcentage des revenus bruts de leurs propres sources,

Provinces	par province — 1971-72		Transferts de péréquation exprimés en pourcentage des revenus de leurs propres sources
	Revenus bruts de leurs propres sources	Transferts fédéraux au titre de la péréquation*	
	\$000,000	\$000,000	%
Terre-Neuve	168	110	65
Île-du-Prince-Édouard	38	21	55
Nouvelle-Écosse	280	95	34
Nouveau-Brunswick	249	94	38
Québec	2,764	446	16
Ontario	4,291	—	—
Manitoba	425	50	12
Saskatchewan	423	55	13
Alberta	920	—	—
Colombie-Britannique	1,160	—	—
Rajustements de péréquation pour les années antérieures (non affectés)	—	140	—
Total	10,718	1,011	9

Note: * Les montants indiqués à titre de transferts de péréquation à chacune des provinces ne comprennent pas les paiements de rajustement afférents aux années financières antérieures. Tous les chiffres qui figurent au présent tableau sont fondés sur les estimations officielles établies par Statistique Canada. Les données de la province de Québec en matière de revenus ont été rajustées de manière à pouvoir être comparées à celles des autres provinces.

De l'avis du gouvernement fédéral, cette mesure entraînerait un conflit au sujet des fonds requis par d'autres secteurs, y compris les demandes d'aide accrue pour nos programmes d'expansion économique régionale. Enfin, j'ai appris qu'il faudrait régler un certain nombre de problèmes d'ordre technique et théorique. Pour toutes ces raisons, nous sommes disposés à maintenir durant cinq autres années le régime fondamental de péréquation actuellement en vigueur, mais nous ne croyons pas qu'il convienne de trop l'élargir pour l'instant.

Stabilisation des recettes fiscales

Un autre domaine régi par la Loi sur les arrangements fiscaux a également attiré une vive attention au cours des deux dernières années. Je veux parler des dispositions de la Loi selon lesquelles le gouvernement fédéral voit à ce que chaque province reçoive annuellement au moins 95 p. 100 des recettes de l'année précédente provenant de l'application des mêmes taux d'imposition et du même régime fiscal.

Cette garantie de stabilisation protège les revenus propres des provinces et les subventions conditionnelles du gouvernement fédéral. Elle a été instituée en 1967. Heureusement, aucune des provinces n'a eu à demander l'application de cette garantie par la suite d'une baisse en flèche de ses revenus. Elle a néanmoins servi de fondement sûr aux finances provinciales et aurait même aidé certaines provinces à obtenir des fonds sur les marchés de capitaux.

Les pressions financières attribuables à des conditions particulières dans une ou deux provinces, ainsi que les problèmes plus généraux du cycle économique, nous ont conduits à étudier de plus près le besoin de stabiliser les revenus. Notre expérience récente révèle que, dans un pays comme le Canada, il est presque impossible de prédire, vu leur trop grande complexité, la nature et l'ampleur des déséquilibres cycliques. Il n'y aura vraisemblablement pas de solution simple et automatique pour régler les diverses situations qui peuvent survenir. Il faut faire preuve de souplesse et d'esprit pratique dans notre politique économique, et utiliser de plus en plus les instruments dont nous disposons, en les choisissant judicieusement, afin d'atteindre la stabilité de la croissance économique.

En même temps, il y a lieu d'accroître la stabilité intrinsèque de l'économie, et le maintien des services publics fondamentaux est l'un de nos besoins les plus évidents et les plus importants. Nous pensons qu'il est possible d'améliorer l'équilibre et la cohésion de tous nos arrangements provinciaux à 100 p. 100. Il en serait ainsi aux termes de la Loi renouvelée, pour la période de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 1977.

Nous espérons évidemment qu'aucune province ne se verra jamais dans l'obligation d'invoquer cette garantie. Nous vivons cependant à une époque d'incertitude et de changement soudain, et l'économie des provinces, plus modeste et reposant sur une base plus spécialisée, a tendance à souffrir davantage des effets défavorables du changement. L'élévation du degré de garantie, qui comporte certaines modifications d'ordre administratif, offrira une protection supplémentaire aux provinces et permettra de raffermir davantage la base de l'économie nationale.

St-Léger
un scotch de
grande lignée



Léger,
clair
et
sec,

c'est
le scotch de qualité
pour ceux qui
le préfèrent
ainsi.

Distillé en Écosse par Hill Thomson & Co. Ltd. et distribué par: IMPORTATIONS DURAND LTÉE.

lettres au DEVOIR

Le manifeste des femmes québécoises

Il y a quelques mois était rendu du public le "Manifeste des femmes québécoises", comme sa parution s'est faite sans grand tapage ni enlèvement, l'événement est passé inaperçu. Pourtant, la plupart des Québécois tiraient un grand bénéfice de sa lecture, car une foule de vérités nous y sont lancées à la figure. Évidemment, comme le manifeste l'admet lui-même, "il ne dit pas tout de notre oppression car elle est vaste et complexe", mais les quatre exploitations soulignées - l'économique, la sociale et politique, la culturelle et la sexuelle, fournissent déjà matière à réflexion, profonde. Et malgré certaines affirmations trop évasives ou exagérées (25 000 femmes mouraient annuellement en France des suites d'avortement clandestin!), l'ensemble est malheureusement trop vrai.

Comme pour nombre d'autres problèmes de notre société, le ou les auteurs du manifeste admettent qu'une amélioration acceptable pour les femmes ne pourra survenir sans un changement radical de la société, sans révolution: aussi a-t-on mis en exergue les phrases: "Pas de Québec libre sans libération des femmes! Pas de femmes libres sans libération du Québec!" Pour avoir été lue trop souvent, les femmes sont devenues méfiantes: "La libération des femmes n'est pas nécessairement le corollaire d'une révolution sociale". Le manifeste est une invitation aux femmes à ne pas compter sur les autres (entendre les hommes) pour voir changer leur condition. D'ailleurs, dans un autre texte qui émane de la même source que le manifeste, on dit que les femmes ne se contentent plus de nettoyer les fusils mais qu'elles entendent combattre aux côtés des hommes et que le jour de la libération elles sauront que faire de leurs fusils.

Ce qui pourra paraître du radicalisme pour plusieurs me semble du simple réalisme: un coup d'État qui donnerait le pouvoir à une autre oligarchie ne nous avancerait pas, et c'est pourtant ce qui risque d'arriver si nous n'apprenons pas tout de suite la signification profonde de la démocratie et les implications qu'un tel régime implique.

La nouvelle société à laquelle nous rêvons ne permettra pas d'instaurer un ordre nouveau par en haut, qui viendrait rétablir des comportements plus conformes à la justice la plus élémentaire: cette nouvelle société résultera de la transformation profonde d'un grand nombre d'individus qui sauront systématiser les rapports

qu'ils auront commencé à vivre déjà.

Les femmes québécoises nous demandent de réexaminer la problématique des rapports que nous entretenons avec elles: l'occasion de commencer la révolution me semble excellente.

Serge MONGEAU
Montréal, le 10 octobre 1971.

VOS CHEVEUX ET VOUS...

Êtes-vous optimiste ou pessimiste quant à l'apparence de votre chevelure

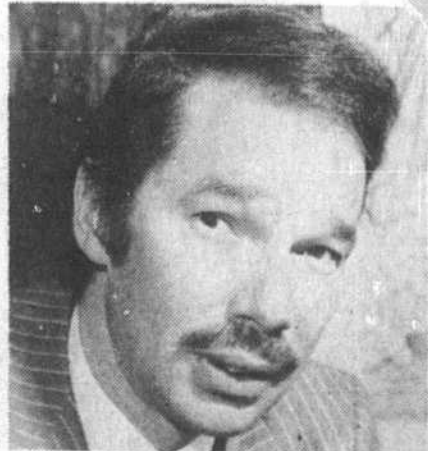
Un malaise qui fait des ravages sans toutefois être douloureux, est la SEBORRÉE. Elle ne cause aucune affection spectaculaire et, cependant, elle est la plus courante et la plus grande destructrice des chevelures d'hommes ou de femmes. Les chutes abondantes provoquées par cette affection sont irrécupérables et, en cas d'attente, il est urgent de consulter son spécialiste pour enrayer le processus. Entre 17 et 25 ans, la séborrhée est toujours à caractère galopant et, malheureusement, dégarit sans pitié les aîeules chevelures. Dans un tel cas, un retard dans les directives appropriées ne pardonne pas. Seuls les charlatans pourront vous promettre des repoussoirs de cheveux, mais la science capillaire se refuse de considérer ces promesses comme valables ou réelles. Les possibilités d'enrayer cette irrégularité existent, mais sous certaines conditions: seul un spécialiste aura la compétence de vous en confirmer les faits. Comment s'aperçoit-on que l'on fait une séborrhée? Les signes apparents sont simples:

- Cheveux gras après deux à trois jours suivant le shampoing.
- Sécrétions grasses et abondantes du cuir chevelu.

Éventuellement, démangeaisons sur le dessus de la tête et principalement chutes abondantes de cheveux dans les lavages de tête, sur les peignes et brosses et, enfin, sur l'oreiller.

Les cheveux détruits possèdent une racine complètement imprégnée de sécrétion séborrhéique (graisse). Si vous remarquez au bout de vos cheveux tombés un renflement grasseux blanc ou jaunâtre, attention, la séborrhée est là. Bien des gens se laissent prendre par la séborrhée. Dans leur esprit, une chute anormale des cheveux, mais continue, finira par s'arrêter. Nous pensons comme eux, mais l'arrêt de la chute surviendra avec la calvitie. D'autres s'imaginent que les chutes importantes de cheveux requièrent des lavages quotidiens avec toutes marques de shampoings: bons, mauvais ou miraculeux. Nous pensons comme eux car, en se lavant très souvent les cheveux, ils seront toujours secs et propres: CEUX QUI RESTERONT, ÉVIDEMMENT. Les lavages dissolvent les éléments gras, mais n'empêchent pas la chute définitive des cheveux.

Si tel est votre cas, rendez-vous chez votre spécialiste du Centre: il saura ce dont vous



Êtes victime et vous traitera avec votre accord et discipline.

P.S. Nous avons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre unique bureau de Montréal. Le Centre Capillaire Pierre ne a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom du Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par **TRICHOLOGUE**

LD23A

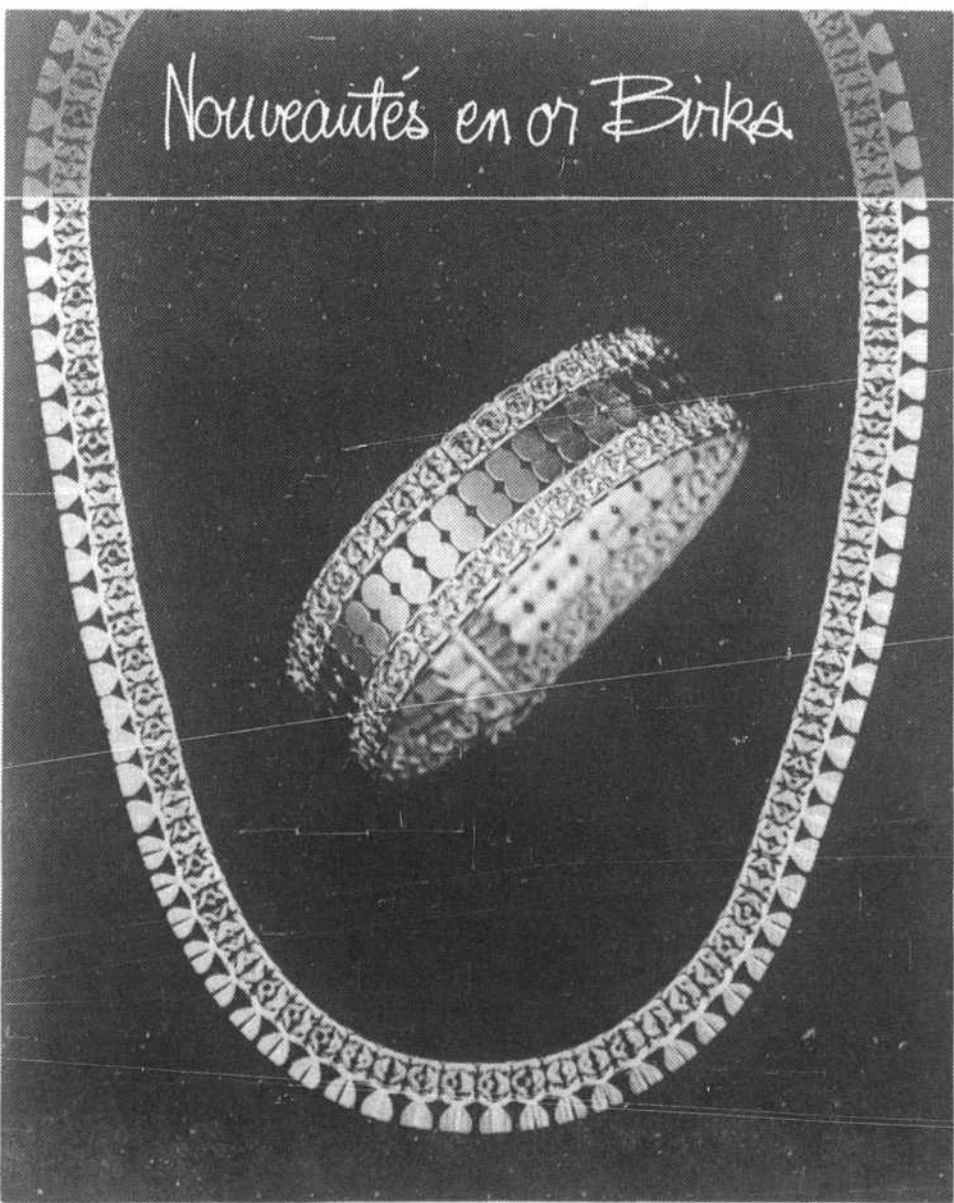


Centre Capillaire Pierre

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

EDIFICE
PLACE
CANADIENNE



Le cou et le poignet cerclés d'or

Ce collier et ce bracelet assortis vous attacheront pour la vie une personne qui vous est particulièrement chère.

Le motif inédit, à la fois ancien et moderne, est exécuté dans de l'or jaune 14 carats de Birks. Collier et bracelet, \$175, chacun.

BIRKS
JOAILLIERS

suites
de la première
page

LES RÉFUGIÉS

de 9 millions de réfugiés. Du reste, affirme le sultan Muhammad Khan, l'Inde se dérobe à toute proposition tendant à faire vérifier par un pays tiers l'ampleur de l'exode.

Selon le ministre des affaires étrangères du Pakistan, le président Yahya Khan a pris publiquement l'engagement de remplacer les autorités militaires du Pakistan oriental par des autorités civiles peu après la convocation d'une assemblée législative prévue pour le 27 décembre. Il admet cependant que certains des délégués seront nommés par le gouvernement et non élus, tout en expliquant que dans les circonstances présentes il n'existe pas d'autre choix.

M. Khan affirme que son pays est sur le point de trouver une solution à ses problèmes politiques et qu'il joint de l'appui et de la compréhension de la Chine. Il rappelle à ce propos une déclaration faite il y a quelques semaines par la Chine, selon laquelle en cas d'agression, elle aiderait le Pakistan à préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Cette promesse a été répétée à l'occasion de la visite faite à Pékin au début de ce mois par une délégation du Pakistan, dont il faisait partie.

Interrogé sur la question de savoir si cela voulait dire que la Chine enverrait des troupes pour soutenir le Pakistan en cas de guerre avec l'Inde, M. Muhammad Khan s'est contenté de répondre: "Pékin a fait une déclaration assez claire".

La Chine a fourni au Pakistan une partie de ses besoins militaires. Mais, le ministre a refusé de dire davantage.

Ancien haut-commissaire du Pakistan au Canada, M. Khan a déclaré que la situation à la frontière indo-pakistanaise constitue "un très grave danger pour la paix". Pres de 50.000 guerilleros entraînés en Inde, se trouvent du côté indien de la frontière et font des incursions périodiques en territoire pakistanaise.

Enfin, M. Khan a déclaré qu'au cours des entretiens qu'il a eus hier et mercredi avec MM. Trudeau, Sharp et d'autres personnalités canadiennes, il a fait valoir "l'extrême gravité" de la situation dans le sous-continent indien.

Arrivé au Canada après une visite aux États-Unis, M. Khan se rend en France, puis en Allemagne, avant de rentrer dans son pays.

LE MAIRE

que le maire Ouellet lui avait rendu visite chez lui en janvier 1970 et lui avait alors offert de toucher un certain pourcentage sur les honoraires des professionnels engagés par la Ville, en retour de son appui au conseil municipal.

Le témoin a précisé que le maire Ouellet lui avait parlé "2 ou 3%" des honoraires des professionnels mais qu'il n'avait pas mentionné de quels professionnels il s'agissait. M. Prud'homme a ajouté qu'à ce moment-là, la Ville avait recouru aux services d'avocats, d'ingénieurs et d'un notaire.

Cette offre du maire Ouellet, a continué le témoin, a été faite après que le conseiller municipal Mario Barone qui faisait équipe avec M. Ouellet, se soit dissocié de cette équipe, faisant ainsi perdre au parti du maire Ouellet la majorité qu'il détenait au conseil municipal.

Deux fois au cours de son témoignage, M. Prud'homme a demandé que la cour lui accorde sa protection. Me Pierre Bolduc, président de l'enquête, s'est rendu à cette demande après avoir dit au témoin qu'il était obligé de répondre à toutes les questions qui lui étaient posées.

Après que Me Bolduc se soit opposé à ce que Me Bruno Patenaude, procureur représentant la ville de Saint-Léonard, contre-interroge le témoin, Me Patenaude a menacé de dénoncer le président de l'enquête auprès du Barreau et a annoncé qu'il porterait cette question devant la Cour supérieure. Cet incident fait l'objet d'un article distinct en page 3.

M. Prud'homme a aussi affirmé que le maire Ouellet, au cours de la même rencontre, leur avait laissé entendre que son équipe serait prête à considérer toute "demande de faveurs ou de privilèges" de sa part et lui avait aussi offert de prendre la présidence de l'une ou l'autre des commissions de la ville; il aurait particulièrement mentionné la commission d'urbanisme qui était alors présidée par M. Mario Barone.

Par ailleurs, M. Prud'homme a corroboré hier le témoignage de M. Denis Desjardins, directeur du développement économique et industriel de Saint-Léonard, au sujet d'une offre d'un pot-de-vin de \$5.000 de la part de l'homme d'affaires Nathan Cohen.

M. Prud'homme a confirmé que M. Desjardins l'avait rencontré pour lui dire que M. Cohen lui avait demandé de lui transmettre une offre de \$5.000 afin qu'il ne s'oppose pas, au conseil municipal, à un projet de construction domiciliaire. Selon M. Prud'homme, M. Desjardins lui aurait dit qu'il lui faisait part de cette offre afin de se débarrasser de M. Cohen.

M. Prud'homme aurait alors déclaré à M. Desjardins "d'envoyer promener Cohen". Le témoin a aussi précisé que le projet de M. Cohen était un projet de construction de maisons en rangées et que son opposition à ce type de construction était bien connue.

M. Denis Desjardins avait déjà parlé de cette offre de pot-de-vin au cours d'une séance précédente. Cite comme témoin, M. Nathan Cohen, homme d'affaires, propriétaire de maints terrains à Saint-Léonard, avait catégoriquement nié avoir fait une telle offre.

L'enquête de la CMQ sur Saint-Léonard a débuté le 28 septembre dernier et porte sur tous les aspects de l'administration municipale (sauf celui de la police) entre le 1er septembre 1968 et le 1er septembre 1971. La prochaine séance doit avoir lieu mercredi prochain, au septième étage du 355 McGill.

L'AVENIR

insister pour que tous les services fédéraux au Québec soient assurés en français, aussi bien que, dans les cas pressants par la loi, en anglais. Ensuite, il peut défendre le droit des employés fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix, politique dont ne saurait que bénéficier la majorité francophone des quelque 75.000 employés fédéraux au Québec.

Le rapport affirme à ce propos que le commissaire aux langues est l'allié naturel de tous ceux qui, au Québec, s'intéressent à la promotion de la langue française.

D'autre part, les auteurs affirment que le Bureau a évité toute formule à relente de "coercition" et qu'il ne s'est pas prévalu des pouvoirs judiciaires et autres que lui confère l'article 30 de la loi. Il précise toutefois que la tentation est venue à la fin de l'année financière, d'y faire appel pour obtenir des documents "d'un ministère qui invoquait des arguments juridiques pour limiter sa collaboration".

Les rapporteurs affirment que l'influence du Bureau semble avoir joué de deux façons. D'abord, par l'entremise des conseillers ministériels en bilinguisme et ensuite par la "persuasion par anticipation". Par ce mot, le commissaire veut dire qu'une action entreprise dans le ministère a tendance à être imitée dans les autres.

Le commissaire a ouvert 181 dossiers, la langue des plaignants était le français dans 137 cas et l'anglais dans les 44 autres; 73 plaintes ont été portées par des Ontariens et 54 seulement par des Québécois. Une plainte est venue de France. Elle a été portée par un citoyen canadien habitant Strasbourg.

Les plaintes touchent l'éventail des recriminations des Canadiens français contre l'unilinguisme anglais de l'administration fédérale, cela va de soi: on réclame des plaques automobiles bilingues. Des timbres fiscaux bilingues et le reste. Mais un certain nombre de Canadiens de culture anglaise se plaignent de leur côté.

C'est ainsi qu'un membre des forces armées muté à Bagotville s'est opposé à ce que l'affichage des ordres du jour ne se fasse qu'en français; c'est ainsi également qu'un citoyen a accusé le gouvernement d'avoir injustement favorisé la nomination d'un gardien au Sénat uniquement parce qu'il était de langue française; l'enquête a révélé qu'aucun poste de gardien au Sénat n'a été rempli récemment.

Dans ses conclusions, le commissaire affirme que l'information du public est un secteur encore dangereusement négligé. "Il ne se passe presque pas de jour sans que quelqu'un, fonctionnaire ou même représentant élu en particulier ne révèle publiquement que le principe du bilinguisme des institutions est mal compris ou que certaines de ses incidences réelles ou imaginaires seront une cause d'épreuves ou de menaces pour les carrières, souligne le rapport.

Ni le gouvernement fédéral, précise-t-il, qui, non sans courage, a pris l'initiative de relever le défi du bilinguisme, ni plus particulièrement le secrétariat d'Etat, principal responsable de la publicité donnée à la politique gouvernementale, n'ont fait "preuve d'une audace ou d'une imagination suffisante en ce domaine".

Le rapport, enfin, souhaite que les districts bilingues qui seront vraisemblablement créés prochainement ne deviennent pas des "ghettos privilégiés" mais essentiellement les foyers d'une garantie territoriale beaucoup plus large, garantie à définir avec "son sens et imagination".

LE RAPPORT GRAY

que celui-ci paraît croire que ce qui est bon pour l'économie canadienne et l'industrie canadienne est nécessairement bon pour la population canadienne, a-t-il précisé.

Sous cet aspect, signale M. Tetley, le rapport Gray ressemble étrangement au document sur les valeurs mobilières, préparé antérieurement sous la présidence de M. Trevor Moore de Toronto. Le

faits divers

Vol de banque de \$15,000

Trois suspects masqués de perruques et armés se sont emparés hier midi d'une somme d'environ \$15.000 à la succursale de la Banque canadienne nationale, située au 2290 est, rue Ontario, à Montréal.

Les trois bandits ont raflé le contenu des tiroirs-caisses et se sont ensuite enfuis à bord d'une automobile de marque Oldsmobile 1960, grise, immatriculée 153070. Selon la police, ces plaques d'immatriculation avaient été rapportées volées, il y a quelques jours.

Personne n'a été blessé au cours de l'attentat qui n'a donné lieu à aucun coup de feu.

Les sergents-détectives Yvon Beaulieu et Roger Giroux de la section des enquêtes criminelles s'occupent présentement sur cette affaire.

Le pirate de l'air accusé à Calgary

Sept accusations, dont quatre impliquant des peines d'emprisonnement à vie, ont été portées hier à Calgary contre M. Paul Joseph Cini, l'auteur du détournement d'un DC-8 d'Air Canada, survenu vendredi soir dernier.

L'accusé qui est âgé de 27 ans était très étroitement surveillé hier au palais de justice de Calgary par des agents de la Gendarmerie royale et les services de sécurité du palais de justice ont même été renforcés pour la circonstance.

M. Cini a été accusé d'enlèvement, d'extorsion, de possession illégale de dynamite, de possession d'arme prohibée, soit une carabine à canon tronqué, et d'entrave à l'usage légitime de la propriété.

Le juge R.V. Read a ordonné que le prévenu soit détenu jusqu'au 23 novembre, date où débutera le procès.

Cini était depuis samedi hospitalisé sous la garde de la police. Il avait été blessé à la tête lorsque le commandant du DC-8 avait réussi à l'assommer avec un bâton.

MONTREAL-MATIN

tue souvent pour un quotidien à vocation populaire une hypothèque sérieuse.

Après son élection, M. Loubier avait clairement indiqué son intention de liquider les avoirs du Parti qu'il ne jugeait plus profitables.

rapport Moore étudiait la mainmise étrangère sur l'industrie canadienne des valeurs mobilières.

Selon le ministre, le rapport Moore considérait d'abord les intérêts de l'industrie avant ceux tous aussi légitimes de la population. "Protéger l'industrie canadienne ne signifie pas ipso facto la croissance de l'économie ni la protection du consommateur", a-t-il conclu.

PÉKIN EFFECTUE

territoire restreint, l'étape suivante ayant été la mise au point d'armes anti-balistiques.

Le dernier essai chinois datait du 14 octobre 1970. Il avait mis en oeuvre une charge de trois mégatonnes. C'était le 4ème essai d'une charge thermo-nucléaire réalisée par les techniciens et militaires chinois qui avaient expérimenté leur première bombe "H" dès le 17 juin 1967.

Les progrès de la Chine populaire dans la mise au point des armes nucléaires ont été relativement rapides, bien que marqués au total par un nombre d'essais assez restreint.

Aux Nations unies, la nouvelle de cette douzième explosion nucléaire chinoise a éclaté alors que l'Assemblée générale discutait en séance plénière le problème du désarmement.

La délégation chinoise à l'Assemblée, selon ses réponses aux journalistes, n'en avait pas connaissance. Elle prendra la parole mardi prochain dans le débat pour préciser sa position à l'égard des divers projets soumis à l'Assemblée sur la question du désarmement, et surtout des armes et essais nucléaires.

Selon les observateurs de l'ONU, l'explosion chinoise donne une actualité encore plus pressante à l'examen auquel se livre l'Assemblée à cette session sur l'avenir des modalités de négociations sur le désarmement. Celles-ci ont été concentrées depuis plus de dix ans à la conférence de Genève composée aujourd'hui de 25 pays, où la Chine ne figure pas et qui a servi surtout à enterrer des accords entre les États-Unis et l'URSS qui s'en partagent la co-présidence. La France n'y a jamais occupé son siège. La Chine ne consentirait certainement pas à s'y associer dans ces conditions.

La Chine avait autrefois proposé une conférence des cinq puissances nucléaires mais ne se rallie plus à la proposition soviétique à cet effet. Le vice-ministre chinois des affaires étrangères, M. Chiao Kuan Hua, a rappelé lundi dans son discours à l'Assemblée une proposition de conférence mondiale en même temps qu'une position de principe en faveur de l'élimination des armes nucléaires. Il a réitéré à cette occasion la promesse des dirigeants de Pékin de ne jamais utiliser la bombe les premiers et de réclamer un engagement analogue de Washington et Moscou. Les essais nucléaires chinois, avait dit M. Chiao, n'ont pour objet que de briser le monopole nucléaire.

L'Assemblée discute actuellement d'une proposition soviétique en faveur de la convocation périodique de conférences de désarmement avec la participation de tous les pays membres ou non de l'ONU, mais la majorité des délégations paraît être en faveur de maintenir et de renforcer les négociations dans le cadre de l'ONU. L'insistance chinoise pour que les intérêts des petits pays soient constamment pris en considération influera sans doute dans le même sens.

LES FACTEURS

doit être offert en priorité à ses membres. Une sentence arbitrale a donné raison au syndicat récemment sur ce point.

Après quatre heures d'entretiens avec les responsables syndicaux mercredi, le ministre des postes a indiqué que ses services en avaient appelé de la décision de l'arbitre auprès de la Commission des relations de travail de la fonction publique.

M. Côté a également précisé que son ministère ne se résoudrait à aucun compromis qui provoquerait du retard dans la distribution du courrier. Il faudrait, a-t-il noté, engager mille facteurs réguliers de plus, au coût de \$12 millions par année, pour se passer complètement des employés occasionnels.

Radio-Québec : le projet 36 franchit la 2ème lecture

QUEBEC (par G.L.) — Les trois partis d'opposition ont fait front commun hier pour s'opposer à l'adoption en deuxième lecture du projet de loi (bill 36) concernant Radio-Québec, qui a franchi cette étape par un vote de 55 à 26.

Comme le projet relatif à la Régie des services publics (bill 35) et un troisième concernant le ministère des communications lui-même, le bill a été déposé à la Commission parlementaire des communications, qui se réunira mardi et mercredi prochain en audiences publiques.

Les porte-parole de l'opposition ont fait valoir que le projet 36 réduisait à néant l'autonomie de Radio-Québec et que le ministre des communications en serait le "grand seigneur". M. René Paul lui a accolé même le titre de Goebbels de la propagande du gouvernement libéral, au grand mépris des prises de position antérieures de ce parti.

M. Jean-Paul L'Allier repousse évidemment ces accusations. "Radio-Québec a et aura, dit-il, l'entière liberté en ce qui concerne la production, l'exploitation et la télédistribution de ses documents." Selon lui, l'autonomie de Radio-Québec sera augmentée,

Québec n'a pas donné son accord à un Conseil des affaires urbaines

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Le gouvernement du Québec n'est pas entré en consultation avec le gouvernement fédéral sur la création prochaine d'un Conseil national des affaires urbaines qui réunirait des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales dans le but de concevoir les politiques de développement des villes. Il n'a pas non plus discuté avec les porte-parole du ministère fédéral des affaires urbaines de la tenue possible, au printemps prochain, d'une grande conférence fédérale-provinciale municipale sur les affaires urbaines.

C'est ce que des porte-parole du bureau du premier ministre Bourassa ont laissé savoir hier à la suite des déclarations que le ministre fédéral des affaires urbaines, M. Robert Andras, a faites mercredi à la fin de la conférence des premiers ministres, déclarations qui ont été rapportées dans un quotidien de Toronto.

Le ministre Andras avait en effet dit, parlant du projet de création d'un conseil tripartite national des affaires urbaines, qu'il avait dorénavant le mandat de procéder. M. Andras avait ajouté qu'en raison de l'appui qu'il a reçu des provinces il rencontrera à ce propos le ministre ontarien des affaires municipales, M. Dalton Daley, et le maire de Hull, M. Marcel D'Amour qui est président de la Fédération canadienne des maires et des municipalités.

Le journal, qui rapporte les paroles de M. Andras, soutient que l'objectif principal de ces rencontres est la convocation d'une conférence tripartite pour le printemps 1972. Le Conseil national, soutient-il encore, sera une institution nouvelle et structurée qui groupera les trois niveaux de gouvernement sur une base permanente dans le but de planifier l'avenir des villes canadiennes.

Hier des porte-parole du bureau du ministre Andras ont laissé savoir qu'ils étaient très satisfaits, en ce qui les concerne, des travaux de la dernière journée de la conférence des premiers ministres, de la portée que lui portait sur les consultations tripartites. Ils ont soutenu qu'à cette occasion les politiques élaborées jusqu'à maintenant par le ministère des affaires urbaines ont été cautionnées.

On prend généralement pour acquis qu'à l'exception du Québec les provinces ont consenti lors de la conférence des premiers ministres, à institutionnaliser la consultation auprès des municipalités et à donner une voix aux dirigeants municipaux.

Dans le communiqué conjoint publié à la fin de la conférence, les premiers ministres ont convenu que la détermination de cette participation ressortit à chaque gouvernement provincial. Et il conclut que les discussions en cours, dont l'objet est de fixer, de façon définitive les éléments précis du mécanisme de consultation, devraient être poursuivies et accélérées.

Le mémoire du Québec par ailleurs affirmait que les dispositions de la cons-

titution du pays interdisent dans l'état actuel du droit, de considérer la proposition de certains, qui ont suggéré de mettre au point un mécanisme de consultation tripartite entre le gouvernement fédéral d'une part et les gouvernements provinciaux et les corporations municipales d'autre part, en vue de favoriser la concentration des activités de la puissance publique en milieu urbain.

La province d'Ontario, quant à elle, souscrit à l'idée des consultations tripartites, non sans avoir fait remarquer toutefois, que, sans une meilleure répartition des revenus et des dépenses toute mesure serait un simple palliatif.

L'Ontario a dit le premier ministre William Davis, a toujours souscrit à l'idée des consultations tripartites en matière d'affaires urbaines. "Nous appuyons ces consultations par ce que

nous reconnaissons que, bien que les affaires municipales relèvent d'abord des provinces, le gouvernement fédéral est également concerné sous plusieurs aspects".

Dans son intervention dont on dit qu'elle a été déterminante, le premier ministre Trudeau avait affirmé qu'à la suite des entretiens que le ministre Andras a eu avec les ministres des affaires municipales, ainsi qu'avec des représentants des municipalités canadiennes, on en était arrivé à un certain accord "et que nous avons obtenu l'approbation générale pour ce qui est du principe de cette forme de consultation (tripartite)".

Le gouvernement du Québec, on le sait, avait proposé que la consultation se fasse plutôt par le moyen d'une conférence des ministres des affaires municipales.

M. Choquette dit à Tucson

Comment améliorer la mise en oeuvre des mesures de guerre

QUEBEC (par G.L.) — Pour la première fois, le ministre de la justice du Québec vient de faire des suggestions précises pour améliorer — avant, pendant et après — l'application de la loi des mesures de guerre.

Ces mesures sont les suivantes:

- révision par la Cour suprême des faits justifiant l'appel aux pouvoirs d'urgence;

- mise sur pied d'une commission des droits de l'homme pour surveiller les agissements policiers;

- rapport de l'ombudsman sur le comportement du gouvernement durant la crise et l'indemnisation des personnes lésées par l'application de la loi d'urgence.

Ces trois "protections", estime M. Jérôme Choquette, contribueraient à assurer une application juste d'un pouvoir extrême dans des cas urgents.

Le ministre de la justice a profité d'une conférence causée devant la "Conférence of North American Judges", à Tucson, en Arizona, pour faire part de ses suggestions, hier. Il a toutefois fait parvenir une copie de ses textes, en anglais, à la tribune de la presse parlementaire.

M. Choquette est encore d'avis que le gouvernement fédéral n'avait pas d'autre choix que de recourir à la loi des mesures de guerre, durant la crise d'octobre 70. À la lumière de l'expérience, dit-il, cette loi peut être améliorée.

Ainsi, la Cour suprême devrait avoir le pouvoir de déterminer si les faits invoqués par le gouvernement pour décréter l'urgence requièrent des pouvoirs spéciaux et la suspension de droits civiques, dans le cas

d'une crise interne. Une telle révision judiciaire, avant la mise en vigueur de la loi d'urgence, assurerait la responsabilité du gouvernement et l'empêcherait de faire un usage frivole de ses pouvoirs.

De plus, un tribunal des droits civils devrait être institué pour étudier et évaluer le traitement des détenus par le gouvernement. Ce tribunal ferait part du comportement abusif du gouvernement, le cas échéant. Et si ce comportement n'était pas corrigé, le tribunal rendrait publics les cas d'injustices.

Finalement, un ombudsman revisiterait l'action gouvernementale après la crise, ferait rapport d'abus administratifs au gouvernement et recommanderait l'indemnisation des personnes qui auraient été lésées.

Ces trois contrôles n'élimineraient nullement le contrôle exercé par les tribunaux réguliers.

Le ministre a dit d'autre part que, par quelques points, l'action terroriste ressemble au crime organisé. Les deux sont organisés. Les deux impliquent des criminels professionnels. Et les membres du crime organisé et les terroristes ont un code d'éthique et une morale différents de ceux de la société. Les deux groupes respectent un ensemble de règles différentes. Les deux opèrent dans l'anonymat et tous deux recherchent un but commun: l'annihilation de la mise en force de la loi. Il y a toutefois des différences: le crime organisé agit secrètement, les terroristes rendent leur travail dramatiquement présent, le crime organisé gruge lentement, le terrorisme fait des coups d'éclat.

Prix et revenus

Le comité du Sénat rejette le recours à des contrôles

OTTAWA (PC) — Le comité sénatorial permanent des finances rejette le recours au contrôle des revenus et des prix comme moyen efficace de stabilisation économique au Canada.

Toutefois, il estime que si les États-Unis devaient recourir à un contrôle de plus en plus sévère des prix et des salaires pendant une longue période, il est fort probable que le Canada serait obligé d'en faire de même.

Dans un rapport intitulé "La croissance, l'emploi et la stabilité des prix", déposé hier au Sénat, le comité déclare que l'économie canadienne peut fonctionner à son plein rendement tout en évitant des poussées périodiques et inadmissibles de chômage ou d'inflation.

Le comité, présidé par le sénateur Douglas D. Everett, avait reçu, le 28 avril dernier, le mandat d'effectuer des études et de préparer un rapport sur les méthodes permettant d'appliquer au Canada une politique monétaire et fiscale en vue de réaliser la croissance maximale possible et le plein emploi sans pour autant engendrer d'inflation.

Il estime que si les Canadiens sui-

vent ses recommandations, ces objectifs pourront être atteints.

Le comité croit qu'un taux de chômage de 4 à 4,5 pour cent ainsi qu'une hausse annuelle des prix de 2 à 3 pour cent seraient acceptables.

Le rapport affirme que les trois grands leviers que sont les politiques monétaire, fiscale et des changes demeurent toujours les moyens principaux pour stabiliser l'économie canadienne.

Le comité qui, au cours de son enquête a fait témoigner plusieurs experts canadiens et étrangers, recommande que la Commission des prix et des revenus devienne un organisme fédéral-provincial dont "la tâche essentielle serait d'identifier et de rendre publiques les hausses de prix et de salaires qui dépassent des normes raisonnables".

Il propose aussi la création d'une commission de l'analyse économique qui aurait pour responsabilité l'établissement de prévisions et d'analyses à court terme de l'économie. Cet organisme, explique-t-on, devrait se composer d'économistes neutres par rapport à des groupes d'intérêt particuliers, et nommés pour un mandat de trois ans. Cette commission serait financée par le gouvernement fédéral tout en étant indépendante.

De plus, il suggère que le parlement canadien et les comités parlementaires jouent désormais un rôle plus grand dans l'élaboration des politiques économiques et que l'information économique que diffuse Statistique-Canada soit améliorée.

Nous demeurons profondément sceptiques, en général, sur le mérite de la plupart des systèmes instituant des contrôles empreints de dirigisme et de la plupart des politiques des revenus, déclare-t-on dans le rapport.

Ces systèmes, selon le comité, sont peu efficaces dans la lutte contre l'inflation et ils comportent des menaces à la liberté individuelle et des entraves au dynamisme économique.

"Dans l'arsenal des moyens de stabilisation économique, les contrôles figurent parmi les outils les moins souhaités", soutient-on dans le rapport.

ALEXIS LICHINE
présente
CHATEAU
TIMBERLAY
de Bordeaux
(médaillés d'or, Paris 1962 et 1970)



Au Chili, Castro donne au monde une autre image de lui-même

SANTIAGO — En foulant le sol chilien pour la première fois, Fidel Castro a donné au monde une autre image de lui-même.

Attendu comme le représentant de la plus intransigeante conscience révolutionnaire, "Fidel" a dissipé en quelques jours les inquiétudes de ceux qui craignaient que la rencontre Castro-Allende ne symbolise un conflit entre deux méthodes révolutionnaires: la violente et la pacifique.

L'appui total consenti au président de la république chilienne qui conduit un processus révolutionnaire basé sur la légalité, la démocratie et le respect des libertés publiques, les admonestations aux jeunes révolutionnaires d'extrême gauche qui considèrent Allende comme un réformiste, les concessions aux stratégies diplomatiques et politiques prudentes, pour mener le combat révolutionnaire et, enfin, le fait que Castro admette que l'expérience cubaine ne constitue pas une recette internationale, permettent d'imaginer

une transformation du personnage "pur et dur" que représentait jusqu'à présent Fidel Castro.

Dix petites phrases saisies au hasard des discours prononcés par le premier ministre cubain à l'occasion de sa visite officielle au Chili, servent à le démontrer:

● Les rapports chrétiens-révolutionnaires: "Il n'y a pas de contradiction entre les chrétiens et les révolutionnaires. De grands changements se sont produits au sein de l'Eglise".

● Je trouve une grande ressemblance entre les premiers chrétiens et les communistes, ils ont été persécutés et sont morts pour leurs idées".

● Le rôle des travailleurs et le sectarisme: "Pour être l'avant-garde de la révolution et sa conscience, les ouvriers ne doivent rejeter personne. Ils doivent découvrir les valeurs humaines des gens disposés à apporter leur part au travail et à la production".

● Ne commettez pas l'erreur que nous avons commise

de vous couper des techniciens, même quand ils n'ont pas les mêmes idées que vous. Conduisez les à comprendre le sens de la révolution afin qu'ils ne quittent pas le pays".

● Le sectarisme est pire que la contre-révolution. Il est un agent destructeur des processus révolutionnaires".

● L'extrême gauche: "Je dis aux impatients que beaucoup de révolutions ont échoué à cause de l'impatience, symptôme d'un manque de conscience révolutionnaire".

● Le gouvernement: "L'épreuve la plus dure que se voit imposer un révolutionnaire c'est de gouverner".

● Cuba: "La révolution cubaine ne peut servir de modèle pour l'exportation".

● Le Chili: "Le Chili organise un processus révolutionnaire par des chemins différents de ceux de Cuba mais il n'en existe pas moins une véritable présence révolutionnaire chilienne".

● La révolution: "Tout n'est pas rose dans la révo-

lution... La révolution naît de l'injustice, de l'ignorance, de l'exploitation et de la misère. Nous ne cacherons jamais nos erreurs car elles sont la cause de notre lutte".

Jusqu'à maintenant, le voyage du premier ministre cubain se présente comme une véritable tournée électorale en faveur de son ami le président Salvador Allende, qui connaissait depuis quelques semaines des problèmes sérieux sur sa gauche et notamment avec le "MIR" (Mouvement de la gauche révolutionnaire).

Le MIR a pris son essor à Concepcion, importante ville industrielle en bordure du Pacifique et fief des gauchistes chiliens. C'est de là que partent les "missionnaires" gauchistes, à l'époque des vacances, pour leurs tournées d'éducation politique auprès des paysans, les aidant parfois à occuper par la force les exploitations non encore expropriées.

Au Canada, ça marche quand chacun fait sa part.

Pour que ça marche, il faut la participation de tous les Canadiens. Pour sa part, le gouvernement fédéral vient d'injecter \$498 millions dans une série de programmes précis, destinés à stimuler l'emploi. Il a besoin cependant que vous mettiez la main à la pâte afin d'en faire un véritable succès.

Ça marche avec les citoyens

Votre participation est très importante. Le fédéral compte sur vous pour soumettre des projets dans le cadre du Programme d'initiatives locales. Faites preuve d'initiative personnelle ou collaborez avec vos associations locales. Il peut s'agir d'un projet de service social, d'expansion d'un programme culturel ou de rénovation d'un quartier défavorisé. En somme, vous pouvez présenter tout projet susceptible d'améliorer la vie de vos concitoyens tout en créant de nouveaux emplois.

Ça marche avec les travailleurs

Le Programme de formation en cours d'emploi — avec la collaboration de l'industrie, du commerce et des syndicats, permettra la création de nouveaux emplois pour ceux qui sont sans travail. Quant à ceux qui ont peu d'expérience, ils auront l'avantage de se recycler ou de se perfectionner dans leur métier grâce à l'expansion du Programme de formation de la main-d'œuvre.

Ça marche avec l'industrie et le commerce

Dans le but d'encourager l'entreprise privée à embaucher des gens qui veulent apprendre de nouvelles techniques, le gouvernement fédéral a prévu une réduction d'impôt ou une compensation financière directe pour les employeurs qui permettront à certains employés de bénéficier du Programme de formation en cours d'emploi.

Ça marche avec les municipalités

Toutes les municipalités du Canada pourront se prévaloir du Programme d'initiatives locales mentionné ci-dessus. La réalisation de tout projet communautaire, sans but lucratif, qui créera de l'emploi pour les concitoyens est encouragée dans le cadre de ce Programme.

Ça marche avec les provinces

De nombreux projets municipaux présentés dans le cadre du Programme d'initiatives locales seront réalisés en étroite collaboration avec les provinces. Il en sera de même pour le Programme de prêts fédéral/provincial de 1971 pour la création d'emplois conçu pour financer les nouveaux projets de travaux importants. Nous accélérerons aussi l'approbation des dépenses relevant de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement pour favoriser la construction de logements à prix modique et de résidences d'étudiants ainsi qu'activer les travaux de traitement des eaux-vannes.

De plus, nous accorderons des prêts aux commissions, bureaux et associations qui s'intéressent aux foires et expositions commerciales et régionales afin de stimuler la construction d'édifices polyvalents.

Ça marche avec les travaux fédéraux

À un niveau du gouvernement, nous créerons des emplois en entreprenant des travaux d'amélioration et de rénovation des édifices fédéraux, travaux sur les voies de circulation, dans les parcs et les forêts et bien d'autres encore.

Ça marche... avec vous et pour vous

Le gouvernement fédéral a créé ces nouveaux programmes pour vous. Il verse \$498 millions dans l'économie du pays afin d'améliorer la situation de l'emploi et pour que tous les Canadiens puissent en profiter.

C'est au Centre de Main-d'œuvre du Canada de votre localité que vous trouverez tous les renseignements qu'il vous faut pour participer à l'un de ces programmes.

Au Canada, ça marche.



Main-d'œuvre
et Immigration

Otto Lang, Ministre

Manpower
and Immigration

Otto Lang, Minister

informations

Combats au corps-à-corps à proximité de Phnom-Penh

PHNOM-PENH (AFP) — Des combats sanglants, allant parfois jusqu'au corps-à-corps, avec de lourdes pertes de part et d'autre ont encore opposé hier les forces gouvernementales khmères à celles de la première division nord vietnamienne sur le périmètre de défense de Phnom-Penh, à une quinzaine de kilomètres seulement à l'ouest de la capitale.

Le haut commandement khmer a déclaré avoir eu dans ce secteur, pour la seule journée de mercredi, onze tués et quatre vingt-huit blessés, tandis que les réguliers nord vietnamiens ont abandonné sur le terrain quatre-vingts cadavres. "Ils ont été comptés", a tenu à préciser le porte-parole militaire. On ignore le chiffre des pertes dans les combats d'hier, mais trois accrochages ont été signalés près de Tuol-Leap, tombé entre les mains des Nord-Vietnamiens dans la nuit de mardi à mercredi.

Dans la soirée, hier, les combats faisaient encore rage et le porte-parole du haut commandement a déclaré qu'à 17 heures 15 locales les bombardiers ont pilonné Phum-Svay, petite localité située à trois kilomètres au nord est de Tuol-Leap et à douze kilomètres seulement de la banlieue ouest de Phnom-Penh. Il n'a pas précisé si les bombardements avaient été effectués par des "B52" du Strategic Air Command, mais a ajouté que des explosions secondaires ont été enregistrées pendant trente minutes, ce qui semble indiquer qu'un dépôt de munitions avait été atteint. De Phnom-Penh, on a distinctement entendu à plusieurs reprises dans la journée le sord grondeur caractéristique des explosions de bombes lâchées en chapelet par des "B52".

L'attention des observateurs, autant que celle du commandement khmer, se

porte sur ce secteur ouest de la capitale parce qu'il est le plus menacé, mais des attaques généralisées, faisant apparemment partie d'un plan d'ensemble coordonné, sont signalées sur plusieurs autres fronts, avec des accrochages et des harcèlements à la roquette ou au mortier.

Ainsi, le bac stratégique de Neak-Luong, à cinquante kilomètres au sud est de Phnom-Penh, sur la route numéro 1 reliant la capitale khmère à Saigon, a été bombardé hier par des roquettes soviétiques de 122 mm. Selon des sources militaires, un convoi fluvial qui remontait le Mékong vers Phnom-Penh a été attaqué en même temps. Un bateau aurait été atteint et un hélicoptère de protection abattu, son équipage ayant été sauvé. Simultanément, les artilleurs vietcong ont déclenché un peu plus au nord un très violent bombardement sur la ville de Prey-Veng, atteinte de plus de deux cents obus et roquettes.

La province de Kompong-Cham — où deux divisions vietcong et nord vietnamiennes sont toujours concentrées — a subi deux harcèlements et des accrochages y ont également été signalés.

Toutes ces attaques donnent l'impression qu'une offensive générale communiste au Cambodge a commencé avec le début de la saison sèche. Mais les observateurs et les experts militaires se demandent s'il s'agit seulement d'une vaste diversion, l'objectif primordial des forces nord vietnamiennes et vietcong étant toujours le Sud-Vietnam ou, au contraire, si Hanoi a décidé de porter un coup décisif en territoire khmer pour être en position de force avant des négociations diplomatiques éventuelles.

Non pas une querelle de sous-développés

LA NOUVELLE-DELHI (AFP) — Qu'elle dégenère ou non en un conflit indo-pakistanaï, la crise qui se poursuit depuis huit mois au Pakistan Oriental ne pourra être réglée en aucun cas sous la rubrique des "querelles regrettables entre pays sous-développés". Tel est, estime-t-on dans les milieux politiques de la Nouvelle-Delhi, l'avertissement catégorique contenu dans une lettre envoyée par Mme Indira Gandhi au secrétaire général des Nations unies, Thant.

Datée du 16 novembre, la lettre de Mme Gandhi est une réponse à une lettre de M. Thant du 25 octobre. Le premier ministre de l'Inde y souligne à nouveau la gravité de la tension en cours aux frontières indo-pakistanaïses et expose trois points principaux:

A) L'Inde accueillerait avec satisfaction toute initiative de l'ONU visant à favoriser la "solution politique" au Pakistan Oriental, à condition, toutefois, que "le problème ait été examiné dans son ensemble".

B) C'est le destin politique des soixante-quinze millions de Bengalis pakistanaïses qui constitue le noeud du problème, et non pas les actuelles tentatives visant à maintenir au pouvoir le régime militaire du Pakistan.

C) Une solution pacifique, c'est-à-dire une solution politique, passe fatalement par des négociations entre les chefs militaires au pouvoir à Islamabad et les dirigeants élus et acceptés par le peuple du Pakistan Oriental.

Xuan Thuy trouve à Paris des "muets"

PARIS (AFP) — A son retour, après deux mois d'absence, à la table de la conférence de Paris, le délégué nord-vietnamien, M. Xuan Thuy, a trouvé des interlocuteurs muets, ou presque. "Vous connaissez parfaitement notre position, nous attendons votre réponse et donc n'avons rien à ajouter" s'est borné à lui dire, en autant de mots, le délégué américain, M. William Porter. Le délégué sud-vietnamien, M. Pham Dang Lam a été à peine moins laconique. C'est à vous, maintenant de répondre par une action positive à l'annonce, par le président Nixon du retrait de 45.000 hommes du Sud-Vietnam dans les deux prochains mois, a-t-il dit sèchement.

Cette nouvelle tactique a laissé de glace les délégués du Nord-Vietnam et du gouvernement révolutionnaire provisoire.

"M. Nixon n'a apporté aucun élément nouveau pour faire progresser la conférence. Il n'a toujours pas répondu à nos propositions de paix en sept

points et cherche toujours à obtenir par les armes, une position de force" a dit, tout aussi sèchement M. Nguyen Van Tien (GRP), appuyé par M. Xuan Thuy, qui a qualifié l'annonce du retrait de "propagande tapageuse".

Aucun signe pouvant laisser présager une relance prochaine de la négociation n'est donc apparu au cours de cette 13ème séance. Sur proposition du délégué américain la conférence ne s'ouvrira pas jeudi prochain qui est jour férié aux Etats-Unis (Thanks Giving). La prochaine séance aura lieu le 2 décembre.

D'autre part, les porte-parole des délégations de la RDV et du GRP ont estimé que le coup d'Etat perpétré mercredi en Thaïlande par le maréchal Kittikachorn montrait la "panique" de la "clique militaire" devant l'ampleur du mouvement contestant sa subordination aux Etats-Unis.

"De nombreux partis démocratiques et de larges couches de la population

s'opposent à la subordination aux Etats-Unis et réclament une Thaïlande indépendante, souveraine, pacifique et neutre. Pour faire face à ce mouvement de lutte, la junte militaire a perpétré son coup d'Etat et a montré ainsi qu'elle est prise de panique devant les mouvements démocratiques", a déclaré pour le RDV, M. Nguyen Thanh Le.

Le porte-parole du GRP, M. Ly Van Sau, a estimé de son côté que le coup d'Etat "fait partie du dessein américain tendant à intensifier l'utilisation du territoire thaï pour mener la guerre d'agression contre le peuple d'Indochine et d'Asie du Sud-Est". M. Sau, soulignant que la Thaïlande n'a jamais autant servi que maintenant comme base de départ pour les bombardements en Indochine, a ajouté: "les administrations à la solde des Etats-Unis dans cette région sont paniquées par le fait que les Etats-Unis subissent échec sur échec et que les peuples intensifient leur lutte contre la domination américaine".

La politique étrangère de Nixon vue de Hanoi

Une politique d'hégémonie d'un type nouveau

HANOI (AFP) — "Le Courrier du Vietnam", hebdomadaire de langue française édité à Hanoi, plus spécialement destiné aux pays étrangers, consacre dans ses deux derniers numéros une longue étude à la politique étrangère de l'administration Nixon, s'efforçant de démontrer qu'il s'agit d'une politique d'hégémonie d'un type nouveau.

"Pour ce qui est de l'Asie, écrit le journal, certes Nixon a tiré la leçon de la défaite encourue par Johnson au

Vietnam et a procédé à une révision des zones de priorité pour concentrer ses forces en Europe où se situent les intérêts vitaux des Etats-Unis. Cela ne veut pas dire que les Etats-Unis se retirent de l'Asie ou que l'Europe a la priorité. Il n'en demeure pas moins, selon Nixon, que pendant le dernier tiers du vingtième siècle ce sera l'Asie qui posera le plus grand danger d'une confrontation pouvant déboucher sur une troisième guerre mondiale".

"Ce qui est clair, déclare Le Courrier, c'est que dorénavant le Pentagone insistera sur l'emploi des troupes non-américaines dans les aventures militaires. Mais ce n'est guère une nouveauté. La formule de faire combattre les Asiatiques par les Asiatiques date du temps de Dulles et de l'armée secrète de Vang Pao au Laos, mise sur pied sous Kennedy. Le fait nouveau c'est que les dirigeants américains devenus maintenant plus conscients des limites de leur puissance et

même de leur richesse, évitent systématiquement l'éparpillement de leurs forces dans le monde et comprennent mieux qu'un soldat thaï ou sud-coréen coûte environ vingt fois moins cher qu'un G.I."

Le journal poursuit: "Ils sont devenus aussi plus conscients de l'impopularité de la présence de troupes américaines en pays étranger. Les vies laissées par le départ des soldats américains seront comblées par le progrès technique en matière d'armement. Dans l'actuelle guerre spéciale au Laos, considérablement intensifiée depuis 1969, les sommes dépensées pour l'organisation et l'équipement des mercenaires se sont multipliées par trois. Le rôle de l'aviation dans cette guerre comme dans celle du Cambodge et du Sud-Vietnam est d'une importance sans précédent. Un observateur américain a caractérisé avec raison la doctrine Nixon comme celle de l'usage de l'aviation sans restriction. Elle n'exclut pas enfin des opérations de type dominicain. Les G.I. qui ne sont pas sur les lieux peuvent s'y transporter en peu de temps à bord d'avions géants du type "C5A Galaxy".

"R. David, assistant du commandant en chef des marines américaines, a déclaré qu'en cas de nécessité, ses unités de marines pourraient débarquer en trente minutes au Sud-Vietnam et la troisième division de marine à Okinawa pourra être amenée en l'espace de cinq heures".

Dans un second article publié dans son numéro de cette semaine, Le Courrier du Vietnam après avoir dénoncé les organisations régionales telles que l'ASPAC ou le comité du Mékong (organismes interasiatiques de développement), comme instruments du "néo-colonialisme américain", le journal évoque "les premiers échecs de la doctrine Nixon".

Le journal note que l'armée de Saigon ne répond pas aux besoins des Américains, que la pacification, pièce maîtresse de la vietnamisation, reste toujours un travail à relaire

internationales

Japon

C'est aujourd'hui que se livre la "grande bataille d'Okinawa"

TOKYO (AFP) — La "grande bataille d'Okinawa": c'est ainsi que l'on appelle des hier les manifestations qui auront lieu aujourd'hui dans tout le Japon et au cours desquelles 80.000 policiers vont s'affronter à 60.000 étudiants. En outre, 2.000.000 de travailleurs, qui protestent

eux aussi contre les modalités de la restitution de la base américaine l'année prochaine, feront grève pour une période variant d'une demi-heure à 24 heures.

Les Japonais sont inquiets. En quelques mois, 4 policiers ont été tués au

cours de bagarres avec les étudiants. Cette escalade de la violence est une nouveauté dont semble responsable une minorité d'extrémistes virulents, en particulier la faction du noyau marxiste.

Trente-six milles gauchistes cherchaient, pense-t-on, à provoquer des émeutes dans 37 préfectures tandis qu'à Tokyo 24.000 étudiants, par un audacieux mouvement dialectique s'efforcèrent de faire des 1.200 bars de Ginza, le quartier des plaisirs au centre de la capitale, un secteur libéré.

A l'ouest de Tokyo, 125.000 socialistes et communistes tiendront un rallye dans le parc de Yoyogi et manifesteront devant la Diète.

Les autorités redoutent d'avoir affaire à la confrontation la plus importante depuis dix ans. On prévoit en tous cas que les arrêts du travail dans les chemins de fer, dans les transports publics, dans les postes, provoqueront une confusion considérable parmi les 11 millions d'habitants de Tokyo.

Hier soir déjà à Yokohama, 250 policiers au cours d'une opération de contrôle se sont heurtés à 600 étudiants armés de cocktails molotov. Des documents recueillis dans des perquisitions indiquent, selon la police, l'existence d'un plan de sabotage des principaux immeubles et services publics de Tokyo.

Le coup d'Etat en Thaïlande

Les USA avaient été informés du projet deux jours à l'avance

BANGKOK (AFP) — Le parti de la révolution, qui s'est emparé mercredi du pouvoir en Thaïlande, s'est réuni hier pour former un nouveau gouvernement.

Le Parti de la révolution, indiquant-on de source bien informée, remplira les engagements de la Thaïlande et poursuivra la politique du précédent gouvernement. La mise en chantier d'une nouvelle constitution a été également discutée, la précédente ayant été suspendue mercredi.

Outre le maréchal Thanom Kittika-

chorn, les autres responsables du coup d'Etat, qui s'est déroulé sans effusion de sang, sont le général Prapas Chrusathira, commandant en chef de l'armée, M. Pote Sarasin, vice-premier ministre dans le précédent gouvernement, le maréchal de l'air Dewee Chullasap, chef de l'état-major interarmes, et le général Prasert Ruchirawongse, chef de la police.

D'autre part, on apprend de source sûre que l'ambassade des Etats-Unis à Bangkok avait été informée du projet de coup d'Etat deux jours avant son déroulement.

10 fois plus de saisies et pourtant...

Le trafic de la drogue n'est même pas perturbé

NEW YORK (AFP) — Les douanes américaines saisissent dix fois plus d'héroïne cette année que l'année précédente mais avouent leur impuissance à entraver réellement le trafic. Le prix n'a même pas changé et la qualité de la drogue s'est améliorée ce qui entraîne d'ailleurs un dédoublement de la consommation de morts dus à des excès d'héroïne, a déclaré hier un porte-parole de l'office des douanes.

Les douanes ont saisi jusqu'à présent en 1971, 580 kilos au total, près de 75 kilos de drogues — en majeure partie de la marijuana — d'une valeur de 617 millions de dollars ont été confisqués cette année.

Selon le bureau des narcotiques, les drogués utilisent chaque année 5.800 kilos d'héroïne aux Etats-Unis. Le porte-parole de l'office des

douanes a encore indiqué que les méthodes de contrebande n'avaient pas changé: drogue cachée dans des valises à double-fond et abus de l'immunité diplomatique. Il a souligné que plusieurs membres de personnels consulaires avaient ainsi été arrêtés cette année.

PARIS (AFP) — L'ambassade des Etats-Unis à Paris a fait savoir hier qu'elle avait été informée au début de l'après-midi par son gouvernement que M. John Cusack, directeur des narcotiques américains pour l'Europe, serait transféré à un autre poste.

Interrogé hier matin sur les informations de presse selon lesquelles M. Cusack devait être nommé à un autre poste en vue de détendre les relations franco-américaines à propos de la lutte contre le trafic des stupéfiants, l'ambassade américaine avait répondu par un démenti, ajoutant qu'elle n'avait connaissance d'aucun changement d'affectation de M. Cusack dans un avenir prévisible.

Racheter les filiales

PARIS (AFP) — Le paradoxe de l'accroissement simultané du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis et de leurs investissements à l'étranger a conduit M. Pierre Mendès-France à proposer devant l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF) une méthode originale de consolidation des balances-dollars.

Tolérés et souvent appelés par les pays européens, notamment, les investissements américains ont largement contribué à l'accroissement des balances dollars, a déclaré l'ancien président du conseil.



le FEM qui parle et qui chante

La nouvelle circule!



Code S.A.Q. 153
Bouteille de 26 2/3 oz. \$6.50

Le rhum cubain est de retour!

Depuis le temps qu'on l'attendait, ce goût sec et léger de l'authentique rhum cubain, célèbre dans le monde entier! Voici le Havana Club... Maintenant tout va comme sur des roulettes.

Les Daiquiri (limette, sucre et glace concassée) retrouvent

leur saveur exotique, les Presidante (vermouth rouge et zeste d'orange) s'en portent mieux, les Cuba Libre (jus de citron frais et cola) sont acclamés! Havana Club, importé de Cuba. Un vrai rhum. Vous n'avez pas à rouler carrosse pour vous l'offrir.

Savourez un vrai rhum

Havana Club

De Cuba... pays de vrai rhum

7 1/2% sûr!

Pour un revenu annuel de 7 1/2% sûr, demandez plus de renseignements au sujet des certificats de placement garanti pour cinq ans à la succursale Trust Royal la plus près de chez vous.

Bureaux à Montréal:
630 ouest, boul. Dorchester — 876-2525
6991, rue St-Hubert — 270-1137
4145 ouest, rue Sherbrooke — 876-2506

Autres bureaux à Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et par tout le Canada.

Trust Royal

Biens administrés: plus de \$10 milliards
Institution inscrite à la régie de l'Assurance-Dépôts du Québec.

La restructuration scolaire

Réglons d'abord la question de la langue, dit la SSJB

de notre envoyé spécial, **Gérald LeBlanc**

QUEBEC — Considérant que le projet de loi 28 met sur un pied d'égalité le français et l'anglais, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal demande au gouvernement d'arrêter de brouiller les cartes et de dire carrément s'il veut faire du Québec un district bilingue.

Présentant hier le mémoire de la SSJB de Montréal sur le projet de loi 28, M. François-Albert Angers a déclaré que le gouvernement s'approprie à compromettre le statut de la langue française par le détour de l'établissement de structures scolaires bilingues à Montréal.

Si le gouvernement veut attendre le rapport Gandron avant de définir sa politique sur le français, M. Angers considère qu'il ne doit pas établir un bilinguisme de droit et de fait

dans les commissions scolaires unifiées que propose le projet de loi 28.

«Le projet de loi 28, a-t-il ajouté, aggravera la situation confuse créée par le bill 63, en donnant à croire que l'Assemblée nationale consent à inscrire pro-

gressivement l'égalité de l'anglais et du français dans toutes nos lois fondamentales.

Sans s'arrêter aux commissions scolaires unifiées comme telles, la SSJB est contre ce modèle de restructuration parce qu'il accorde de nouveaux droits juridiques à la minorité anglophone.

«Nous nous opposons fermement à ce projet, à toute mesure qui a pour conséquence de créer des droits acquis de nature linguistique en faveur de quelque minorité que ce soit au Québec, tant que, dans l'état de crise où nous vivons, l'Assemblée nationale n'aura pas défini clairement la situation juridique fondamentale au Québec des deux langues généralement en usage au Canada.

Rejoignant la position de M. René Lévesque, président du Parti québécois, le président de la SSJB de Montréal considère que le gouvernement n'aurait jamais dû resusciter le projet de loi 62. «Si le gouvernement, a-t-il ajouté, espère profiter de la division de l'op-

position et de la confusion pour nous faire accepter le bilinguisme, nous sommes prêts à mobiliser la province.

C'est pour ne pas ajouter à cette confusion que M. Angers n'a pas voulu aborder la question de la confessionnalité. Le problème de l'heure, selon lui, c'est celui de la langue française et il ne faut pas le compromettre en divisant la population francophone.

Sur cette question, il faut, selon lui, s'en remettre au choix des parents en faisant un référendum ou un recensement spécial.

Si la SSJB se prononce contre les commissions scolaires unifiées pour les raisons déjà énumérées, elle est cependant en faveur de l'implantation immédiate du Conseil scolaire de l'île et des comités d'écoles, les deux autres paliers proposés dans le projet de loi 28.

L'implantation de ces deux niveaux de structure permettra, selon M. Angers, de régler deux problèmes urgents: l'égalité dans la répartition des revenus et l'institutionnalisation de la participation des parents.

Deux groupes anglophones favorisent des commissions scolaires unifiées

QUEBEC — Contrairement à la majorité des anglophones qui réclament des commissions scolaires françaises et anglaises, deux associations de principaux et administrateurs anglo-catholiques se sont prononcées hier en faveur des commissions scolaires unifiées que propose le projet de loi 28 pour l'île de Montréal.

Ces deux organismes, Association of Catholic Principals of Montreal et Association of Directors of English Schools of Quebec, ont présenté hier leurs mémoires devant la Commission parlementaire qui a tenu sa neuvième et dernière journée d'audiences publiques sur le projet de loi 28.

Plus de 40 mémoires ont été présentés à la Commission qui siégera à nouveau mercredi prochain pour permettre aux parlementaires de discuter entre eux du projet de loi 28 et des mémoires qu'ils ont entendus. Le ministre de l'éducation M. Guy Saint-Pierre, a déjà promis qu'il remettrait les recommandations finales sur les amendements à apporter au projet de loi 28, au cabinet des ministres, avant le 4 décembre.

Bien que la plupart des mémoires étudient en détail les divers aspects de la restructuration scolaire de l'île de

Montréal, la discussion à la Commission parlementaire a surtout porté sur le problème linguistique à Montréal.

Tout en se prononçant dans l'ensemble en faveur des commissions scolaires unifiées, les francophones ont réclamé à des degrés divers un statut prioritaire pour le français dans les structures administratives de ces commissions scolaires.

En plus de l'archevêque de Montréal et de certains groupes de catholiques, qui réclament le maintien des commissions scolaires confessionnelles, la plupart des francophones ont également demandé le maintien des écoles catholiques pour ceux qui désirent y envoyer leurs enfants.

Les anglophones ont été presque unanimes à se prononcer contre les commissions scolaires unifiées et à exiger des commissions françaises et anglaises. Il faut cependant noter que les anglo-catholiques, sans doute à cause de leur confession, se sont montrés beaucoup moins catégoriques dans leur opposition à l'unification qu'ils ont d'ailleurs déjà vue au sein de la CECM ou des autres commissions scolaires catholiques.

C'est ainsi que les principaux et administrateurs anglo-catholiques ont fait état

hier de leur expérience avec les francophones catholiques.

«Contrairement à nos confrères protestants, ont-ils dit, la plupart d'entre nous, en tant qu'administrateurs catholiques, avons déjà travaillé avec nos collègues de langue française à la solution de nos problèmes communs.

Parmi les autres mémoires présentés hier, celui des archivistes du Québec recommande que toutes les archives des commissions scolaires actuelles de l'île de Montréal soient versées au fonds général du Conseil scolaire de l'île. Les archivistes demandent également que le ministère, après entente avec la CECM, subventionne un programme de recrutement de 11 archivistes dans les plus brefs délais.

Un autre mémoire présenté par le principal de l'école Saint-Jacques, M. Benoît Beaudoin, réclame le maintien des commissions scolaires catholiques et protestantes, ainsi que la création d'un secteur pour les «autres».

«La commission scolaire unifiée proposée, a dit M. Beaudoin, constitue un exemple d'intégration qui n'est pas souhaitable. Et si l'on se permettait d'ironiser, on ajouterait que les vrais «intégristes» ne sont pas du côté des catholiques.»

Des parents catholiques songent à porter le bill devant la cour

par **Gilles Provost**

Les divers mouvements qui exigent le maintien des commissions scolaires catholiques sur l'île de Montréal étudient présentement l'idée d'un recours aux tribunaux si le gouvernement québécois adoptait le principe de la commission scolaire unifiée conformément à l'actuel projet de loi 28.

Selon le porte-parole de ces divers mouvements, M. Louis Bouchard, aucune décision n'a encore été prise mais chacune des organisations impliquées va consulter ses membres à ce sujet.

Lors d'une conférence de presse à laquelle participaient des représentants des Chevaliers de Colomb, de la Ligue des propriétaires, du Mouvement des femmes chrétiennes et de l'Association des parents catholiques, M. Bouchard a violemment pris à partie les mouvements syndicaux qui combattent en faveur du principe des commissions scolaires unifiées.

«Ce front commun est majoritairement formé de personnes qui ne croient pas à l'école catholique, qui n'ont aucun mandat et qui ne se soucient pas de consulter l'ensemble des parents ni la profession enseignante», a-t-il déclaré.

Les participants à la conférence de presse, ont demandé que le gouvernement établisse un référendum auprès de la population plutôt que de se cacher derrière un «rempart de mémoires contradictoires». Ils se sont dit convaincus qu'un référendum révélerait un consensus en faveur de la confessionnalité.

Un tel référendum est d'autant plus nécessaire, aux yeux des partisans de l'école catholique, que le parti libéral a fermement refusé de se prononcer sur ce sujet lors de la dernière campagne électorale et que le programme du parti n'en disait pas un mot. «Le gouvernement doit gouverner mais pas contre le désir de la population», a-t-on rappelé.

M. Bouchard a aussi protesté contre la confusion que «certains se plaisent à amplifier en mêlant les questions confessionnelles et linguistiques». Pour sa part, il a souligné que le bill 28 ne pourra régler le grave problème de la langue et qu'il ne faut pas confondre les deux questions.

Il a aussi rappelé que le maintien de commissions scolaires confessionnelles ne compromettrait nullement le rattrapage nécessaire dans les quartiers défavorisés, comme l'insinuent certains partisans de la commission scolaire unifiée.

Interrogé sur un éventuel front commun avec les anglophones pour contester la légalité du bill 28 devant les tribunaux, M. Bouchard a tenu à souligner que les intérêts en jeu sont fort différents. Les anglophones veulent préserver leur langue en utilisant les garanties confessionnelles alors que «les catholiques veulent protéger cela même qui est garanti, soit leurs droits scolaires confessionnels». Il y a pourtant déjà eu des rencontres officielles entre anglophones et catholiques à ce sujet, a-t-il reconnu.

Le communiqué de presse remis aux journalistes avait aussi l'appui de mouvements non représentés à la conférence de presse: Les Filles d'Isabelle, l'Association des religieuses enseignantes du Québec, les Groupes de vie

chrétienne, des associations de parents de Saint-Henri, le laïcat franciscain, les Chevaliers de Champlain, l'Association des puericultrices de la province de Québec, les comités d'éducation chrétienne de la zone Ahuntsic, et d'autres.

MONTREALAIS,

Face aux pressions constitutionnelles des anglo-protestants, au lobby des anglo-catholiques et aux campagnes archaïques de certains groupes catholiques contre le bill 28, la population francophone de Montréal a le devoir d'exiger de l'État québécois une véritable réforme de la structure scolaire sur l'île de Montréal. Des assemblées publiques auront lieu; venez le dire.

Voici le calendrier des assemblées publiques qu'organisera ce mois-ci le Front commun pour la démocratisation scolaire sur l'île de Montréal.

19 novembre:

Polyvalente Edouard-Montpetit, 6,200 rue Boyce.

Orateurs: **Camille Laurin, Fernand Daoust, Claude Charron, Mathias Rioux.**

22 novembre:

Centre St-Edouard (St-Denis et Beaubien)

Orateurs: **Robert Chagnon, Michel Bourdon, Claude Charron.**

23 novembre:

Centre Paul-Sauvé

Orateurs: **Marcel Pepin, Yvon Charbonneau, Claude Charron, Fernand Daoust.**

25 novembre:

Polyvalente Charles-Lemoyne, rue Grand Tronc, entrée Mucilins.

Orateurs: **Michel Bourdon, Mathias Rioux, Claude Charron.**

26 novembre:

Salle St-Sacrement, 4550 St-Hubert.

Orateurs: **Michel Bourdon, Claude Charron.**

29 novembre:

Polyvalente de Pierrefonds:

Orateurs: **Francine Lalonde, Claude Charron, Marcel Duhaime.**

1er décembre:

CEGEP d'Ahuntsic.

Orateurs: **Michel Chartrand, Jacques Parizeau, Francine Lalonde, Claude Charron.**

C'est peut-être la dernière occasion pour la population de se donner un système scolaire démocratique qui respecte la culture de la majorité et qui permette aux habitants des zones défavorisées d'opérer le rattrapage qui s'impose.

Le Front commun CSN-FTQ-CEQ-PQ pour la démocratisation scolaire sur l'île de Montréal.

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA BOURSES DE RECHERCHES POST-DOCTORAT 1972-73

Le Conseil national de recherches offre en 1972-73 des bourses valables dans ses laboratoires et administre la répartition d'autres bourses pour le compte des organismes publics suivants: Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ministère de l'Environnement - Service de la Gestion des Eaux, Office des recherches sur les Pêcheries, Service de l'Environnement atmosphérique, Musées nationaux du Canada et au Musée des sciences naturelles et l'Énergie atomique du Canada, limitée.

Les candidats ne devront pas avoir 36 ans accomplis au 31 mars de l'année au cours de laquelle ils commenceront à jouir de la bourse de recherches. Ils doivent avoir ou être sur le point d'obtenir un doctorat d'une université accréditée (les candidatures de chercheurs expérimentés non munis d'un doctorat pourront être prise en considération). La nationalité des candidats n'entrera pas en ligne de compte mais tous devront satisfaire aux conditions d'immigration du Canada. Le concours se termine le 15 janvier 1972.

Le montant actuel est de 6,400 dollars par année pour les boursiers célibataires et mariés sans enfant. Il est de 7,600 dollars pour les boursiers mariés ayant un ou plusieurs enfants à charge. Une allocation couvre les frais de déplacement.

Toute la correspondance relative aux bourses du Conseil doit être envoyée à l'adresse suivante:

Bureau des bourses post-doctorat,
Direction des Services du Personnel,
Conseil national de recherches du Canada,
Ottawa, Canada. K1A 0R6

NATIONAL RESEARCH COUNCIL OF CANADA POSTDOCTORATE FELLOWSHIPS 1972-73

The National Research Council of Canada offers Fellowships for 1972-73 tenable in its laboratories and administers additional Fellowships on behalf of the following Canadian Government Departments and Agencies: Department of Agriculture, Department of Energy, Mines & Resources, Department of National Health and Welfare, Department of the Environment - Water Management Service, Fisheries Research Board of Canada, Atmospheric Environment Service, National Museums of Canada - Museum of Natural Sciences, Atomic Energy of Canada Limited.

An applicant should not have reached his 36th birthday by the 31st of March of the year in which the fellowship is to be taken up and should possess a Ph.D. degree from a recognized university or expect to obtain such a degree before taking up an award. (Candidates having equivalent research experience may be considered.) There are no restrictions regarding nationality of applicants, but successful candidates must meet all Canadian immigration requirements. The competition closes on 15 January, 1972.

The current stipends are \$6400 per annum for both single and married Fellows and \$7600 per annum for a married Fellow with a child or children. A grant is provided towards the cost of travel.

Inquiries should be addressed to:

Postdoctorate Fellowships Office,
Personnel Services Branch,
National Research Council of Canada,
OTTAWA, Canada. K1A 0R6

Votons Sefrito

Une spécialité de la Ropina, restaurant Méditerranéen sur la Plaza de la Place Ville Marie. Réservations: 861-3511

Administré par le Reine Elizabeth



Maintenant

Novembre 1971

En vente dans les kiosques et les librairies

Pour obtenir un abonnement, téléphoner à:

739-2758

Où est l'urgence?
La crise dure depuis 104 ans

QUEBEC (PC) — "La crise soudaine dure depuis 104 ans", a déclaré hier le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, à propos des relations fédérales-provinciales.
C'était une façon comme une autre de refuser une motion de débat d'urgence sur la "crise des relations Ottawa-Québec", formulée par le chef de l'opposition officielle, M. Gabriel Loubier, au lendemain du sommet économique d'Ottawa. Il faut dire qu'en vertu des règlements de la Chambre, il ne peut y avoir de débat d'urgence sur une question ayant un caractère de "crise soudaine".
Chaleureusement applaudi par les députés ministériels à son entrée en Chambre, vers 15h15, le premier ministre Bourassa a aussitôt dû essuyer les reproches de M. Loubier sur sa "performance".
"Le Job de la politique québécoise est revenu d'Ottawa et il pourrait dire, comme à l'époque: Seigneur Ottawa, vous qui m'avez tout donné et qui m'enlevez tout, je suis tout de même heureux de revenir avec des miettes", a-t-il lancé avec humour.
Pour le chef parlementaire péquiste, M. Camille Laurin, les résultats de cette conférence économique sonnent "le glas du fédéralisme rentable" du premier ministre Bourassa. L'ingérence fédérale dans les juridictions provinciales, à son avis, ne saurait que s'accroître, le Québec devenant de plus en plus démuné pour faire face à une conjoncture économique difficile.

Aussi n'a-t-il pas manqué d'adresser au chef du gouvernement une série de questions sur les différents enjeux de cette conférence dont il juge les résultats "catastrophiques". M. Bourassa devait y donner les mêmes réponses qu'il a fournies aux journalistes au cours des conférences de presse qu'il accordait ces jours derniers dans la capitale canadienne.
Interrogé sur les réponses qu'il a obtenues hier, le chef péquiste a déclaré hors de la Chambre que M. Bourassa devrait en toute décence ordonner de nouvelles élections.
Il apparaît de plus en plus évident, estime-t-il, que ce gouvernement a été élu sous de fausses représentations, à l'enseigne du fédéralisme rentable.
Selon M. Laurin, il est significatif que ce soit au chapitre des programmes spéciaux que le Québec a obtenu à cette conférence le plus d'encouragement. Dans ce domaine, fait-il remarquer, c'est Ottawa qui est le maître, et par son pouvoir de dépenser peut infléchir les priorités québécoises dans le sens qu'il désire.

Accord sur les tarifs saisonniers

HONOLULU (AFP) — Les dirigeants des 24 compagnies de transport aérien desservant l'Atlantique-nord semblent à peu près d'accord sur le principe de tarifs saisonniers. Le problème étant d'éviter une guerre de tarifs, la solution paraît être de varier ceux-ci afin de favoriser les voyages pendant la morte-saison.
Une centaine de représentants des lignes nord-atlantiques ont consacré à cette question la journée de mercredi au cours de la réunion annuelle de l'Association du transport aérien international qui se tient actuellement à Honolulu.
Toutefois, les "saisons" n'ont pas été déterminées, pas plus que les différences entre les divers tarifs saisonniers. Mais un porte-parole de l'association s'est déclaré très optimiste quant à un accord éventuel sur ces points.
D'autre part, les représentants des 24 compagnies ont convenu de maintenir les tarifs spéciaux pour les voya-

Etats-Unis étaient presque le seul pays dont le gouvernement ne disposait pas de pouvoirs en ce domaine, alors, a-t-il fait remarquer, que les passagers américains constituent les 2/3 des passagers atlantiques et que les compagnies aériennes des Etats-Unis écoulent la moitié de ce trafic sur l'Atlantique.

LA VICTIME

Suite de la page 3
be n'avait guère endommagé l'édifice, à part évidemment la chambre du jeune homme qui est en ruine. L'explosion a fendillé le plafond du corridor attenant et a fait éclater les vitres de la maison.
Selon le propriétaire, le blessé avait loué, il y a environ, un mois, une chambre à \$13 par semaine. Il était, semble-t-il, tranquille et ne parlait à personne.
La police a précisé hier que Brunet n'était pas connu des services policiers. Il serait probablement originaire de la région de Québec.

À COMPTER DU 28 NOV., NOUVEAU PROGRAMME POUR LES APPELS FAITS AU QUÉBEC ET EN ONTARIO

Profitez des tarifs les plus bas pour vos appels interurbains

Le dimanche, entre 8 heures et 18 heures, vous pourrez bénéficier des tarifs les plus bas en composant vous-même vos appels interurbains. En effet, grâce au nouveau tarif spécial du dimanche, vous profiterez d'une réduction des 3/4 du tarif ordinaire.

De plus, grâce au nouveau tarif de nuit, vous profiterez d'une réduction des 2/3 du tarif ordinaire lorsque vous utiliserez l'interurbain automatique entre 23 heures et 8 heures, tous les jours. Rappelez-vous: ces nouveaux tarifs n'entreront pas en vigueur avant le 28 novembre.

Les changements illustrés ci-dessous ont reçu l'approbation de la Commission canadienne des transports pour une période d'essai de six mois.

Ce nouveau programme s'applique aux appels faits dans le territoire desservi par Bell Canada en Ontario, au Québec, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nouveau tarif spécial du dimanche

Le dimanche, de 8 heures à 18 heures, si vous composez vous-même votre appel interurbain, vous bénéficierez d'une réduction des 3/4 du tarif ordinaire (tableau 1). Ainsi, un appel coûtant habituellement \$1.00 ne vous coûtera alors que \$0.25. Ce tarif n'est pas tout à fait le même que celui des périodes d'appels familiaux; il est, selon le cas, un peu plus ou un peu moins élevé.

Table with 5 columns: Par exemple, À compter du 28 novembre, tarif spécial du dimanche, Périodes d'appels familiaux, de 22 à 24 h et le dimanche toute la journée. Rows show costs for calls to Toronto, Québec, and Sherbrooke.

Nouveau tarif de nuit

De 23 heures à 8 heures, si vous composez vous-même votre appel interurbain, vous bénéficierez d'une réduction des 2/3 du tarif ordinaire. Ainsi, un appel qui coûte habituellement \$1.50 ne vous coûtera alors que \$0.50. Voyez les comparaisons entre les anciens et les nouveaux tarifs au tableau 3.

Nouveau tarif pour les appels faits d'un téléphone public ou d'un hôtel

Pour les appels de numéro à numéro faits à partir d'un téléphone public ou d'un hôtel, la période initiale est de 3 minutes, et les réductions ne s'appliquent pas à cette période. Toutefois, les réductions (tableau 2) s'appliquent aux tarifs des minutes supplémentaires (voir tableau 1), à condition que vous payiez votre appel sur place, dans le cas d'un téléphone public, ou que vous en ajoutiez le coût à votre note d'hôtel. Les réductions étant offertes en remplacement de l'interurbain automatique, elles ne s'appliquent pas aux tarifs des appels à frais virés, portés à une carte de crédit ou à un troisième numéro. Le tarif des appels de téléphones publics sera arrondi au 5¢ le plus près.

Table with 5 columns: Appel composé par l'abonné, le soir, en semaine; Même appel fait d'un téléphone public ou d'un hôtel; Appels à frais virés, ou portés à une carte de crédit ou à un troisième numéro. Rows show costs for calls to Québec and Ottawa.

Tarifs ordinaires (depuis le 6 juin)

Table with 5 columns: DISTANCE, INTERURBAIN AUTOMATIQUE, TARIF ORDINAIRE PREMIÈRE MINUTE, APPEL ACHÉMINÉ PAR LA TÉLÉPHONISTE*, TOUS APPELS CHAQUE MINUTE SUPPLÉMENTAIRE. Rows show rates for various distances from 0-10 to 501 et plus.

Ces tarifs ordinaires demeurent en vigueur. Les réductions du tableau 2 s'appliquent aux tarifs ordinaires indiqués ci-dessus, pour l'interurbain automatique (minute initiale et minutes supplémentaires).
*Période initiale de 3 minutes.

Réductions (à compter du 28 novembre)

Table with 3 columns: HEURE, DU LUNDI AU SAMEDI, DIMANCHE. Rows show reduction rates for different time periods: DE 8 À 18 HEURES, DE 18 À 23 HEURES, DE 23 À 8 HEURES.

Ces réductions, en vigueur aux heures spécifiées, s'appliquent aux appels que vous composez vous-même. Les réductions ne s'appliquent pas aux appels exigeant l'aide de la téléphoniste (à frais virés, payés avec une carte de crédit ou facturés à un troisième numéro), à l'exception de certains appels faits de téléphones publics et d'hôtels (voir en haut, à droite).

Si l'interurbain automatique n'est pas encore en service là où vous demeurez ou dans la localité que vous appelez, la téléphoniste acheminera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique, pourvu qu'il soit fait de numéro à numéro.

Les tarifs des appels interurbains faits à partir du Québec ou de l'Ontario vers d'autres provinces, les États-Unis ou outre-mer, ne sont pas modifiés, et demeurent ce qu'ils étaient avant le 6 juin.



Bell Canada

Coût d'un appel interurbain selon l'échelle du 28 novembre...

Table with 10 columns: DE MONTRÉAL À, SI VOUS COMPOSEZ VOUS-MÊME VOTRE APPEL (PÉRIODE INITIALE, 1 MINUTE), APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO PLACÉS PAR LA TÉLÉPHONISTE. Rows show costs for calls to Cornwall, Granby, Ottawa, Québec, Sherbrooke, St-Jean, Toronto, Windsor.

LES TARIFS CI-DESSUS N'INCLUENT PAS LA TAXE ET SONT SUJETS À CHANGEMENT.

...et selon celle d'avant le 6 juin

Table with 10 columns: DE MONTRÉAL À, SI VOUS COMPOSEZ VOUS-MÊME VOTRE APPEL, APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO PLACÉS PAR LA TÉLÉPHONISTE. Rows show costs for calls to Cornwall, Granby, Ottawa, Québec, Sherbrooke, St-Jean, Toronto, Windsor.

LES TARIFS CI-DESSUS S'APPLIQUAIENT ÉGALEMENT AUX APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO ACHÉMINÉS PAR LA TÉLÉPHONISTE. TOUTEFOIS, LA PLUPART DE CES APPELS COMPORTAIENT DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.

Le 16ème congrès du PLQ s'ouvre ce soir à Québec

Des choix difficiles pour le gouvernement Bourassa?

par Pierre-L. O'Neill

Dans quelle mesure le gouvernement libéral est-il lié aux politiques préconisées par les militants du parti en congrès plénier? Cette question déjà soulevée se pose encore à la veille du 16e congrès du Parti libéral du Québec qui débute ce soir au Château-Frontenac de Québec et se poursuivra jusqu'à dimanche.

D'une part, les quelque 2.000 délégués attendus seront saisis d'une résolution affirmant que le gouvernement "ne doit pas s'éloigner de la ligne de pensée qui l'a porté au pouvoir sans consultation préalable auprès de ses militants".

D'autre part, le premier ministre Bourassa laisse entendre qu'il partage ce point de vue concernant l'influence de la volonté exprimée des militants sur les politiques gouvernementales. "Ce congrès, dit-il dans un message aux délégués, fournira l'occasion de convenir de certaines orientations qui marqueront les prochaines politiques du gouvernement". Puis il ajoute: "Bâtissons ensemble, davantage qu'un thème de congrès, cela devient la ligne directrice de l'ac-

tion du gouvernement libéral.

S'il doit vraiment en être ainsi, le 16ème congrès du parti pourrait placer le gouvernement Bourassa en face de choix difficiles et l'obliger à modifier sensiblement la philosophie politique qui l'a jusqu'ici inspiré.

En effet, dans un cahier comportant 350 projets de résolutions, il est notamment proposé: que le gouvernement étatique les mines du Québec sans dédommager les propriétaires, que le gouvernement cesse de subventionner les grandes industries et surtout les sociétés multinationales, que le gouvernement retire le droit de grève aux travailleurs du secteur public, que le gouvernement crée un réseau de distribution des produits pharmaceutiques et crée un monopole de la vente en gros, que l'équipement servant au développement de la Baie James soit obligatoirement fabriqué au Québec, que le ministre Guy Saint-Pierre soit remplacé par un professeur de carrière.

C'est le premier congrès du Parti libéral du Québec depuis la crise d'octobre 1970 et les précautions entourant les assises de fin de semaine ne peuvent que rappeler ces événements aux délégués qui discuteront des problèmes du Québec sous la protection d'un imposant dispositif de sécurité.

Pour les ministres du gouvernement Bourassa et les députés, il s'agit de l'occasion rêvée d'un long "party" de fin de semaine et on les attend nombreux. La Sûreté du Québec et la police de Québec assureront le guet à l'extérieur de l'hôtel ainsi qu'à tous les étages, à l'intérieur. De son côté, le parti disposera de son propre service de sécurité relié dans l'hôtel à un central de communications. Cette armée de protecteurs sera complétée par les gardes du corps personnels du premier ministre et de ses ministres. Même le conseiller spécial de M. Bourassa en "affaires libérales", M. Paul Desrochers, sera armé, dit-on de son pistolet personnel noir de cabine "45" à la crosse sculptée.

Dans le cadre de ces assises, il y aura également élections à quelques postes du conseil de direction du parti mais il n'y a pas lieu de parler de renversement de pouvoir ou même de renouvellement d'équipe. Dix-sept candidats sont déjà élus par acclamation et, de ce nombre, trois seulement sont de nouveaux arrivés. Il y aura élections à sept autres postes. La présidente du parti, Mlle Lise Bacon, le trésorier, M. Robert Demers, ainsi que le secrétaire, M. Denys Aube, sont tous trois réélus.

Pour ce qui est du programme, il comporte deux allocations du premier ministre Bourassa qui marquera ce soir l'ouverture et dimanche la clôture des débats. Toute la journée de samedi est consacrée aux discussions en ateliers: économique, politique, social et les structures du parti. Les délégués reviendront dimanche en assemblée plénière pour procéder au vote sur les résolutions soumises et décider de l'orientation qu'ils entendent donner au parti.

La région de l'aéroport

Plusieurs municipalités contestent le projet d'aménagement de SATRA

par François Barbeau

LACHUTE — Après huit mois de consultations avec les municipalités qui sont impliquées dans le projet d'aménagement de l'aéroport de Sainte-Scholastique, SATRA (Société d'aménagement du territoire de la région aéroportuaire) n'a pas encore obtenu le consensus quant à la manière la plus favorable de développer cette région.

Hier, débutait à Lachute la phase proprement dite de consultation des représentants de

34 de ces municipalités. A la fin de journée, les délégués ont dû se rendre à l'évidence et accepter que nombre d'entre eux, ceux représentant le secteur ouest du nouvel aéroport, n'admettaient pas encore les esquisses de développement proposées par SATRA.

Avec l'assentiment de la ville de Lachute et pour ainsi dire avec la bénédiction de M. Noël Saindon, maire de la ville et député libéral d'Argenteuil, les délégués du sec-

teur ouest se sont inspirés d'une étude préparée en juin pour le compte de la Commission intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes-Outaouais pour avancer un projet diamétralement opposé à ceux préconisés jusqu'ici par SATRA.

Les représentants du secteur ouest proposent un développement selon l'axe est-ouest (Ottawa-Hull-Montréal) qui traverserait la ville de Lachute.

Selon eux, cette façon de

concevoir le développement de la région aéroportuaire serait la seule qui permettrait au secteur de devenir une zone d'influence et qui permettrait à la région métropolitaine de tirer le meilleur profit possible d'un rapprochement de l'est de l'Ontario.

Les partisans de cette thèse exposée officiellement par la ville de Lachute, même s'il ne s'agit que d'une thèse soumise à révision dans quelques semaines, soulignent des faiblesses du raisonnement de SATRA et de la CDRM (Commission de développement de la région de Montréal) dans leurs exposés favorisant un axe nord-sud.

Les recommandations de ces deux organismes, disent les gens de Lachute, entrent en contradiction, puisqu'elles parlent de deux axes qui vont à l'encontre des objectifs du développement de la région, dont le premier est de maximiser les essais économiques de l'aéroport.

D'autre part, les recommandations de SATRA, jusqu'à maintenant, ne semblent pas tenir compte de la vocation agricole de certains sols, justement ceux qui seraient plus aptes à une excellente classification.

À ces objections, et à quelques autres, le rapport préliminaire de Lachute ajoute qu'un secteur a été négligé et non un des moins importants: maximiser l'attrait naturel de chaque zone.

Le rapport de Lachute se termine par ces recommandations:

- rejet de l'axe nord-sud de développement;
- rejet de toute solution mettant en danger la liaison routière de Sainte-Scholastique et de l'arrière-pays à Montréal;

- rejet de l'approche et des hypothèses présentées par SATRA;

- développement en pôles, concentration des investissements d'infrastructures dans les pôles de croissance existants;

- protection des espaces entre les pôles par des zonages agricoles et industriels;

- liaison en priorité des pôles de l'aéroport de Montréal;

- liaison de Hull-Ottawa à Montréal par une autoroute pour amener Hull dans l'orbite de Montréal;

- privilégier Lachute comme pôle de croissance afin de lui permettre de rivaliser avec Hawkesbury.

Tout compte fait, ces propositions de Lachute et de la région environnante (8 municipalités appuient le rapport et d'autres ont promis leur concours bientôt), sont les plus concrètes qui aient été exposées hier aux assises. Ces dernières consistaient en une consultation sur quatre points précis: comment assurer la collaboration des individus des municipalités et du gouvernement dans le développement du territoire de la région aéroportuaire; vers quel but diriger les municipalités dans l'avenir de leurs territoires; quelles sont les possibilités du territoire; quand et comment les représentants des municipalités feront-ils connaître leur opinion.

La matinée avait débuté par l'accueil de mots de bienvenue du directeur général de SATRA, M. Paul Laliberté; l'allocation de M. Zoël Saindon, maire de Lachute et autres délégués. Quelques mots du ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier, devaient rappeler que chaque municipalité devait préparer un plan d'aménagement de son territoire, sans se douter que son collègue, M. Saindon, avait déjà donné son assentiment à un plan global.

Le développement attend encore ses pionniers (le cardinal Léger)

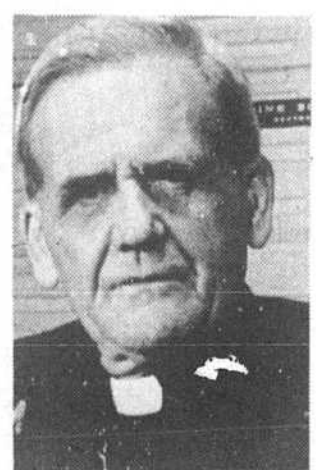
par Gilles Provost

"Le développement de la Terre, aussi difficile que l'univers, attend ses pionniers", a déclaré hier le cardinal Paul-Émile Léger qui rencontrait les journalistes à l'occasion de son passage à Montréal. Le cardinal, qui a perdu cinquante livres n'a pas voulu commenter son état de santé.

"Le développement de notre Terre ne consiste pas dans la seule exploitation du sol ou du sous-sol ni dans une augmentation des exportations et des importations, a-t-il déclaré. Le développement doit être le développement de l'homme. L'homme doit apprendre à rencontrer son frère et à le respecter".

Le cardinal missionnaire a aussi rappelé que cette sorte de développement ne peut être fait en dilapidant et qu'il implique un travail à long terme. Il faut aussi connaître l'Histoire, a-t-il fait remarquer, faisant allusion au colonialisme.

"Quand il m'arrive d'attendre en ligne au bureau de poste derrière plusieurs noirs, je ne puis m'empêcher de penser à tous ceux d'entre eux qui sont passés en dernier à l'époque coloniale". (...) Quand je rencontre des hommes dont les ancêtres ont été vendus comme esclaves, je fais



Le cardinal Léger

mon acte de contrition parce que je suis blanc et que ce sont mes frères noirs qui furent vendus au marché".

Il faut vivre dans la réalité, a-t-il poursuivi et ce sont là des oeuvres humaines fort réelles. Il a toutefois poursuivi en donnant un rapide aperçu du travail qu'il fait lui-même en Afrique avec la collaboration de l'organisation canadienne: "Le cardinal Léger et ses oeuvres".

Tout en ne minimisant pas l'action qu'il accomplit, il aime la présenter comme symbolique: "Je sais que ce n'est

pas moi qui vais transformer le monde mais une aide concrète à 35 léproseries d'Afrique par l'âme Perco, c'est un geste symbolique qui mérite d'être souligné".

Le travail à accomplir est surhumain, a-t-il poursuivi et nous ne pouvons le faire seuls. Les gens vraiment efficaces seront ceux qui acceptent une humble collaboration au service de leurs frères.

À ce sujet les administrateurs de l'organisation "Le Cardinal Léger et ses oeuvres", ont souligné au revoir leur émerveillement devant la bonne volonté de milliers de personnes qui collaborent à leur action. En deux ans, l'ensemble de la population ouvrière du Québec a donné environ un million, font-ils remarquer. De plus, d'innombrables bénévoles ont consacré leurs efforts à cette action humanitaire.

Le cardinal Léger, qui retourne en Afrique samedi, publiera au début de décembre une plaquette traduite en quatre langues expliquant sa philosophie du sous-développement. Cet ouvrage sera préfacé par M. Lester Pearson, ancien premier ministre du Canada.

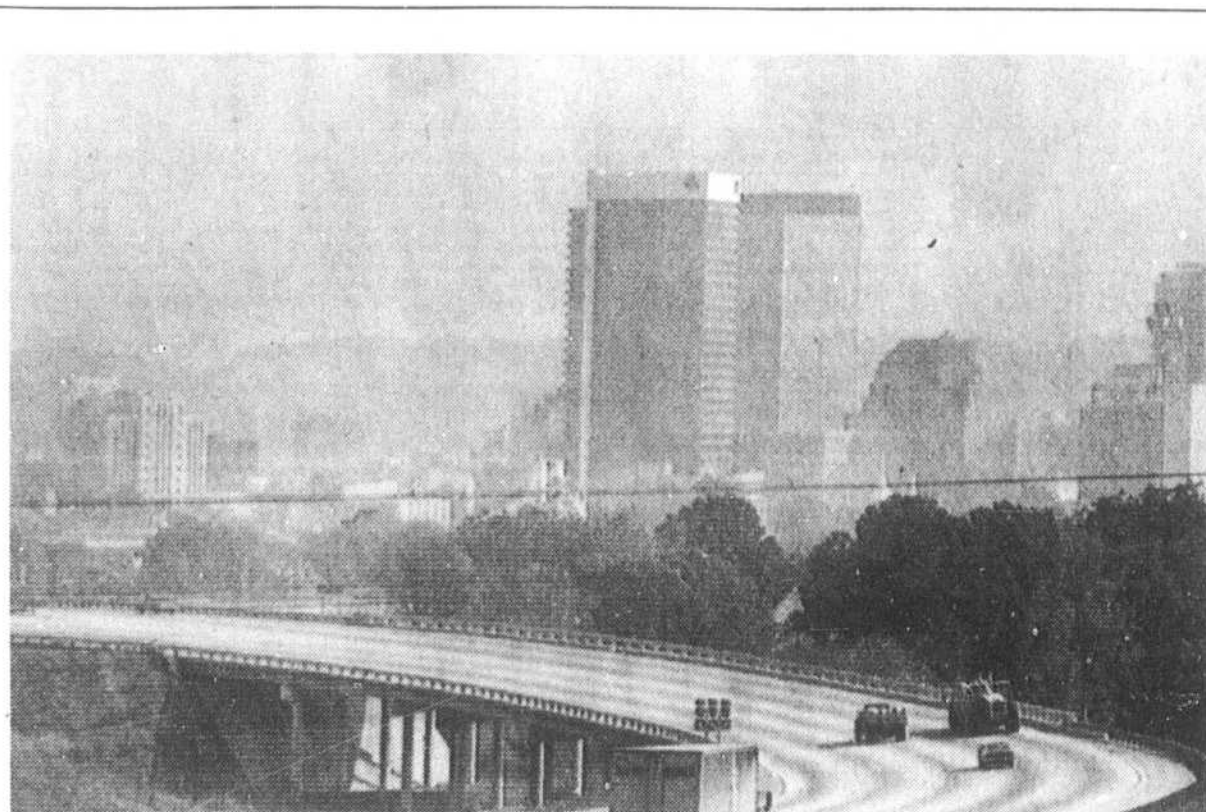
Vers une hausse des tarifs des télécommunications

Le Canadien pacifique et le Canadien national ont déposé à la Commission des transports du Canada un tarif révisé qui indique une augmentation de certains droits d'usage et frais de service de fil privé, Téléx et Broadband assurés par CN-CP Télécommunications.

Les nouveaux tarifs doivent entrer en vigueur le 1er mars 1972. Les sociétés ont déclaré que ces augmentations sont nécessaires afin d'aider à contrebalancer le coût élevé en capital d'un programme d'expansion continu. Elles ont ajouté que le défaut d'appliquer de nouveaux tarifs entraverait leur position concurrentielle, léserait leur pouvoir de maintenir et de développer les services actuels et entraverait l'innovation de services.

CP-CN Télécommunications estime que si les augmentations proposées avaient été en vigueur en 1971, les revenus joints pour l'année, sans compter l'usure possible, auraient accusé une hausse de \$3,149,000 ou 3.8 pour cent.

En vertu du nouveau tarif, il en coûtera 39.75 cents par minute au lieu de 37.5 cents pour envoyer un message de Montréal à Toronto, Montréal à Halifax ou Calgary à Regina. Le taux entre Montréal ou Toronto et Vancouver passera de 90 cents par minute à 95.4 cents par minute.



Birmingham-la-polluée

Pour la première fois, un juge fédéral, invoquant les pouvoirs d'urgence de la Clean Air Act américaine, a ordonné hier la fermeture des 23 usines principales de Birmingham. L'injonction provisoire du juge Pointer précise que cette fermeture durera tant que la pollution atmosphérique ne se

sera pas résorbée. Une inversion climatique automnale maintient au-dessus de la région une poche d'air dont le degré de pollution dépasse le seuil critique. Ces 23 usines comprennent quelques-unes des aciéries de Birmingham. (Téléphoto AP)

Conseil de sénateur

Les syndicats devraient limiter leurs provocations verbales

OTTAWA (PC) — Même si les centrales ne sont pas sans tache dans la montée des prix au Canada, il n'en reste pas moins qu'elles ne sont pas plus responsables que bien d'autres organismes du phénomène de l'inflation.

Les syndicats devraient, cependant, faire moins de déclarations "provocantes et partiales" et prendre plus au sérieux la lutte contre la montée des prix, sinon ils risquent de demeurer les principaux boucs émissaires dans le domaine économique et social.

C'est ce que soutient le rapport sénatorial Everett sur la croissance, l'emploi et la stabilité des prix qui consacre quelques pages aux syndicats et au rôle qu'ils jouent dans l'évolution de l'économie canadienne.

Le comité prend la défense des syndicats qui ont fait souvent l'objet de vives critiques, notamment du gouvernement fédéral qui les a accusés à quelques reprises d'être responsables de la montée des prix, parce qu'ils réclament des augmentations de salaires au-dessus des critères fixés par la conférence de février 1970 sur la stabilisation des prix.

Les centrales syndicales avaient refusé de participer à cette réunion qui groupait des représentants des gouvernements, des hommes d'affaires et de l'industrie.

Les syndicats ont toujours refusé de faire porter le poids de la lutte contre l'inflation par les ouvriers, ce qui leur a attiré des remarques désobligeantes de la part du gouvernement et de la Commission des prix et revenus.

Le rapport Everett souligne que, malgré les efforts des syndicats, environ un tiers seulement des ouvriers non agricoles sont présentement syndiqués.

Parmi les deux autres tiers, poursuit-il, on relève au cours des dernières années de nombreux cas d'augmentations de salaires très au-dessus de la moyenne.

"Nous n'avons pas l'intention, même si c'est populaire, de faire un sermon aux ouvriers sur la nécessité de limiter les salaires."

"Certes, les syndicats et leurs membres sont loin d'être

tre sans tache sur la scène de l'inflation au Canada.

"Mais on peut en dire autant de beaucoup de personnes qui les critiquent", signale le rapport.

C'est surtout parce que les demandes syndicales de hausses de salaires sont bien connues du public que les syndicats sont si souvent rendus responsables de l'inflation.

D'autres groupes en font autant mais plus discrètement et cela passe souvent inaperçu du grand public, affirme le rapport qui ajoute que les négociations collectives de travail sont et resteront sans doute l'un des processus économiques les plus voyants et les plus tumultueux.

"Les syndicats affaiblissent eux-mêmes leur réputation en publiant quelques fois des déclarations provocantes et partiales qui sont largement interprétées comme une manifestation du mépris de l'intérêt public par un groupe autocratique."

"On ne se rend pas assez compte que le mouvement ouvrier canadien, dans sa grande majorité, et comme tout groupement humain, est très loin d'être une armée de civils disciplinés qui obéissent à un seul chef."

Les auteurs du rapport recommandent aux syndicats, dans leur propre intérêt et celui du public, de traiter le problème de l'inflation au Canada avec beaucoup plus de

sérieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant.

Car, d'après eux, si l'inflation n'est pas mieux contrôlée, elle provoquera inévitablement une frustration grandissante dans le public, qui s'accompagnera de pressions pour le contrôle des salaires et l'établissement d'une législation ouvrière répressive.

Nous ne faisons pas la morale, répète le rapport, mais nous cherchons seulement à être réalistes.

Nous pensons que si le mouvement ouvrier accueille nos recommandations dans le même esprit, il pourra trouver un moyen d'aider à faire passer ces propositions dans la réalité."

Soyez à l'abri des intempéries!

Investissez votre argent dans les certificats de placement garanti de Canada Permanent. Capital et intérêts sont garantis. C'est un placement sûr qui vous rapportera 7 1/2 % d'intérêt sur une période de 5 ans. Incorporée en 1855 et dirigée selon les lois fédérales, Canada Permanent possède et administre un actif de \$3 milliards.

Fiducie Canada Permanent

M. Yves Gagné, gérant, service de l'épargne 600 o., boul. Dorchester, Montréal 101, 861-8855

7 1/2 %
(intérêt maximum, période de 5 ans) Sujet à changement.

FAISCA

FAISCA

ILY EN A DEUX!

Tous les amateurs de vins connaissent Faisca Rosé, le vin rosé pétillant du Portugal ensoleillé dont la qualité distinctive lui a mérité une réputation mondiale.

Maintenant, il a un compagnon — Faisca Blanc Pétillant... délicieux, plein de vie. Dégustez-le.

Inégalable

No. 534-C
Rosé Pétillant
13 oz. \$1.20

No. 534-G
Rosé Pétillant
26 oz. \$1.95

No. 535-G
Blanc Pétillant
26 oz. \$1.95

EXPRESSION CORPORELLE

fin de semaine intensive
3, 4, 5 décembre
ateliers hebdomadaires
LES ATELIERS DE
FRANÇOISE GRAHAM ENR.
461 St-Sulpice, Montréal 125
renseignements : 843-8768

théâtre du rideau vert

du MARDI au VENDREDI 20h.
SAMEDI: 19h. et 22h., Dimanche 19h.

barouf à chioggia

de goldoni
Mise en scène : GIOVANNI POLI
avec Jean-Marie Lemieux
Mireille Lachance
Guy Hoffman
Françoise Lemieux
Jean Perreault
Marthe Choquette
Arlette Sanders
Hubert Gagnon
Léonie Scoffie
Victor Désy
Ronald France
Jacques Thibault
Rés. : 844-1793
4664, rue St-Denis
Metro Laurier, sortie Gifford

LA CASANOUS

Boite... Overground

Vendredi 19 novembre
Samedi 20 novembre
"LOS QUINCHAMALI"
(grande musique indienne pour petits nègres blancs)
Gagnon - Tremblay
Violon - Violoniste
Spectacle: à 10h. et Minuit
485 ouest, Sherbrooke
(coin Aylmer)
844-3691
\$1.00 taxe inc.



Vedettes de la télévision et de la scène:
"The Goldiggers"

Du 11 octobre au 20 novembre
Nick Martin et son orchestre
Danse continuelle
Réservations: 861-3511
Premier spectacle: 56.00 minimum par personne.
Frais de couvert le samedi: \$4.00 additionnels.
Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

14 ANS
Elliott Gould
Un film de Ingmar Bergman
"The Touch"
À l'affiche
YORK 937-8978
1487 STE-CATHERINE O.
HORAIRE 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.20 P.M. DERNIÈRE REPRÉSENTATION 9.00 P.M.

présente
UN FESTIVAL INTERNATIONAL
De TCHÉCOSLOVAQUIE LE THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE
Théâtre de pantomime qui utilise musique et effets sonores. Peut être vu, admiré et compris par tous les peuples du monde.
Salle Maisonneuve 26, 27, novembre 8, 30 p.m.
Billets: \$3.00, 4.00, 5.00, 6.00
Mat. dim. 28 nov. 2:30 p.m. \$2.50, 3.50, 4.00, 5.00
De POLOGNE Witold MALCUZYNSKI - Programme: Chopin, Liszt, Bach, Brahms.
Billets: \$2.50, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00
Du CAMBODGE BALLET CLASSIQUE KHMER
L'Orient dans toute sa splendeur
Salle Wilfrid Pelletier, dimanche 5. dec., 8.30 p.m.
Billets: \$3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50
En vente: Guichets Place des Arts, CCA 1822, ouest Sherbrooke (guichets) sous-sol, également agences: Archambault, 500, est Ste-Catherine; Sauve Frères, 6554 St-Hubert & Galeries d'Anjou; Caisse Populaire, 4200, Adam & 2620, bd Rosemont; Ecole Conduite Metro, Station Metro, Longueuil; B.J. Legault 1087 Notre-Dame, Lachine; Bender 1138, ouest Bernard; B.J. Charlebois 2115, est Jean-Talon; Galopier - Musique 1480, est Fleury; Lib. Adonick 10827, bd Pie IX; Phar, Nuckie, Centre d'Achat Local, 11600 bd LeCorbusier & Ile Perrot; Salon Marie Line, 590, Ingrid, Fabreville; Aub. Coupain, 176, St-Eustache, St-Eustache.
LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171
PLACE DES ARTS

EN VERSION FRANÇAISE
avec Elliott Gould et Donald Sutherland
CE SOIR À MERCREDI:
MASH
de Robert Altman
tous les soirs 7:30, 9:30
samedi 7:30 et 9:45
dim. 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
a provoqué une phénoménale vague de rire... à travers le monde!!!
à la Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476
dès JEUDI 25 NOV.: "BHAKTI" de Maurice Béjart

Marlene JOBERT Jean-Paul BELMONDO
LES MARIÉS
7e Sem.
L'An Deux
musique de MICHEL LEGRAND HORAIRE: 12.00-2.00-4.00-6.00-8.00-10.00
CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS
861-2996 288-3303

"Un chef-d'œuvre" - le Figaro
VIVA LA MUERTE
10e Sem.
Version Française
Arrabal
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE
525-8600

LE MARIAGE COLLECTIF
18 ANS Adultes
4e sem.
SCÈNES DE CHASSE EN BAVIÈRE
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
14 ANS
"A vous couper le souffle."
-NEWSWEEK
"Un succès. Irrésistible."
-NEW-YORK TIMES
"Extraordinaire. D'une habileté exceptionnelle."
-CUE
"Une oeuvre d'art splendide... Kadar à son meilleur."
-WABC-TV
"Un véritable chef-d'oeuvre."
-THE VILLAGER
ADRIFT
Paula Pritchett
UN FILM DE JAN KADAR
EASTMANCOLOR
sous-titres anglais
SALLE EISENSTEIN
13e SEMAINE
Un film de PIERRE RICHARD
EASTMANCOLOR
LE DISTRAIT

SPECTACLE QUÉBÉCOIS
19 novembre - 20 heures
Organisé par le Front Commun pour l'abrogation des lois sur l'Avortement.
Artistes invités: Yvon Deschamps, Pauline Julien, Raoul Duguay, Louise Forestier et Clémence Desrochers.
Contrairement à ce qui a été annoncé le spectacle aura lieu à la...
Salle des Charpentiers,
3560 boul. St-Laurent.
Renseignements: 527-0226
Prix du billet: \$2.50
(étudiants: \$1.50)

LES ARCHANGES
de Dario Fo
Mise en scène: Olivier Reichenbach
Décors: Guy Neveu
Costumes: Wendell Dennis
Musique: Fiorenzo Carpi
avec: Jean Besré, Jacques Brouillet, Angèle Coutu, Marc Favreau, Michel Hinton, Ninon Lévesque, Nadine Marchand, Benoit Marleau, Jean-Louis Millette, André Montmorency, Yvan Saintonge, Jean-Claude Sawyer et Marie Varesquier.
Tous les soirs à 20 h 15; samedi: matinée 16 h 45, soirée 20 h 45. Relâche dimanche et lundi. Billets à \$1.50 taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (et disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.
Seulement 27 représentations
Réservations: 288-6139
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

Gagnant des Prix "Golden Hugo" pour le meilleur film et "Silver Hugo" pour le meilleur scénario au 7e Festival de Chicago

"ENFIN!"
la critique internationale
8 PRIX
AU
23 EME PALMARES
DU FILM CANADIEN
dont LE GRAND PRIX
"je pense que des gens comme Claude Jutra devraient être considérés comme les héros nationaux des arts"
- BOSLEY CROWTHER
NEW YORK TIMES
"c'est peut-être de tous les films québécois que j'ai vus, celui qui m'a paru avoir les qualités de coeur et de sensibilité les plus universelles"
- LOUIS MALLE
"la meilleure production de l'Office national du film à ce jour"
- "VARIETY"

LE QUEBEC C'EST...
MON ONCLE ANTOINE
Jacques Gagnon Jean Duceppe
Olivette Thibault Monique Mercure Lionel Villeneuve
Hélène Loiselle
Claude Jutra
Prod. Office National du Film Distribution: Gendon Films
SAINT-DENIS MÉTRO ST-DENIS - DE MONTFORT
1394, ST-DENIS 849-4211

LES PETITS ENFANTS LALIBERTÉ
présentent RODÉO et JULIETTE
de Jean-Claude Germain
avec: Nicole Leblanc - Claude Maher - Maurice Gibeau - Gilbert Lepage - Jean-Pierre Piché - Lawrence Lepage guitariste
au: THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI
1297 Papineau - Métro Papineau
Réservations: 523-1211
du: 9 novembre au 12 décembre
Prix: Étudiants semaine \$1.29 samedi \$1.99
autres \$2.50

chère janet rosenberg cher monsieur kooning
de Stanley Ewing
adaptation de Kate Ewing
et Michel Fournier
mise en scène: Paul Buissonneau
avec: Louise Lefebvre et Georges Groulx
théâtre de quat'sous
100, rue des pins
à partir du 11 novembre 845-7277

TOUS LES SOIRS à 7h45, EXCEPTÉ LE JEUDI.
LE DIMANCHE à 2h00
Blue Bonnets
C'est plein d'allure!

Un mari charmant, élégant, beau, riche...
14 ANS
HELMUT BERGER VIRNALISI
CHARLES AZNAVOUR
"UNBEAUMONSTRE"
en couleur
ALOUETTE
318 STE. CATHERINE O. 861-2807
À L'AFFICHE!
HORAIRE: 12.15, 2.30, 4.40, 7.00, 9.15 P.M.
DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.03 P.M.

les maudits sauvages
4e SEMAINE POUR TOUS
Cé qui?
Pierre Dufresne
Nicole Fillion
Rachel Caillier
Marcel Sabourin
Gaétan Labrèche
Jean-Pierre Cartier
un film de Jean-Pierre Lefebvre
EASTMANCOLOR
Studio B: Sem.: 5.20 - 7.35 - 9.45 - Sam.: 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.30 - 9.45
Studio A: même horaire
"kes"
en couleurs en anglais
Les Cinémas du Vieux Montréal
130, rue St-Paul / (Place Jacques-Cartier)

LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITÉ!
18 ANS Adultes
Le merveilleux, l'exquis et tendre film de Louis Malle
SON CHEF-D'OEUVRE"
- PARIS-MATCH
"LEA MASSARI est belle, frémissante, sublime..."
- LE MONDE
"Le Souffle au Coeur"
EN COULEURS
FILM DE LOUIS MALLE
AVEC LEA MASSARI
BENOIT FERREUX - DANIER GELIN
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30
CREMAZIE
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210 4e SEMAINE

arts

Au Jour, le document émouvant d'une Québécoise prisonnière en Équateur

par Robert Guy Scully

Dans l'unique but de "faire connaître la situation des Équatoriens restés à bas", et non dans l'intention de "raconter ses aventures personnelles", Mme Suzanne Bernard publie au Jour ce livre de 174 pages intitulé "Quand les vautours..." En entrevue, l'auteur nous semblera donc très pudique, peu portée à la narration de son passé, et intéressée surtout à la situation actuelle de l'Amérique latine.

Pourtant, son livre nous en dit long sur les souffrances d'une Québécoise ayant séjourné longtemps dans l'hémisphère latin et ayant épousé un médecin colombien, le docteur Velasquez. Souffrions d'embarras qu'en Équateur, pays andin, la Colombie est plus ou moins ce que les États-Unis sont ici: fournisseur, partenaire économique dominant, etc. Le couple s'établissant à Quito venait donc de la "métropole". D'ailleurs, comme Mme Bernard-Velasquez devait le découvrir, le Canada a son ambassade à Bogotà en Colombie, et doit passer par les Britanniques pour secourir ses ressortissants au pays de José María Velasco Ibarra.

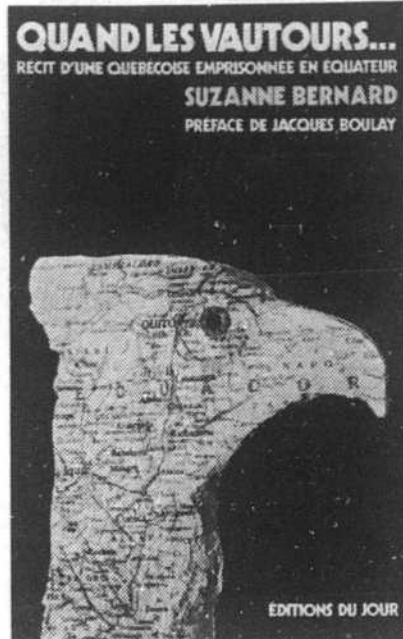
Emprisonnée pendant trois mois pénibles dans le Retén Sur (prison au sud de Quito), puis dans la Gacía Moreno (prison des femmes), sans même obtenir le procès sommaire et truqué d'un Régis Debray, quel crime avait commis Mme Bernard? "J'étais la femme de mon mari, nous dit-elle, et mon mari luttait pour une justice sociale dans ce pays. Ils nous ont emmenés, nous ont séparés, ont tué mon mari, et m'ont

tenue dans un cachot pendant trois mois. Seul le fait d'être étrangère m'a sauvée, et encore? Le plan de mes bourreaux était de me séquestrer de façon permanente, de faire comme si j'étais disparue. Ils ont échoué, mais des centaines de personnes sans défense sont torturées, violées et maltraitées dans les mêmes prisons, aujourd'hui encore".

En trois chapitres d'une écriture sobre qui se passe de coquetteries littéraires, Mme Bernard a tout dit: les mensonges des géoliers (qui allaient jusqu'à lui imputer un rôle obscur dans le... FLQ), l'abominable traitement des servantes et des prostituées, et même la bureaucratie canadienne. En effet, l'auteur a joint en appendice de son livre une photocopie de cette lettre envoyée par M. Westrop, haut fonctionnaire aux Affaires extérieures à Ottawa, à son cousin de Murdochville; l'auteur et son cousin sont francophones, mais la lettre est écrite entièrement en anglais; elle réclame toutes les sommes déboursées par l'ambassade au secours de la prisonnière — sous menace de lui retirer son passeport — en incluant \$700 de frais divers, plus un dollar de bonbons.

Mme Velasquez, infirmière, veuve et interdite de séjour en Équateur, a écrit son livre ici. Il s'agit donc de souvenirs, mais vu le thème et les circonstances, on croirait que toute nostalgie ou poésie soit exclue. Au contraire. La poésie naît du vécu, et elle y gagne. Point de remplissage sur la nuit sous les Tropiques. La narratrice a perdu son mari et sa liberté, elle trouve pour se consoler les beaux vers des sud-américains Léon de Greiff, Rubén Darío, Cesar Dávila. A la page 133 par exemple, alors que l'auteur doit songer à "survivre", une émouvante suite de Pablo Neruda éclate en pleine force: "Si tu te has muerto... si tu es mort" et dure l'espace de neuf vers. Puis la douloureuse description reprend, en français.

Il y a aussi la peinture sensible des jeunes prostituées malheureuses, vers la page 100, qui complète ces autres pages sur la brutalité policière. A travers cela, l'ombre d'un homme connu de tous ceux qui vivent en Équateur: le docteur Velasco Ibarra, dictateur. Au pouvoir depuis trente ans, le docteur a imposé cette répression sanglante et il l'a bien rodée. Souvent en exil, chassé par un coup



d'Etat, revenant ensuite à la faveur d'un autre, il peut toujours compter sur sa police. Ceux qui l'exploitent et le remplacent entre deux exils peuvent y compter aussi, évidemment. Ainsi, selon notre interlocutrice, le même système géolier existait sûrement sous la présidence de Galo Plaza. M. Plaza est maintenant chef de l'Organisation des États américains (OEA) à Washington.

Le Jour avait édité très récemment un ouvrage du Chilien Rodrigo Alarcón, intitulé "Les tortures au Brésil". Celui-ci a l'avantage d'être écrit par une Québécoise, qui utilise au besoin quelques points de référence d'ici. Notons en plus la saisissante maquette de Denis Platin, qui taille la carte de la "Mitad del mundo" en forme de vautour, sur fond noir. L'auteur ne s'est pas inspirée du condor andin pour son titre. "J'ai songé dit-elle, au comportement de mes bourreaux". Un volume qui se lit vite. Et bien.

"Quand les vautours..." de Suzanne Bernard, préface de Jacques Boulay. Au Jour, 174 pages, \$3.00.

lettres

\$150,000 aux artistes québécois

Le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, annonce l'octroi de bourses totalisant \$140,500 à quelque cinquante artistes québécois qui ont participé au concours annuel de l'aide à la recherche et à la création.

Ce concours, institué en 1964, est ouvert chaque année aux artistes et aux chercheurs.

Six disciplines étaient admissibles à ce concours: arts plastiques, création audiovisuelle, lettres, musique, sciences de l'homme, théâtre et spectacles.

Un jury composé de trois membres pour chacune des disciplines, a fait ses recommandations, à l'issue de l'étude des quelque cent projets inscrits au concours.

Dans le domaine des lettres, Victor Lévy-Beaulieu, qui a reçu \$4,000, effectuera une étude sur Jack Kirouac, écrivain américain d'origine canadienne-française.

Dans le même domaine, Hed-

widge Asselin, Claude Pélouquin, Guy Robert et Claudette Grégoire ont reçu des montants de \$4,300, \$7,000, \$2,000 et \$3,500 et prépareront respectivement la publication du journal de John Lyman, un dictionnaire de familles de mots, la réalisation de trois projets et un livre sur l'oeuvre et la vie de Boudrias.

Dans le domaine des arts plastiques, Pierre Lafleur a reçu un montant de \$15,000, à titre de coordonnateur d'une recherche collective en arts plastiques, à laquelle participent également MM. Pierre Mercier et Natan Karczmarski; cette étude, rappelés-le, se situe dans le cadre des consultations entreprises entre le ministère des Affaires culturelles et les créateurs du Québec en vue de l'élaboration d'une politique des arts plastiques.

Dans le même domaine, Paul Gladu, a reçu \$1,000 pour faire le catalogue des oeuvres complètes du peintre Henri

Julien; René Drouin a obtenu \$7,000 afin d'entreprendre des recherches sur la technique de nouveaux procédés sériographiques d'art; Robert Savoie a également obtenu une subvention de \$4,000 pour poursuivre ses travaux d'intégration de la décoration murale dans les terrains de jeu; enfin Arthur Villeneuve, le peintre barbière de Chicoutimi, a reçu une subvention de \$1,500 pour lui permettre de poursuivre sa recherche dans l'art naïf.

Dans le domaine musical, Guy Thounin a reçu \$1,500 pour créer de la musique avec des instruments électroniques; quant à Marc Fortier, il a reçu \$1,000 pour la création d'une symphonie intitulée "Sinfonia Pop Elektrik pour orchestre".

Au chapitre des sciences de l'homme, Gilbert Kelly a obtenu \$2,500 pour faire l'étude de l'attitude des détenus en système pénitentiaire et analyser leur sous-culture.

Dans le domaine du théâtre, Pierre Guilmette a reçu \$4,500 pour effectuer sur l'histoire de la danse théâtrale au Québec; Jean-Guy Sabourin a reçu \$2,000 pour créer une oeuvre théâtrale sur la période 1837-1838.

Signalons que le Service d'aide à la recherche et à la création ne subventionne que la recherche indépendante entreprise par les candidats. Ce qui veut dire que les subventions ne s'adressent pas aux personnes faisant de la recherche en vue de l'obtention d'un diplôme, ni à celles faisant un travail essentiellement orienté vers un perfectionnement professionnel, ou qui sont déjà subventionnées au rémunérées par un organisme public ou privé, en vue d'effectuer un travail ou une recherche. L'exclusion s'applique aussi à la recherche pédagogique.

Pour être admissible au concours, le candidat doit résider au Québec depuis au moins un an.

Concours OSM 71

Depuis plusieurs années, le comité des Matinées de l'Orchestre symphonique de Montréal organise un grand concours dans le but d'encourager les jeunes musiciens à s'engager dans une carrière professionnelle. À la suite des épreuves qui débuteront le 23 novembre, un grand concert public réservé aux lauréats aura lieu dimanche, le 28 novembre à 8 heures, au Théâtre Maisonneuve. L'OSM sera alors placé sous la direction du chef canadien Victor Feldbrill. Le ou les gagnants du concours participeront à titre de solistes.

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.30 Education physique
9.50 Court métrage: "L'énergie et son

cinéma

ALOUETTE: "Un bon monstre" 12.15 - 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
ANOU: "La vie et le gitan" et "Sapho ou la fureur d'aimer" 6.10.
ARLEQUIN: "Compte rendu d'un couple marié" 1.25, 4.45, 8.05, et "Lesbos, amour au soleil" 2.50, 6.10, 9.30.
ATWATER: (Cinéma I) "The French Connection" 1.00, 3.15, 5.30, 7.25, 9.35.
ATWATER: (Cinéma II) "Carry on again doctor" 7.30, 9.35.
BERRI: "Le mirage de la vie" 2.00 - 5.55, 9.45 et "Un soupçon de vision" 12.20, 4.05, 8.00.
BJOU: "La chaise électrique" 12.10, 3.27, 6.34, 9.51, et "L'autre face du péché" 1.36, 4.50, 8.20.
BONAVENTURE: "Interplay" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CHAMPLAIN: "Love Story" 12.50, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.
CAPITOL: "Face off" 12.30, 2.45, 4.50, 7.00, 9.15.
CHATEAU: "Point limite zéro" 2.25, 5.55, 9.25, et "Puis M... je t'aime" 12.45, 4.10, 7.40.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Drives he said" 2.45, 6.15, 9.50 et "The Professionals" 12.45, 4.15, 7.50.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Young Gators" 1.00, 3.05, 5.05, 7.05, 9.10.
CINEMA DE PARIS: "Les mariés de l'an 2" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA Y: "Viva la Muerte" 7.30, 9.35.
CREMAZIE: "Le souffle au coeur" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30.
COMEDIE-CANADIENNE: "Mash" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: Salle Renoir "Playtime" 7.30, 9.30, "Le message" 7.30, 9.30.
ELECTRA: Salle Châteaue "Vent d'Est" 7.30, 9.30.
ELYSEE: Salle Esplanade "Vent d'Est" 7.30, 9.30.
Salle Ranas: "Le distrait" 7.30, 9.30, (pour les deux salles).
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma Cinq.
FESTIVAL: Voir Cinéma Vi.
SALLE HERMES: "Flesh" 8.00, 10.00.
IMPERIAL: "La maison sous les arbres" 12.45, 2.55, 5.25, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: "Georges et Frédéric" 8.15, et "Laissez-vous croquer petite chatte" 6.45, 10.20.
KENT: "Deep End" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.
lundi 7:00 "Zazie dans le métro"
lundi 9:30 "Les Comédiens"
Mardi 7:30 "Les Séquestrés d'Altona"
Mardi 9:30 "THX 1138"

LOEWS: "The organization" 10.35, 12.45, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.
LUCERNE: "Bob Ted Carol and Alice" et "Cactus Flower"
MERCER: "Les trois volants" 5.30, 9.45 et "Docteur ne coupez pas" 8.05.
MONKLAND: "The owl and the Pussy Cat" 12.00, 2.45, 5.35, 8.20.
OUTREMOYNE: "Bonnie et Clyde" 7.00 et "Fellini Satyricon" 9.30 et "Le temps de mourir" 12.00.
PALACE: "Stevardess" 12.50, 2.15, 3.40, 5.10, 6.40, 8.10, 9.40.
PAPINEAU: "La vie et le gitan" 3.00, 5.25, 9.40 et "Sapho ou la fureur d'aimer" 1.15, 4.35, 7.55.
PIGALLE: Voir Midi-Minuit.
PARISIEN: "L'homme orchestre" 10.30, 2.55, 5.15, 7.35, 9.30.
PLACE DU CANADA: "The go-between" 2.35, 4.40, 6.55, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma): "Devils" 12.40, 2.50, 4.55, 7.00, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma): "Taking Off" 12.05, 1.45, 3.25, 5.00, 6.45, 8.35.
PLAZA: Voir Cinéma.
PUSSYCAT: "Yellow bird" 12.15, 2.40, 5.10, 7.35, 10.00 et "A piece of her action" 1.30, 2.55, 6.25, 8.50.
RIVOLTE: Voir Arlequin.
SAINT-DENIS: "Mon oncle Antoine" 12.35, 2.50, 5.15, 7.35, 9.30.
SEVILLE: "Loving and laughing" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.
SNOWDON: "Come back Peter" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40.
VAN HORNE: "Doc" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.20.
VENOMIE: "Trafic" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.
VERDIE: "Le Roi de coeur" 7.30, 9.30.
VIEUX MONTRÉAL: Studio A: "Res" 5.20, 7.30, 9.40 et Studio B: "Les maudits sautons" 5.30, 7.35, 9.30.
VILLERAY: Voir Mercier.
WESTMOUNT SQUARE: "T.R. Bakin" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.20.
WESTMOUNT: "Carnal knowledge" 1.18, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.
YARAC: "The touch" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.20.

théâtre

THEATRE DE QUATROUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulement" de Guy Dufrenoy à horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Baroul à Chioggia" de Goldoni — du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Les p'tits enfants Laiberti présentent "Rodeo et Juliette" de J.-C. Mercier 20h30.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: Charles Aznavour — 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: relève SALLE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Les archange" de Dario Fo 20h.15

1248 Bernier
277-4145

2 derniers soirs
GENEVIEVE BUIJOLD
et Alan Bates dans
"LE ROI DE COEUR"
un film de Philippe de Broca
à 7:30 et à 9:30
des dimanche: "LE SOCRATE"
5280 St-Laurent
277-3233

THEATRE DE QUATROUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulement" de Guy Dufrenoy à horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Baroul à Chioggia" de Goldoni — du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Les p'tits enfants Laiberti présentent "Rodeo et Juliette" de J.-C. Mercier 20h30.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: Charles Aznavour — 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: relève SALLE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Les archange" de Dario Fo 20h.15

1248 Bernier
277-4145

2 derniers soirs
GENEVIEVE BUIJOLD
et Alan Bates dans
"LE ROI DE COEUR"
un film de Philippe de Broca
à 7:30 et à 9:30
des dimanche: "LE SOCRATE"
5280 St-Laurent
277-3233

THEATRE DE QUATROUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulement" de Guy Dufrenoy à horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Baroul à Chioggia" de Goldoni — du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Les p'tits enfants Laiberti présentent "Rodeo et Juliette" de J.-C. Mercier 20h30.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: Charles Aznavour — 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: relève SALLE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Les archange" de Dario Fo 20h.15

1248 Bernier
277-4145

2 derniers soirs
GENEVIEVE BUIJOLD
et Alan Bates dans
"LE ROI DE COEUR"
un film de Philippe de Broca
à 7:30 et à 9:30
des dimanche: "LE SOCRATE"
5280 St-Laurent
277-3233

THEATRE DE QUATROUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulement" de Guy Dufrenoy à horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Baroul à Chioggia" de Goldoni — du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Les p'tits enfants Laiberti présentent "Rodeo et Juliette" de J.-C. Mercier 20h30.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: Charles Aznavour — 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: relève SALLE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Les archange" de Dario Fo 20h.15

1248 Bernier
277-4145

2 derniers soirs
GENEVIEVE BUIJOLD
et Alan Bates dans
"LE ROI DE COEUR"
un film de Philippe de Broca
à 7:30 et à 9:30
des dimanche: "LE SOCRATE"
5280 St-Laurent
277-3233

THEATRE DE QUATROUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulement" de Guy Dufrenoy à horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Baroul à Chioggia" de Goldoni — du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Les p'tits enfants Laiberti présentent "Rodeo et Juliette" de J.-C. Mercier 20h30.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: Charles Aznavour — 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: relève SALLE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Les archange" de Dario Fo 20h.15

1248 Bernier
277-4145

2 derniers soirs
GENEVIEVE BUIJOLD
et Alan Bates dans
"LE ROI DE COEUR"
un film de Philippe de Broca
à 7:30 et à 9:30
des dimanche: "LE SOCRATE"
5280 St-Laurent
277-3233

THEATRE DE QUATROUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulement" de Guy Dufrenoy à horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Baroul à Chioggia" de Goldoni — du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Les p'tits enfants Laiberti présentent "Rodeo et Juliette" de J.-C. Mercier 20h30.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: Charles Aznavour — 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: relève SALLE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Les archange" de Dario Fo 20h.15

1248 Bernier
277-4145

2 derniers soirs
GENEVIEVE BUIJOLD
et Alan Bates dans
"LE ROI DE COEUR"
un film de Philippe de Broca
à 7:30 et à 9:30
des dimanche: "LE SOCRATE"
5280 St-Laurent
277-3233

THEATRE DE QUATROUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulement" de Guy Dufrenoy à horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Baroul à Chioggia" de Goldoni — du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Les p'tits enfants Laiberti présentent "Rodeo et Juliette" de J.-C. Mercier 20h30.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: Charles Aznavour — 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: relève SALLE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Les archange" de Dario Fo 20h.15

1248 Bernier
277-4145

2 derniers soirs
GENEVIEVE BUIJOLD
et Alan Bates dans
"LE ROI DE COEUR"
un film de Philippe de Broca
à 7:30 et à 9:30
des dimanche: "LE SOCRATE"
5280 St-Laurent
277-3233

Cinéma ODEON

"Le chef-d'oeuvre du rire" — FRANCE-SOIR

"Le génie à l'état pur" — FIGARO LITTÉRAIRE

un film de Jacques Tati

Le Dauphin

BEAUBIEN près d'Iberville 721-6060

CANNES 71 - PALME D'OR

LE MESSAGE julie christie

VERSION FRANÇAISE le DAUPHIN

VERSION ORIGINALE PLACE DU CANADA

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢

CE SOIR (VENDREDI) seul d'Arthur Penn (EN FRANÇAIS)

7:00 BONNIE ET CLYDE

Warren Beatty, Faye Dunaway

MINUIT: "LE TEMPS DE MOURIR" d'André Farwagi (en français en couleurs)

SAMEDI seulement!

4:30 "The Masque of the Red Death"

9:30 "The Shop on Main Street"

DIMANCHE seulement!

2:30 "Tant qu'on a la santé" d'Étienne

4:30 "Bonnie et Clyde" de Penn

7:30 "Les Comédiens" de Glenville

9:30 "La Charnade" de F. Sagan

lundi 7:00 "Zazie dans le métro"

lundi 9:30 "Les Comédiens"

Mardi 7:30 "Les Séquestrés d'Altona"

Mardi 9:30 "THX 1138"

1248 Bernier

277-4145

2 derniers soirs

GENEVIEVE BUIJOLD

et Alan Bates dans

"LE ROI DE COEUR"

un film de Philippe de Broca

à 7:30 et à 9:30

des dimanche: "LE SOCRATE"

5280 St-Laurent

277-3233

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢

CE SOIR (VENDREDI) seul d'Arthur Penn (EN FRANÇAIS)

7:00 BONNIE ET CLYDE

Warren Beatty, Faye Dunaway

MINUIT: "LE TEMPS DE MOURIR" d'André Farwagi (en français en couleurs)

SAMEDI seulement!

4:30 "The Masque of the Red Death"

9:30 "The Shop on Main Street"

DIMANCHE seulement!

2:30 "Tant qu'on a la santé" d'Étienne

4:30 "Bonnie et Clyde" de Penn

7:30 "Les Comédiens" de Glenville

9:30 "La Charnade" de F. Sagan

lundi 7:00 "Zazie dans le métro"

lundi 9:30 "Les Comédiens"

Mardi 7:30 "Les Séquestrés d'Altona"

Mardi 9:30 "THX 1138"

1248 Bernier

277-4145

2 derniers soirs

GENEVIEVE BUIJOLD

et Alan Bates dans

"LE ROI DE COEUR"

un film de Philippe de Broca

à 7:30 et à 9:30

des dimanche: "LE SOCRATE"

5280 St-Laurent

277-3233

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

décoration intérieure

7^{ème} étage

Varigrette

Êtes-vous à la recherche d'idées nouvelles? Rendez-vous au 7^{ème} étage, bureaux des décorateurs ou téléphonez au:

842-8811

N.G. VALIQUETTE LTÉE

510 est, Ste-Catherine

Quand tu fais LA LA LA... pense aux conséquences!

LOUIS DE FUNES

L'homme ORCHESTRE

10.30, 12.30, 2.35, 4.40, 6.55, 9.05

LE PARISIEN

LES BREBIS DU REVEREND

NATHALIE APRES L'AMOUR

Mid-Minuit

Pigalle

"C'EST TRÈS DRÔLE"

— FRANCE-SOIR

Sous-Titres Anglais

un film de Jacques Tati

12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.20

VENOMIE

LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

Je veux mon enfant! la maison sous les arbres

REPRÉSENTATION 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25 P.M.

IMPERIAL

VENUS LACHUTE

NOUVEAU CHIROMANCIEN

VENANT DE L'ANGLETERRE

HAUTEMENT QUALIFIÉ

Faites lire dans vos mains! (sans frais)

Appelez:

RESTAURANT MAHARAJAH

2124 rue Drummond

844-5702

(Permis complet)

OUVERT TOUS LES JOURS

Laissez-vous griser par ce quatuor allemand:

Liebfraumilch

vin du Rhin No 537C \$3.00

Bernkasteler

vin de la Moselle No 537A \$3.00

Niersteiner

vin du Rhin No 538G \$2.75

Moselle mousseux

SEKT No 588D \$4.95

Deinhard

depuis 1794

AGENTS: IMPORTATIONS DURAND LIMITÉE

Vite! Changez de programme...

C'est toute une débâcle au foyer quand Pestroy paraît à l'écran. La soirée est gâchée pour des téléspectateurs indésirables tels que rongeurs, fourmis, puces et lépreux. Ils savent que Pestroy n'emploie que des experts consciencieux et compétents. Le service est rapide, garanti et sans ennui. S'il s'agit de nuisances, appelez Pestroy de jour ou de nuit. Obtenir des renseignements, ne vous oblige à rien, bien entendu.

Pestroy

336-6110

1655 Bd. Edouard Laurin, St-Laurent, Montréal 379

Exterminateurs pour Foyers, Commerces ou Industries

Membre de:

L'Association canadienne des Exterminateurs et de l'Association nationale des Exterminateurs des E.U.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions
en pages 15 et 20.

Corporation des Diététistes du Québec DIÉTÉTISTE

Avec expérience en administration pour poste d'administrateur délégué à temps partiel.
Salaire minimum \$5,000 plus frais de représentation.
Pourrait devenir poste à temps complet dans l'avenir.
Toute demande sera considérée avec attention.

S'adresser à:

France Monahan, Présidente,
1538 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 817,
Montréal 109, Qué.

REPRÉSENTANT

Compagnie spécialisée dans le domaine de la bande adhésive renforcée ou non, recherche représentant à la commission. Le candidat doit posséder une bonne expérience de la vente et être bilingue. Nous offrons un très bon pourcentage.

Ecrire à:

Case 1617, Le Devoir

CONSEILLER JURIDIQUE

- Avec connaissance et expérience en matières commerciales (immeubles).
- L.L.L.
- Age : environ 30 ans.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Case 1616, Le Devoir

la ville de québec



EXPROPRIATEUR

pour le service des travaux publics

Fonctions:

Le titulaire devra évaluer ou apprécier les évaluations de propriétés pour fins d'expropriation; effectuer des études de titres et des recherches cadastrales; négocier des ententes et préparer les rapports requis.

Qualifications:

De préférence, le candidat devra posséder un diplôme universitaire et être membre en règle de la Corporation des Évaluateurs Agréés du Québec. Plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'emploi sont requises.

Le traitement sera établi selon les qualifications.

Pour obtenir une formule d'inscription, s'adresser avant le 3 décembre 1971, au:

Service du Personnel,
Hôtel de Ville,
Québec 4, P.Q.



AGENT DES RELATIONS DU TRAVAIL SERVICE DU PERSONNEL UNIVERSITÉ DE MONTREAL

Fonctions:

Sous la direction du directeur-adjoint du Service du personnel, préparer et négocier les conventions collectives de travail; interpréter les clauses des conventions collectives de travail; participer au règlement des griefs; participer à l'établissement des pratiques de l'Université en matière de relations de travail; effectuer des recherches afférentes aux relations de travail.

Qualifications:

Diplôme en relations industrielles ou dans une discipline connexe et environ trois (3) années d'expérience pertinente dans le domaine.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet au:

Service du personnel,
Université de Montréal,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.

Hôpital Notre-Dame de la Merci

recherche les services de

Physiothérapeutes - Inhalothérapeute - Infirmières
licenciées - Gardes-malades auxiliaires - Aides-infirmiers

S'adresser à:

Bureau du personnel, 555 ouest, Bd. Gouin
Tél.: 331-3020



MODELEUR

Qualifications:

- Cours technique ou formation équivalente.
- Minimum 5 ans d'expérience de modelerie.

Fonctions:

Fabrique manuellement du modelage/sculpture de pièces de bois pour réalisation de modèles de véhicules (moto-neige).

Salaire:

Selon les qualifications, plus divers avantages sociaux, comprenant un régime de pension et une assurance groupe, etc....

Veuillez adresser vos réponses et curriculum vitae à:

BOMBARDIER LIMITÉE,

a/s M. Daniel Sévigny,
Préposé à l'emploi,
Valcourt, Qué.

PAPINEAU/GÉRIN/LAJOIE/LE BLANC/EDWARDS
Architectes

demandent

ARCHITECTE SENIOR DESSINATEUR SENIOR

10 ans d'expérience

Le bilinguisme est essentiel.

Pour obtenir des formulaires de demande d'emploi, veuillez téléphoner à:

342-0680

Ces demandes devront être déposées pour le ou avant le 3 décembre 1971.

UNE IMPORTANTE ORGANISATION NATIONALE CENTENAIRE RECHERCHE

UN REPRÉSENTANT

POUR LAVAL ET LA RÉGION AVOISINANTE

QUALIFICATIONS:

- Instruction: minimum équivalence 12e année.
- Age: 25 à 45 ans.
- Statut: marié.
- Qualités: ambitieux, travailleur, recherche occupation avec opportunité de devenir son propre patron.

Remunération de base au début: variant entre \$500 et \$800 par mois, plus allocation de dépenses et boni. Aucune expérience de vente requise. Toutes réponses tenues confidentielles. Adressez votre curriculum vitae à:

Case 1615, Le Devoir

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL - PACT

Un poste de secrétaire général est offert par le Provincial Association of Catholic Teachers. Les candidats devront soumettre un curriculum vitae complet. Expérience en administration serait un avantage. Expérience des procès-verbaux et de la rédaction de rapports est essentielle. Le candidat devra être parfaitement bilingue. Salaire jusqu'à \$18,000.

Les demandes seront adressées avant le 15 décembre 1971 au:

Comité de Sélection
Bureaux du PACT
5767 avenue Monkland
Montréal 260, Qué.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

Le département d'Histoire de l'Université d'Ottawa recherche les services de:

- 1) un professeur de langue française en histoire européenne, avec spécialisation en XIXe siècle;
- 2) un professeur en histoire du Canada pour les XIXe et XXe siècles.

Idealement, les candidats devraient détenir un doctorat.

Faire parvenir un curriculum vitae, avant le 1er décembre 1971, à:

Cornelius J. Jaenen,
Directeur
Département d'Histoire,
Université d'Ottawa,
147, rue Wilbrod,
Ottawa, Ontario,
K1N 6N5

SECRÉTAIRE-AGENT D'INFORMATION

LE POSTE:

La Fédération canadienne de l'agriculture offre immédiatement un poste de cadre à la direction de son travail de secrétariat et d'administration et d'élaboration du programme d'information et de publicité.

EXIGENCES:

Pour remplir ce poste, le candidat doit être intéressé et engagé dans l'élaboration et la recommandation de politiques pour les agriculteurs; comprendre et reconnaître le caractère et le fonctionnement des associations bénévoles et démocratiques; comprendre le processus d'élaboration de la politique agricole et y participer; posséder de l'expérience dans le travail de secrétariat et de direction des organisations bénévoles; avoir une formation et de l'expérience dans la programmation de l'information et de la publicité; avoir fait preuve d'initiative personnelle et posséder la souplesse voulue pour travailler au sein d'un personnel restreint.

FORMATION:

Aptitudes et expérience établies et de préférence un diplôme universitaire. La langue de travail est l'anglais mais une bonne connaissance du français constituerait un net avantage.

TRAITEMENT:

A déterminer d'après la formation et l'expérience. La FCA recevra des demandes jusqu'à 30 novembre 1971. Prière de répondre, à titre confidentiel, en indiquant âge, expérience et traitement envisagé à:

M. David Kirk, secrétaire administratif
Fédération canadienne de l'agriculture
111, rue Sparks
Ottawa, Ontario
K1P 5B5

VÉRIFICATEUR DE DESSINS

Qualifications:

- Cours technique ou formation équivalente.
- Posséder 3 ans d'expérience en dessin plus 5 ans d'expérience en génie de production.
- Avoir bonne connaissance de pièces pouvant être usinées, formées, injectées, assemblées et pouvant employer différents matériaux tels que l'acier, le plastique, le caoutchouc, etc....
- Bilingue.

Fonctions:

C'est un employé qui vérifie les dimensions, les tolérances et les spécifications des dessins.

Salaire:

Selon les qualifications, plus divers avantages sociaux, comprenant un régime de pension et une assurance groupe, etc....

Veuillez adresser vos réponses et curriculum vitae à:

BOMBARDIER LIMITÉE

M. Daniel Sévigny,
Préposé à l'emploi,
Valcourt, Qué.

ANALYSTE MOTEURS & ACCESSOIRES

Qualifications:

- Cours technique ou formation équivalente.
- 5 à 6 ans d'expérience dans les moteurs 2 temps (carburateur, ignition, silencieux).
- Bonne connaissance de la moto-neige.
- Bilingue.

Fonctions:

C'est un employé qui analyse la performance des moteurs et de ses accessoires, afin de déceler les causes de troubles et en suggérer les améliorations ou modifications possibles.

Salaire:

Selon les qualifications, plus divers avantages sociaux, comprenant un régime de pension et une assurance groupe, etc....

Veuillez adresser vos curriculum vitae à:

BOMBARDIER LIMITÉE

a/s M. Daniel Sévigny,
Préposé à l'emploi,
Valcourt, Qué.

L'HÔPITAL DE BEAUCEVILLE

est à la recherche d'un

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Fonctions:

- Relevé de la Directrice générale;
- organise et dirige l'administration du personnel;
- élabore et applique des politiques de recrutement, de sélection, d'embauchage, de formation, de promotion et de congédiement des employés;
- assure l'application des conventions collectives;
- agit à titre de conseiller auprès des titulaires des différents départements et services dans l'élaboration et l'application des politiques concernant l'administration du personnel.

Le candidat:

Détient un diplôme universitaire en relations industrielles ou en sciences de l'administration ou en administration hospitalière.

Salaire:

Selon les échelles en vigueur dans le milieu hospitalier. Expérience considérée.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 1er décembre 1971 à:

Sœur Claire Morin, Directrice générale,
Hôpital St-Joseph,
Beauceville, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE CHAMPLAIN POINTE - GATINEAU - QUÉ.

Offre d'emploi

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

FONCTION:

Auprès du Directeur de l'enseignement (la tâche de ce Conseiller comportera tous les aspects inhérents à l'administration, soit: direction, planification, coordination, décision, contrôle, etc.)

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Brevet d'enseignement du Québec
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement, diplôme requérant au moins 17 ans de scolarité.
- Dix années d'expérience pertinente, dont trois (3) dans une fonction pédagogique et administrative autre que celle d'enseignant ou l'équivalent.

SALAIRE:

Selon les nouvelles normes que déterminera bientôt le Ministère de l'éducation.

Prière de faire parvenir curriculum vitae détaillé avant ou le 26 novembre 1971 - 4:30 hres p.m. à l'adresse suivante:

M. Philippe Foley, Dir. gén.
17 boul. Gréber
Pointe-Gatineau, Qué.

LE PAVILLON LOUVAIN Inc.

rue St-Denis, près de la rue Louvain
(au nord de la cité de Montréal)
272 personnes hébergées.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La description du poste:

Le Directeur général, mandaté par le Conseil d'Administration, est responsable de l'administration et de la direction de l'institution, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directions émises par le Conseil d'Administration et le Ministère des Affaires Sociales.

Les qualifications requises:

Diplôme universitaire en sciences de l'homme, en science administrative ou autres sciences connexes ou possédant une formation secondaire le rendant apte à suivre des cours universitaires de perfectionnement; être compétent en gérontologie et avoir une vaste expérience administrative dans le secteur du bien-être ou dans un domaine connexe.

Les conditions de travail:

Le salaire est déterminé suivant les qualifications et l'expérience, les bénéfices marginaux sont avantageux.

Veuillez écrire, dans les quinze jours, un curriculum vitae complet en mentionnant le salaire désiré. Discretion assurée.

Adresser à:

Siège social,
Pavillon Louvain Inc.,
9400 rue Lajeunesse,
Montréal 354, P. Qué.



REMBOURREUR

Qualifications:

- Posséder de 5 à 10 ans d'expérience en rembourrage de toute sorte.
- Posséder une grande maniabilité de la machine à coudre.
- Posséder une connaissance étendue de tous les matériaux servant à la fabrication de sièges industriels ou de tout autre produit rembourré.
- Bilingue.

Fonctions:

Fabriquer les prototypes de présentation des sièges ou autres pièces rembourrées sur des véhicules de toutes sortes, il devra, en plus faire ses propres recherches dans le domaine des matériaux disponibles.

Salaire:

Selon les qualifications, plus divers avantages sociaux de la compagnie, comprenant un régime de pension et une assurance groupe, etc....

Veuillez adresser vos réponses et curriculum vitae à:

BOMBARDIER LIMITÉE,

a/s M. Daniel Sévigny,
Préposé à l'emploi,
Valcourt, Qué.

Le Vieux-Montréal sera plus accessible

La Place d'Armes sera raccordée au métro

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal a reçu l'ordre de préparer un plan de raccordement de la Place d'Armes à la station de métro du même nom située sur la rue Vitre.

C'est ce qu'a déclaré hier le président de l'Association des propriétaires du Vieux-Montréal qui a dit avoir reçu une confirmation verbale de ce projet du président de la CUM, M. Lucien Saulnier.

Le raccordement, a précisé M. Léo Bernier, se fera au moyen d'une passerelle au-dessus de la rue Craig, et la sortie même s'harmonisera à l'atmosphère du Vieux-Montréal.

Cependant, a ajouté M. Bernier, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association des propriétaires du Vieux-Montréal, il est impossible de préciser la date à laquelle le projet sera effectivement réalisé puisque les plans ne sont

qu'en voie de préparation.

M. Bernier a dit que ce projet de raccordement du métro à la Place d'Armes fait partie des quelque 22 projets prévus par la ville de Montréal pour le quartier du Vieux-Montréal.

De son côté, le directeur adjoint du service d'urbanisme de la ville, M. Georges Steber, a mentionné, parmi les projets complétés, la reconstruction de l'ancien Marché Bonsecours, celle des Carrés Jacques-Cartier et Vaquelin, celle enfin de plusieurs rues dans les secteurs centre et ouest du Vieux-Montréal.

Selon M. Steber, ont actuellement priorité les projets de reconstruction de Place-Youville et Place-Royale et la restauration de l'ancien hôtel Rasco.

Les plans à long terme prévoient le repavage en cailloutis des rues du Vieux-Montréal, le remplacement des lampadaires et de nouvelles allées pour

les piétons.

Des parcs de stationnement pour les visiteurs du Vieux-Montréal, dont le nombre augmente d'année en année, sont aussi inclus dans ces projets.

M. Bernier a déclaré que le raccordement projeté est essentiel pour offrir aux touristes un accès direct au Vieux-Montréal depuis le centre-ville. Il a noté que durant les mois d'été, 4,000 personnes visitent tous les jours la cathédrale Notre-Dame.

L'assemblée des propriétaires, qui avait lieu aux Écuries d'Youville, a réuni à la présidence de l'Association M. Bernier, de C.-X. Tranchemontagne, M. Michael McConnell, des Écuries d'Youville, Peter Wise et Rosaire Déplateau de l'Agence le Vieux Saint-Gabriel, ont été élus vice-présidents. Le trésorier est M. Raoul Bernier, des Galeries de la Place d'Armes, et M. Louis Toupin est secrétaire.

le consommateur

De la difficulté de trouver botte à son pied au pays de la neige...

par Renée Rowan

Les manufacturiers de bottes de neige, cette saison encore, ont fait fi des demandes répétées des consommateurs. Non seulement les bottes de cuir ne sont pas à l'épreuve de l'eau, mais il est souvent difficile de trouver botte à son pied.

Malheur à celles d'entre nous qui avons le mollet un peu fort car presque toutes

les bottes sont prévues pour une jambe fine. Que vous soyez prête à déboursier \$20, \$30 ou \$50, le problème reste le même.

Avant de trouver une botte qui me convenait à peu près (ce n'est ni le style ni la couleur que je désirais), j'ai visité au moins une dizaine de boutiques et trois grands magasins de la rue Sainte-Catherine, de l'est à l'ouest.

Ce n'est qu'au dernier, chez Eaton, pour ne pas le nommer, que j'ai finalement trouvé une paire de bottes de style cosaque, en cuir, s'arrêtant sous le genou, et dont la fermeture éclair ferme entièrement sans trop comprimer la jambe (ce qui souvent provoque des bourrelets disgracieux).

Je peux vous assurer que je ne suis pas l'exception à la règle: un individu, dans un magasin à rayons avoisinant, nous étions quatre femmes assises en ligne à essayer des bottes. Toutes, nous avions le même problème. Nous avons essayé au moins une quinzaine de paires.

Rien n'y faisait. Le vendeur aurait été bien soulagé si je m'étais contentée d'une botte de fabrication anglaise, en dam noir, s'arrêtant au milieu de la jambe, une botte, pour tout vous dire, assez lourde et d'allure démodée.

Quand donc les manufacturiers québécois comprendront-ils que toutes les femmes n'ont

pas la jambe parfaite mais qu'elles n'en désirent pas moins être élégantes?

Certains fabricants ont fait un effort en insérant dans la partie supérieure de la botte un genre de soufflet, mais qui malheureusement, n'est pas suffisamment extensible.

Que les manufacturiers se donnent donc la peine de faire une tournée des grands magasins et des boutiques spécialisées au moment où les femmes achètent des bottes d'hiver. Ils verront les difficultés que rencontrent les clientes. Qu'elles questionnent les vendeurs. Ils se rendront vite compte que le consommateur ne se plaint pas à tort. Je sais de quoi je parle: cela m'a pris une semaine de recherches intensives avant de dénicher une paire de bottes acceptables. Et nous sommes au pays de la neige!

Des que vous achetez des bottes en cuir lisse ou fini suéda, vaporisez-les avant même de les porter avec un produit "protecteur" vendu spécialement à cet effet. Cet enduit n'est pas un substitut au cirage à botte.

Le sel de calcium doit être enlevé des bottes avec un chiffon humide tous les jours afin d'éviter des dommages permanents au cuir. Pour les taches rebelles, il se vend un "détacheur de calcium".

Une protection additionnelle peut être apportée en appliquant sur les coutures et le contour des semelles de la cire "à l'épreuve de l'eau". Reposez-vous, régulierement.

Les cuirs vernis ordinaires ou trépanés et les matériaux synthétiques ne requièrent pas l'usage du produit protecteur, mais il est indiqué d'appliquer de la cire "à l'épreuve de l'eau" sur les coutures et les contours de semelles.

Malheureusement, des millions de bottes de cuir continuent à envahir le marché

et, chose certaine, elles ne sont pas imperméables quoi qu'en dise le vendeur. Dans certains magasins toutefois, entre autres chez Eaton, on le sait si bien que l'on prend la précaution pour éviter les réclamations d'inscrire au dos du reçu de caisse les mots "pas à l'épreuve de l'eau".

Ces bottes ne résistent ni à la neige mouillante, ni au calcium, ni à la boue. Mais il y a tout de même quelques précautions élémentaires à prendre pour les protéger.

Des que vous achetez des bottes en cuir lisse ou fini suéda, vaporisez-les avant même de les porter avec un produit "protecteur" vendu spécialement à cet effet. Cet enduit n'est pas un substitut au cirage à botte.

Le sel de calcium doit être enlevé des bottes avec un chiffon humide tous les jours afin d'éviter des dommages permanents au cuir. Pour les taches rebelles, il se vend un "détacheur de calcium".

Une protection additionnelle peut être apportée en appliquant sur les coutures et le contour des semelles de la cire "à l'épreuve de l'eau". Reposez-vous, régulierement.

Les cuirs vernis ordinaires ou trépanés et les matériaux synthétiques ne requièrent pas l'usage du produit protecteur, mais il est indiqué d'appliquer de la cire "à l'épreuve de l'eau" sur les coutures et les contours de semelles.



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

OFFICIER DE VÉRIFICATION DE LA TAXE D'ACCISE

\$8,940 - \$10,162

(À réviser)

Ministère du
Revenu National

Division de la
Taxe d'Accise

Montréal, P.Q.

QUALITÉS : Être détenteur d'un C.A., C.G.A., R.I.A., ou un grade universitaire en comptabilité, administration commerciale, ou être en dernière année d'un cours d'étude conduisant à l'admission d'un C.A., C.G.A., R.I.A., et un nombre d'années d'expérience valable en vérification.

Une connaissance du français et de l'anglais est essentielle.

Si vous êtes intéressé, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

BUREAU DU PERSONNEL, SUITE 929
515 OUEST, RUE SAINT-CAATHERINE
MONTRÉAL 111, QUÉBEC

ou plus tard le 2 décembre 1971

ou des que les cadres auront été remplis.

Prière de mentionner le No de filière 71-50



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

TECHNICIEN EN GÉNIE MÉCANIQUE

Traitement
jusqu'à
\$11,270

Direction des
ouvrages
maritimes

Ministère
des Transports

Ottawa

La Division des aides à la navigation (Direction des ouvrages maritimes) du ministère des Transports à Ottawa demande un technicien pour mener des essais de réception des systèmes d'aides à la navigation maritime et de contrôle de l'environnement.

Les conditions d'emploi comprennent environ cinq ans d'expérience relative aux fonctions au poste, une bonne connaissance des procédés de fabrication et des méthodes d'essai dans le domaine du génie mécanique. Une instruction et une formation postsecondaires sont souhaitables et peuvent à l'occasion tenir lieu d'une partie de l'expérience requise.

Pour de plus amples renseignements, écrire à :

MONSIEUR D.J. ROE
AGENT DE STATION EN PERSONNEL
CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Référence à rappeler : concours n° 71-2447.



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

Traitement
jusqu'à
\$16,500

Direction du
génie de la
construction et
de l'architecture

Ministère
des
Transports

Ottawa

La Direction du génie de la construction et de l'architecture recherche un ingénieur mécanicien principal. Cet organisme est chargé d'établir et d'appliquer les normes relatives aux installations et régissant l'aménagement d'aéroports, et de vérifier, au point de vue technique, le travail effectué par les employés dans toutes les régions du Canada.

FONCTIONS : sous la direction de l'ingénieur mécanicien en chef, élaborer les normes d'étude et de construction d'installations de chauffage et de refroidissement, de réseaux de distribution de services, d'installations antipollution (atmosphérique) et du matériel de centrales électriques; réviser les études mécaniques faites par les consultants ou autres spécialistes en vue de nouvelles constructions ou de réparations importantes; agir à titre de consultant auprès du personnel du ministère; participer à la planification préliminaire d'importants travaux d'aménagement ou de réaménagement d'aéroports; planifier et diriger le travail des employés subalternes.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : diplôme universitaire de génie OU admissibilité à l'accréditation au Canada à titre d'ingénieur professionnel; connaissance approfondie de la construction mécanique en ce qui a trait aux fonctions précitées; bonne connaissance des techniques de planification et de contrôle des projets; expérience connexe valable; aptitude manifeste à planifier, organiser, diriger et communiquer (de vive voix et par écrit).

Présentez votre demande sur la formule PSC 367 401, "Demande d'emploi", que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'œuvre du Canada ou aux bureaux de la Commission de la Fonction publique et faites-la parvenir à :

MONSIEUR F.E. BARR, I.P.
CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7.
(La priorité ira aux citoyens canadiens).

Référence à rappeler : concours n° 71-204-47.

CADRE ADMINISTRATIF SUPÉRIEUR

Notre client, une importante institution québécoise dans le domaine de l'éducation, est à la recherche d'un cadre administratif supérieur.

Relevant directement du président, le candidat sera responsable de l'administration financière de cette institution, plus spécifiquement des projets et des budgets de fonctionnement et d'investissements, de la gestion du personnel et des systèmes administratifs. Il devra aussi agir comme porte-parole de cette institution auprès des organismes relevant de sa compétence.

Les postulants devront posséder une formation universitaire en commerce, ou en administration, en plus d'avoir environ dix ans d'expérience, de préférence dans l'administration publique ou para-publique. Ce poste situé à Québec saura intéresser des cadres supérieurs qui ont eu l'occasion durant plusieurs années de travailler à un niveau supérieur de conception et d'exécution et qui ont aussi pu mettre à profit leur talent d'administrateur.

Le salaire offert devra intéresser des cadres dont le traitement actuel est supérieur à \$20,000.

Toutes les demandes, faisant état de l'âge, de la formation et de l'expérience devront être faites par écrit.
Référence, dossier C-269.

Woods, Gordon & Cie

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL 101, QUÉBEC.

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

SURINTENDANT DE PRODUCTION

Service de nuit

FORMULES D'AFFAIRES

Poste de défi pour le candidat idéal. Expérience dans l'industrie des formules d'affaires et dans le travail commercial de couleur.

L'atelier comporte 7 presses et 3 "collators", équipement Schriber & Ashton.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Case 1608, Le Devoir

INGÉNIEUR DE CHANTIER

(Field Engineer)

Pour contracteur général en construction concernant bâtiments de service pour un vaste projet minier. Le candidat devra être bilingue, avoir une bonne connaissance générale de toutes les phases de construction de bâtiments, être capable de céder les travaux, d'administrer et diriger les travaux des sous-traitants. Le candidat se rapportera au gérant du projet.

Pour entrevue, appeler :

M. J.C. Cape,
489-3821

ÉCONOMISTE

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

FONCTIONS :

La Fédération canadienne de l'agriculture désire embaucher immédiatement un économiste expérimenté dont les fonctions consisteront, en général, à définir, rassembler ou établir l'information et les analyses économiques dont elle a besoin sur une grande diversité de questions économiques et sociales pour déterminer ses lignes de conduite et de temps à qu'elle doit prendre.

EXIGENCES :

Outre une formation et de l'expérience en théorie et en analyse économique, de préférence avec des connaissances et de l'expérience en agriculture, ce poste exige du candidat qu'il s'intéresse et s'engage à élaborer et à recommander des politiques pour les agriculteurs; l'aptitude à reconnaître les besoins de recherche en vue des options qui peuvent s'offrir sur le plan de la politique; l'aptitude à formuler ces besoins sous forme de propositions de recherche (quoique, normalement, les grands projets de recherche soient exclus toute de ressources et de temps à leur consacrer directement); l'aptitude à évaluer d'un esprit critique et à utiliser les données qui existent déjà dans des secteurs définis de la politique de la Fédération. Le poste offre d'immenses possibilités d'initiative personnelle; le candidat doit être entreprenant et pouvoir collaborer à un travail d'équipe au sein d'un personnel restreint. La langue de travail est l'anglais, mais une bonne connaissance du français serait souhaitable.

TRAITEMENT :

À fixer en fonction de la qualification.

Prière de répondre, à titre confidentiel, au plus tard le 30 novembre 1971, indiquant âge, titres, expérience et traitement envisagé, à :

M. David Kirk, secrétaire administratif
Fédération canadienne de l'agriculture
111, rue Sparks
Ottawa, Ontario
K1P 5B5

REPRÉSENTANT DES VENTES

La compagnie :

La Société des Applications du Plastique S.O.D.A.P. Inc. nouvelle industrie québécoise en opération depuis 6 mois, se spécialise dans la production d'équipement anticorrosif en plastique renforcé tant dans le domaine du transport (citernes, tuyauteries) que du stockage (silos, bassins, etc.) et de la production (dépollution, collecteur de gaz corrosif, cuve de décanation.) Sa clientèle se situe dans le domaine des industries chimiques, pétrochimiques, alimentaires, pâtes et papiers, etc.

Le poste :

Assurer la promotion technique et la vente des produits de la compagnie auprès des industries par des contacts réguliers avec les bureaux d'études, les ingénieurs de production et les ingénieurs de recherche.

Le candidat :

- Posséder un diplôme technique ou équivalent.
- A une expérience pratique dans une des industries suivantes: fertilisants, pâtes et papiers ou chimiques.
- Possède déjà certaines connaissances dans le domaine plastique armé ou à tout le moins s'y intéresse.
- Recherche un poste dans lequel les contacts humains sont fréquents.
- Souhaite se créer une carrière au sein d'une jeune entreprise mettant en oeuvre des techniques de production très spécialisées.

La rémunération :

Tout candidat ayant un salaire actuel entre \$8,000 et \$10,000 devrait être intéressé.

Soumettre votre curriculum vitae par écrit à :

Charles Thiry & Associés Inc.
1400 ouest, avenue des Pins,
Montréal 109, Qué.

CHARLES THIRY & ASSOCIÉS INC.
Conseillers en gestion

Montréal

Toronto

Québec

Combien coûte le cidre du Québec? Les prix varient selon le marchand

Malgré la liste des prix suggérés par l'Association des fabricants de cidre du Québec, les prix varient beaucoup d'une épicerie à l'autre. Et l'on ne peut rien y faire, nous dit M. Claude Lussier, président de l'Association et de la cidrerie Lubec.

Comme pour la bière, la Société des alcools du Québec n'exerce aucun contrôle sur les prix du cidre, explique M. Lussier.

"Nous avons fait un grand effort auprès des fabricants membres de notre Association et chez les grossistes chargés de la distribution du cidre pour uniformiser les prix. Nous avons établi une liste des prix de détail suggérés aux épiciers, mais on ne peut l'imposer et

ceux-ci ne sont pas tenus, selon la loi, de s'y conformer."

C'est ainsi que l'on a pu voir une bouteille de cidre mousseux en vente à \$2.50 chez un épicer de Val-David et la même bouteille, de même qualité, de même fabricant et portant la même étiquette, offerte à \$3.10 chez un épicer du secteur Côte-des-Neiges.

"Il y aura toujours des épiciers 'profiteurs', nous dit M. Lussier. On n'y peut malheureusement rien. Nous vivons dans un système de libre entreprise et de concurrence. Actuellement le cidre est encore rare et les épiciers peu scrupuleux ambitionnent et profitent des circonstances. Mais à mesure que l'on trouvera du

cidre partout en étalage, les consommateurs auront le choix et auront vite fait d'aller à la prote voisine dès qu'ils se rendront compte qu'on les surcharge. Ce sera comme pour tout autre produit de consommation."

Les prix de détail suggérés sont de \$2.50 pour le cidre mousseux, de \$1.25 à \$1.30 pour le pétillant, \$1.20 pour le cidre plat et .50 cents pour le cidre léger, c'est-à-dire contenant moins de 7% d'alcool.

Le cidre continuera d'être rare pour quelque temps encore, nous dit le président de l'Association.

"Nous ne pouvons répondre à la demande qui est plus grande que prévue. L'acceptation du produit dépasse nos espérances."

Au moins 700 caribous ont été tués

Tous les renseignements sur la chasse sportive du caribou ne sont pas encore parvenus au service de la faune. Cependant, on peut déjà affirmer que les résultats de la chasse à ce gros gibier peuvent se comparer avantageusement cette année avec ceux des saisons antérieures.

En effet, on a compilé jusqu'à maintenant 701 coupons d'enregistrement, en regard de 715 en 1970 et 618 en 1969; et l'on s'attend d'ici peu à recevoir plusieurs autres coupons. On peut donc dire que la chasse sportive du caribou, qui a eu lieu cette année du 27 août au 27 septembre, dans la zone "O", située au nord du 50ème parallèle, aura été bonne.

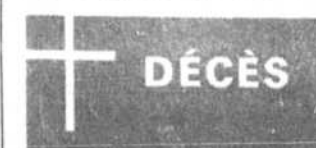
Dès la compilation des résultats définitifs, le service de l'information du ministère du

tourisme, de la chasse et de la pêche s'empressera d'en faire part au public.

Don d'ouvrages

Le service américain d'information vient d'offrir à la bibliothèque de l'université Laval une collection de quelque sept cents ouvrages. Ce don comprend notamment une série de deux cents ouvrages, connue sous le nom de USA in Books. Cette collection, triée sur le volet par une équipe de professeurs et de bibliothécaires de renom, porte sur l'histoire du peuple Américains, ses institutions politiques et sociales, ses réalités

scientifiques, techniques et artistiques. Ce don comprend également une collection de prestigieuses volumes d'art, et des ouvrages portant sur la civilisation américaine en général. A cela viendra s'ajouter une collection de deux cents ouvrages portant sur l'environnement, collection qui sera particulièrement précieuse pour les chercheurs de Laval qui oeuvrent dans le domaine de l'aménagement du territoire.



GAGNON Adrien J. A Montréal, le 18 novembre 1971 à l'âge de 72 ans, est décédé, J. Adrien Gagnon, retraité de l'enseignement à la C.E.M., époux de Marguerite Taillefer. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses deux fils: Jean-Louis et Adrien, fils, une sœur Mme J. Eugène Caron et un frère Richard Gagnon. Les funérailles auront lieu samedi le 20 novembre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 2251 rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église St-Berthodémy où le service sera célébré à 11.30 heures. Et de là au cimetière de Grand'Mère, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

DAO TERRAS ALTAS

Produit dans une des meilleures régions viticoles du Portugal. Seuls les meilleurs vins produits dans la région de Dao sont choisis et spécialement vieillies avant l'emouteillage afin de porter le nom Terras Altas. Appellation contrôlée. Récolte 1962.

INÉGALABLE

Un grand vin rouge

No. 534-E
26 oz.
\$2.15

l'actualité

Selon le ministre Benson

Ottawa peut désormais être plus arrogant

par DENIS GIROUX

Plus que jamais peut-être auparavant le marché canadien des capitaux a atteint un degré de maturité et une ampleur qui devraient permettre au Canada d'adopter une politique plus autonome en matière de développement économique et industriel, a déclaré hier le ministre fédéral des Finances, M. Edgar J. Benson.

Interrogé à la suite d'une conférence qu'il venait de prononcer à Montréal lors du premier colloque annuel de la Canadian Institutional Investor Conference, M. Benson a soutenu que le Canada devra à l'avenir chercher à utiliser les capitaux générés par son économie pour orienter son développement économique vers des objectifs plus typiquement canadiens. Il n'a cependant pas voulu préciser si cela impliquait un contrôle gouvernemental des entrées et sorties de capitaux.

Comme il l'avait fait au cours de son allocution, M. Benson a déclaré que les États-Unis ne laissent plus tellement de choix à leurs partenaires commerciaux et risquent de mener l'économie mondiale vers une nouvelle crise du type de celle des années '30.

"Aucun changement ni défi n'est probablement plus grand que ce qui nous confronte sur le plan international", a dit M. Benson, mais il a ajouté que le Canada plaide non-coupable aux accusations parfois formulées aux États-Unis "que le Canada est 'un des principaux artisans des difficultés de la balance des paiements des États-Unis'."

"Le fait est que le Canada a eu un déficit important de sa balance commerciale avec les États-Unis pendant la majeure partie de l'après-guerre... Ce n'est qu'en 1968 que le Canada a enregistré un faible excédent commercial de \$250 millions."

D'autre part, "le gouvernement canadien est on ne peut plus d'accord que, dans les circonstances présentes, le Canada devrait financer davantage ses besoins en capitaux à même ses propres sources et, en fait, j'ai exhorté les provinces, les municipalités et les sociétés à limiter le plus possible leurs emprunts à l'étranger."

"En 1970, l'entrée des capitaux à long terme de toutes provenances (au Canada) se chiffrait par \$805 millions soit \$1.3 milliard de moins qu'en 1969. L'an dernier, la sortie des capitaux à court terme diminuait de \$716 millions pour s'établir au total de \$408 millions..."

L'an dernier, l'entrée de capitaux à long terme des États-Unis accusait une baisse considérable d'à peu près \$500 millions, tandis que la sortie vers les États-Unis était réduite des deux tiers. Comme corollaire de ces événements, on note une augmentation fantastique du financement sur les marchés des capitaux canadiens au cours des derniers 18 mois même si l'on a eu une baisse importante des taux d'intérêts."

Abordant des sujets moins "financiers", M. Benson s'est refusé à porter un jugement sur certaines des mesures Nixon que, prises globalement, il trouve rétrogrades et regrettables. Ainsi, il n'a pas voulu parler du programme DISC dont l'influence pourrait être énorme sur l'économie canadienne pas plus qu'il

n'a voulu commenter les déclarations récentes de Pierre-André Rinfret, conseiller économique du président Nixon, à l'effet que le programme DISC serait foncièrement inoffensif.

"De quel programme DISC parlez-vous? J'ai jusqu'ici eu vent d'au moins trois versions différentes de ce programme, celle de l'administration Nixon même, celle, présentée hier au Sénat et une autre qu'étudie le Congrès. Je ne veux pas commenter un projet de loi sur lequel personne ne semble s'accorder même aux E.-U.", a dit M. Benson.

Le ministre s'est dit un peu optimiste en prévision de la prochaine réunion des ministres des finances des Dix qui aura bientôt lieu à Rome. "Peut-être y aboutira-t-on à un réalignement des parités, en tout cas réalignement n'aura pas lieu tant et aussi longtemps que la surtaxe américaine sera en vigueur."

M. Benson a conclu ses déclarations sombres toutes assez ternes en réitérant la ferme résolution du Canada de ne procéder à une mesure de représailles contre les États-Unis mais en précisant que puisque le principal but des mesures Nixon du 15 août dernier était de se doter d'un pouvoir de négociation, il faut s'attendre à ce que de nombreuses ententes qui lient le Canada et les États-Unis soient révisées.

Parmi ces ententes, il y a évidemment le traité canado-américain de l'automobile et certains autres accords concernant les ressources naturelles (dont le pétrole et l'uranium).

En terminant, signalons que M. Benson s'est dit assez satisfait de l'augmentation "l'accroissement réel de 8.9% de la production de biens et services au Canada pour le deuxième trimestre 1971, le trimestre le plus récent pour lequel les chiffres sont complets."

Face aux investissements étrangers

Le contrôle législatif est-il la meilleure solution?

par Michel Lefèvre

Le débat sur le contrôle des investissements étrangers au Canada s'est quelque peu animé hier au cours d'un panel organisé dans le cadre de la première assemblée canadienne de l'Institutionnal Investor Conference.

Si la nécessité d'un contrôle sur les investissements étrangers ne fait aucun doute pour les quatre conférenciers invités, il n'en est pas de même quant à la forme que devrait prendre effectivement ce contrôle.

MM. William Tetley, ministre des institutions financières, Charles Leblanc, vice-président exécutif de Bombardier, et John Brent, président du conseil d'administration de IBM Canada, estiment pour leur part que le Canada doit établir un contrôle gouvernemental pour orienter les politiques administratives des compagnies multinationales.

D'autre part, M. Carl Pollock, président de Electrohome Limitée, rejetant tout contrôle législatif, prône plutôt l'octroi par le gouvernement de stimulants aptes à encourager l'entreprise canadienne, plus particulièrement en ce qui concerne la taxation de ces entreprises.

Selon M. Pollock, tout règlement de nature législative dans le domaine économique exige des données précises que la connaissance et l'expérience ne peuvent apporter. Il vaut mieux s'en tenir, a-t-il précisé, à des solutions qui tiennent compte avant tout de la philosophie de base de la libre entreprise.

Au chapitre des stimulants, il a précisé que des réductions d'impôt devraient être octroyées aux entreprises détenues majoritairement par des actionnaires canadiens qui dans le cadre de leurs opé-

rations normales font de la recherche afin de développer des produits nouveaux et de nouvelles techniques de production.

Ce programme de dégrèvement d'impôt permettrait ainsi à des entreprises contrôlées par des Canadiens de se tailler une meilleure place sur leur marché respectif et dans l'économie en général, a-t-il conclu.

Pour sa part, M. John Brent, soulignant l'importance des capitaux étrangers au Canada, a tenu à préciser qu'il était cependant devenu nécessaire pour l'entreprise multinationale de décentraliser ses décisions administratives et économiques.

Trop souvent, a-t-il ajouté, par le contrôle étranger on tend à envisager une filiale d'exploitation canadienne sous l'angle unique de l'investissement en capital et non comme une entité distincte devant participer et contribuer efficacement à l'essor de l'industrie et de l'économie du pays concerné.

Ce dont une entreprise multinationale a le plus besoin est sans contredit une administration décentralisée qui soit directement impliquée et même engagée dans le développement économique du Canada. Il a terminé en signalant toutefois que l'entreprise multinationale devenait de plus en plus consciente de son rôle économique sur le plan national.

Enfin, M. Charles Leblanc a pour sa part fait remarquer que le Canada a et aura toujours besoin de capitaux étrangers mais qu'il faut absolument en contrôler l'entrée par des règlements législatifs si l'on veut bénéficier adéquatement de ces investissements sur le plan économique.

couverture enregistrés la veille se poursuivant. Le mouvement s'est cependant rapidement tari et les investisseurs sont revenus à une attitude de prudence. Les cours se sont repliés progressivement durant l'après-midi et, en clôture, les pertes, parfois substantielles, l'emportaient largement sur les gains.

Bons du Trésor à 3.34%

TORONTO

Les aurifères et les pétroliers de l'ouest ont fortement grimpé hier, à la Bourse de Toronto, où les cours dans tous les principaux compartiments ont enregistré des progrès pour la troisième journée consécutive.

Des l'ouverture de la séance, la cote montait sensiblement et les échanges étaient animés. Un important repli enregistré à New York a annulé une partie des gains réalisés jusque-là, mais les prix ont repris dans la plupart des compartiments peu avant la clôture.

New York

La tendance a été lourde à Wall Street jeudi. Le marché a ouvert sur une note modérément soutenue, les achats de

OTTAWA (PC) — Nouvelle émission de billets du Trésor à échéance de 91 jours annoncée hier: \$180 millions, à un taux et un rendement moyens de 99.175 et 3.34 pour cent, au regard de \$180 millions, à 99.186 et 3.29 pour cent il y a une semaine.

Billets à 182 jours: \$45 millions, à un taux et un rendement moyens de 98.358 et 3.35 pour cent, au regard du même montant, à 98.367 et 3.33 pour cent la semaine dernière.

Baisse du dollar cdn

MONTREAL — Le dollar américain était inchangé hier et valait \$1.00 11-32 en valeurs canadiennes.

La livre sterling était à la hausse de 1-16 et valait \$2.50 5-16.

NEW YORK — Le dollar canadien était à la baisse de 1-64 hier et valait 99 21-32 en valeurs américaines comparativement à 99 31-64 la semaine dernière.

La livre sterling était à la baisse de 1-64 et valait \$2.49 25-64.

économique

Sous le nouveau régime fiscal

Les Canadiens devront verser des impôts provinciaux plus élevés

VANCOUVER (PC) — Par suite de la législation fiscale que le gouvernement fédéral entend appliquer à compter du 1er janvier, les Canadiens devront peut-être payer plus cher pour leur logement et leurs biens de consommation et verser des impôts provinciaux plus élevés.

C'est la conclusion à laquelle on est venu des spécialistes en fiscalité, hier, à la séance finale de l'assemblée annuelle de la Canadian Tax Foundation.

Malgré tout, M. Richard Bradbury a sans doute exprimé l'avis de nombreux hommes d'affaires en déclarant qu'il souhaitait cette application du projet de loi.

Une cinquantaine de conférenciers ont porté la parole à la conférence de trois jours, consacrée à une analyse exhaustive du projet de loi. Le bill doit modifier presque toute la loi de l'impôt sur le revenu.

Le projet de loi a été précédé du livre blanc sur la fiscalité, lui-même engendré par une commission d'enquête sur ces questions. La commission, dirigée par le défunt Kenneth L. Carter, a été créée en 1962 et a soumis son rapport en 1967.

En revanche, dans leurs documents présentés mercredi à la conférence fédérale - provinciale, les provinces ont souligné qu'elles auraient sans doute des difficultés politiques à cause des implications de la nouvelle loi.

Le projet de loi réduira les revenus provinciaux d'ici cinq ans et c'est nous, ont ajouté les provinces, qui subirons le blâme quand il faudra hausser les impôts.

D'autre part, les participants à la conférence de la Tax Foundation ont affirmé que la loi aurait pour effet de faire monter les loyers, les taux d'intérêt et le prix des maisons et des biens de consommation.

Le projet de loi doit créer un impôt sur les profits tirés de la vente d'investissements, mais exempterait de taxe la résidence principale des contribuables canadiens, ce qui, d'après M. Frank Clayton, économiste torontois, augmentera la demande d'unifamiliales et fera hausser le prix des maisons pendant les premières années.

Pour sa part, M. Murray D. Cox, attaché à une entreprise de valeurs mobi-

lières de Toronto, croit que les taux d'intérêt grimperont et que l'épargne des Canadiens diminuera. Selon lui, le projet de loi hausse les impôts pour la classe moyenne qui est éparpillée et les diminue pour les groupes à faible revenu qui épargnent moins.

D'après M. Cox, une hausse des dépenses effectuées par les Canadiens ne ferait que hausser les prix parce que l'approvisionnement de biens de consommation ne pourrait combler la demande. Il faudrait multiplier les importations et mettre un frein aux exportations et cette modification du commerce avec l'étranger aurait un effet nocif sur l'économie.

De son côté, le trésorier adjoint de l'Ontario, M. H. Macdonald, a affirmé que la réforme fiscale ne servait pas les intérêts de la Confédération. Il semble, selon M. Macdonald, que la loi soit "une méthode grâce à laquelle le gouvernement fédéral établit ses revendications fiscales et demande ensuite aux provinces d'en faire autant."

Le vice-président du CTC

L'adoption du programme DISC serait pire que l'imposition de la surtaxe

OTTAWA (PC) — L'adoption du projet DISC, Domestic International Sales Corporations, par les États-Unis créerait une situation pire que l'imposition de la surtaxe de 10 pour cent sur les importations.

C'est ce qu'a déclaré M. L. M. Lorrain, vice-président général du Congrès du travail du Canada, à l'occasion du congrès national des organisations industrielles AFL-CIO.

Selon un communiqué, distri-

bué jeudi, à Ottawa, M. Lorrain vise à encourager le rapatriement des succursales des sociétés américaines à l'étranger.

Or, une proportion élevée de l'industrie canadienne est internationale, c'est-à-dire la propriété des sociétés multinationales dont la direction se trouve souvent aux États-Unis.

Quant à la surtaxe de 10 pour cent sur les importations,

elle constitue, selon lui, une menace grave à l'égard d'un secteur important de l'économie canadienne et risque d'entraîner un taux de chômage encore plus élevé.

Selon M. Lorrain, une enquête portant sur la fermeture

de 138 usines en Ontario a révélé que la moitié d'entre elles était la propriété d'intérêts étrangers.

"On ne peut plus considérer ces problèmes économiques dans une optique purement interne," a soutenu M. Lorrain.



AMATEURS D'HUITRES

Le festival annuel des huîtres aura lieu au Pavillon de l'Atlantique au cours du mois de novembre

Venez au Pavillon de l'Atlantique dès maintenant pour savoir comment vous qualifier pour participer à ce concours de dégustation.

HOMMES ET FEMMES

LE CHAMPIONNAT DU MEILLEUR DÉGUSTATEUR D'HUITRES

MARDI 23 NOVEMBRE

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A rue Peel
(face au Sheraton Mt-Royal)
STATIONNEMENT DU SOIR GRATUIT!

Pour réservations: **849-1369**

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

- Horizontalement**
- Champignon unicellulaire. — Accès, approche.
 - Faisons apparaître l'irisation. — Première leure du jour.
 - Turneur formée par la dilatation variqueuse des veines du cordon spermatique et du scrotum.
 - Peu de chose. — Gros mar-teau.
 - Pronom personnel. — Exposer au vent.
 - Argot anglais. — Arme de jet portative. — Seul.
 - Acte par lequel la gestion d'une personne est recon-nue exacte et régulière. — Prison.
 - Patrie d'Abraham. — Em-barcation légère et allon-gée.
 - Père d'Andromaque. — Très petit.
 - Publiques.
 - Joindre. — Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière. — Pronom per-sonnel.
 - Relatif à la vieillesse. — Fromage blanc des Alpes.
- Verticalement**
- Qui provient uniquement des livres. — Usages.
 - Eccrochure superficielle. — Venu au monde.
- Solution d'hier**
- Ancien poème français. — Amalgame d'étain, qui sert à l'étamage des gla-ces.
 - Fabrique en usine. — Inscription sur la croix de Jésus.
 - Masse de pierre très du-re. — Chirurgien français (1831-1920).
 - Débarasse les étoffes des nœuds. — Propre à ren-dre des sons.
 - Scandium. — Comman-de-ment. — Sans vêtement.
 - Etat de ce qui émerge (plur).
 - Emblème de la Justice. — Change l'air.
 - Point cardinal. — Entendre.
 - Rubidium. — Sans compa-gnie. — Serpent à lunettes.
 - Accorder. — Arde.
- 123456789101112**
- 1** SPALÉGORGE
2 ERMIITE
3 ERRE
4 ERRE
5 ERRE
6 ERRE
7 ERRE
8 ERRE
9 ERRE
10 ERRE
11 ERRE
12 ERRE

PROVINCE DE QUÉBEC

OBLIGATIONS 7½% ÉCHÉANT LE 1^{er} DÉCEMBRE 1972

Échangeables, au gré du détenteur, le 1^{er} décembre 1971 ou avant contre des

OBLIGATIONS 7½% AVEC FONDS D'AMORTISSEMENT ÉCHÉANT LE 1^{er} DÉCEMBRE 1989

Le ministère des finances désire rappeler aux détenteurs d'obligations 7½% échéant le 1^{er} décembre 1972, qu'ils ont jusqu'au 1^{er} décembre 1971 pour échanger leurs titres, s'ils le désirent, contre des obligations 7½% avec fonds d'amortissement échéant le 1^{er} décembre 1989,



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

À cause d'une grève des Globetrotters le Forum remboursera 10,000 billets

Parce que 15 des 19 joueurs des fameux Globetrotters de Harlem, qui font classe à part dans le monde du ballon-panier, se sont mis en grève à Port Huron, Michigan, mardi soir, la direction du Forum, où ils devaient donner leur extraordinaire spectacle ce soir, a hier été obligée de contremander cette visite annuelle qui aurait été leur 19ème d'affilée. Du coup aussi, on devra rembourser quelque 10,000 billets déjà vendus. L'an dernier, les Globetrotters avaient attiré au Forum une foule-record de 15,609 spectateurs.

La raison de la grève? Un mauvais traitement salarial selon la majorité des joueurs.

"Nous jouons le cœur en peine et le sourire aux lèvres depuis trop longtemps", a déclaré Frank Stephens, qui fait partie de l'équipe depuis 6 ans. "Il y a limite à tout... nous sommes maltraités, on ne nous donne pas d'argent pour payer nos repas et on nous oblige à jouer toute l'année dans un seul et même uniforme. Nous ne jouerons pas une seule autre partie avant que la direction n'accepte nos demandes", a-t-il ajouté.

Mardi, à Port Huron, la direction ignorait un ultimatum des joueurs qui prenait fin à 5 heures de l'après-midi.

Les Globetrotters devaient jouer à London, Ontario, mercredi soir et le spectacle fut aussi contremandé, la même chose se répétant pour le programme qui devait être présenté à Ottawa hier, à Montréal ce soir et à Toronto dimanche. A London, on avait vendu environ 2,000 billets valant quelque \$7,900.

George Gillett, président du club, a admis que les joueurs ne recevaient pas d'argent pour leurs repas et qu'ils n'avaient pas assez d'uniformes.

"Je suis prêt à leur faire parvenir 7 uniformes maintenant et un autre chaque jour



MEADOWLARK LEMON... de la magie noire!

s'ils le veulent", a-t-il dit. "La déclaration de Stephens à propos du manque d'uniformes est un mensonge. Quant au fonds de pension, les joueurs eux-mêmes nous ont déjà laissé savoir qu'ils n'en voulaient pas. Ils ont préféré obtenir des actions dans la compagnie Harlem Globetrotters Inc., et nous leur en avons données, jusqu'ici, pour une valeur d'un demi-million de dollars. Chacun de ces gars-là est appelé à toucher entre \$10,000 à \$50,000 pour ces obligations et ils trouvent le moyen de se plaindre".

Gillett n'a pas démenti le fait que les recrues de l'équipe ne gagnaient que \$7,800 par année à comparer à \$12,000 et plus pour celles des ligues professionnelles de ballon-panier.

Meadowlark Lemon, la grande vedette de l'équipe, n'a pas participé à la grève. Il est retourné au quartier général du club, à Chicago, afin d'y discuter un règlement pouvant satisfaire les deux parties en cause.

Ce qui n'a pas empêché

Stephens, revenant sur la question des uniformes, de déclarer en riant: "Tous les soirs à l'hôtel, de mes 6 pieds et 10 pouces, je lave mon uniforme à la main. Et ils ont la prétention de dire que les Globetrotters sont une organisation de première classe".

La volte-face-grève des fameux joueurs noirs, qui ont fait les délices du Pape et de plusieurs rois au cours des années, cadre mal sur leur célèbre fantaisie et leurs très drôles trucs avec le ballon.

Le numéro qu'ils donnent, à leur entrée en scène et aux sons de "Sweet Georgia Brown" a été vu et admiré par des millions de spectateurs de par le monde. Il est d'ailleurs irrésistible. En mesure avec le jeu de l'air, ils exécutent des jeux de passe-passe incroyables tout en faisant des blagues qui font sauter de rire un public en fête.

Un exemple est bien les répliques savoureuses et pleines d'humour que Meadowlark Lemon donna à l'animateur Dick Cavett, récemment lorsqu'il parut au programme de télévision de celui-ci. Lorsque Cavett lui demanda comment un petit homme comme lui (5 pieds et 6 pouces) pouvait lui enlever le ballon, Lemon répondit: "Ecris-moi une lettre et je te l'enverrai par la poste".

Plus tard, Cavett lui demanda comment il réussissait tous ces trucs avec le ballon (celui-ci en équilibre sur le bout d'un doigt, le ballon qui roule le long d'un bras, passe autour du cou et descend de l'autre bras pour tout à coup disparaître, etc.). Lemon afficha un visage très sérieux, regarda à droite et à gauche et même derrière lui pour s'assurer que personne n'écouterait, puis déclara à voix basse: "Ça, mon vieux, c'est de la magie noire".

Camil DesRoches, publicitaire du Forum, nous a dit, hier, que si la grève se réglait bientôt, il serait possible de trouver une nouvelle date pour que les Globetrotters reviennent au Forum. "Mais si cela ne se règle pas bientôt, il faudra attendre à l'an prochain", ajouta-t-il.

Les sports à la pige

CASSIUS CLAY a confirmé après son peu glorieux succès aux points en douze rondes aux dépens de Buster Mathis, avant-hier soir à Houston, qu'il entendait combattre désormais tous les mois jusqu'à ce qu'il "retrouve" Joe Frazier. "Je veux obliger Frazier à m'accorder une revanche tôt ou tard", a clamé Mohammed Ali qui doit rencontrer, le 26 décembre à Zurich, l'Allemand Jürgen Blin. "Mais Frazier me fuit. Il n'a pas envie de me rencontrer à nouveau. C'est évident, répète-t-il, mais c'est dans l'arène qu'on voit un champion et c'est de cette façon que je veux qu'on me voie et qu'on voit qui est le vrai champion". Revenant à son combat d'avant-hier dans lequel il sembla ménager son adversaire, l'ancien champion du monde expliqua: "La boxe n'est pas une tuerie. L'arbitre aurait dû arrêter le combat à la 11ème reprise, mais étant donné que je savais qu'il n'allait pas le faire et que je menais largement aux points, je n'ai pas voulu accabler mon adversaire".

PETE ROSE, le puissant frappeur des Reds de Cincinnati qui avait remporté le championnat des frappeurs de la Ligue Nationale en 1969 et en 1970, a été le premier joueur des Reds à signer son contrat pour la prochaine saison. Rose, qui avait été un réfractaire de l'équipe la saison dernière, a refusé d'indiquer le montant de son salaire mais on estime qu'il doit dépasser les \$100,000, montant qu'il a touché au cours des deux dernières années.

LA POLICE de Berlin-Ouest a révélé hier que deux boxeurs allemands bien connus se trouvaient parmi une bande de malfaiteurs arrêtés hier matin dans l'ancienne capitale du 111 Reich. Il s'agit du champion d'Europe des mi-lourds, Cony Velenski, et du champion d'Allemagne des poids lourds, Horst Benedens. Tous deux, ainsi que leurs complices, comparaitront devant la chambre correctionnelle de Berlin-Ouest au printemps prochain.

LES COLTS de Baltimore ont indiqué hier que Johnny Unitas dirigerait l'équipe lors du match de dimanche contre les Dolphins de Miami. Ce sera la première fois cette saison que Unitas commencera une partie. Depuis l'opération au tendon d'Achille, qu'il a subie durant l'intersaison, Earl Morrill avait été le quart débutant depuis le début de la saison. Mais dimanche dernier, Unitas l'avait remplacé au cours du second quart du match contre les Jets de New York et il avait réussi deux passes de touché, donnant une victoire de 14-13 à son équipe.

NOTRE-DAME, qui possède un dossier de huit victoires contre un seul revers cette saison, ne participera à aucun des "Bowles" de fin d'année. L'instructeur de l'équipe, Ara Parseghian, a indiqué hier matin que deux scrutins tenus parmi les joueurs ont été de deux contre un puis de cinq contre quatre pour l'abstention. De nombreux joueurs ont dit que l'an dernier, ils avaient dû se priver de deux de leurs cinq semaines de vacances de fin d'année pour participer au Cotton Bowl. Parseghian a ajouté que les résultats des scrutins avaient été communiqués au directeur athlétique et à la direction de l'université.

LES CANADIENS DE MONTREAL seront bien représentés lors du cinquième dîner annuel des Célébrités sportives qui sera tenu le 10 décembre prochain à l'Hôtel Reine-Elizabeth. Henri Richard et Ken Dryden seront en effet parmi les invités de marque lors de ce grand banquet dont les fonds sont versés au "Tiny Tim" du Montreal Children's Hospital. Tous les convives pourront alors revivre les grands moments des dernières éliminatoires de la coupe Stanley sur un écran géant. Richard sera honoré à la fois à titre de nouveau capitaine et aussi pour les immenses services qu'il a rendus à cette équipe de hockey au cours des 17 dernières saisons. Quant à Dryden, sa présence à ce dîner est pleinement justifiée grâce au trophée Connie Smythe qui lui a été décerné l'an passé. Les deux joueurs du Tricolore se joignent ainsi à Gordie Howe, Ferguson Jenkins, Ron Hunt et Mark Kosmos.

PETE ROZELLE, commissaire de la Ligue Nationale de football, a déclaré hier que la ville de Seattle serait la plus sujette à accueillir une équipe de football. "Je suis absolument sûr que la LNF connaîtrait énormément de succès à Seattle", a-t-il dit. Il s'est cependant refusé de dire quand il y aurait une nouvelle expansion.

LE CENTRE DE PLONGÉE sous-marine du Québec débutera une nouvelle saison dès le 1er décembre. Tous les intéressés désireux de s'inscrire à ces cours mixtes sont priés de le faire au siège social du CPSQ, situé au 6350 Papineau, à Montréal.

"Serons-nous prêts pour 1976?"

par RÉJEAN BRODEUR

Pour ceux qui sont très optimistes en vue des Jeux Olympiques de 1976 à Montréal, Claude Bouchard, le directeur de l'éducation physique et des sports de l'Université Laval de Québec, a brossé, hier un tableau très réaliste et quelque peu pessimiste — quant à leur présentation possible et à leur réussite.

Se disant un chercheur d'abord, Bouchard, une autorité reconnue du sport amateur, s'est fait analyste très précis, avec faits et chiffres à l'appui, pour démontrer que la situation présente, 55 mois avant les Jeux, n'est pas si rose qu'on serait porté à le croire.

Il a souligné quatre points particuliers et sa conclusion est qu'il y a 50% de chances de réussir cette grande entreprise comme il y en a autant pour complètement la rater. Pour l'accueil de la ville de Montréal d'abord, Bouchard est optimiste: pour l'encadrement technique, il s'est montré un peu pessimiste; pour le rendement de nos athlètes il est complètement pessimiste et, enfin, pour notre usage de cette 21ème Olympiade pour nos sports par la suite, il est optimiste.

Pour le premier item cité, Bouchard met sa confiance en le maire Drapeau possiblement par suite de ses réalisations passées, tout en soulignant cependant que l'organisation des Jeux Olympiques est d'ordinaire différente d'Expo 67 par exemple... parce que les JO ne durent que 15 jours et il faut être prêt bien avant pour que ces deux semaines soient un succès. Bouchard s'est déclaré désappointé du programme de la première année passée après que nous eûmes obtenu les JO. Après 18 mois, c'est encore le brouillard à cet effet: aucun comité montréalais officiel n'est connu alors qu'à Munich, seulement trois mois après l'annonce des Jeux pour 72 à cet endroit, on connaissait déjà le comité organisateur officiel.

Quant à notre participation technique, elle lui semble tout à fait inadéquate. Il nous faudrait une foule de gens irréprochables à ce point de vue là. Nos cadres techniques montrent un passé faible. Car il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas le Canada ou le Québec qui a obtenu l'organisation des JO de '76, c'est Montréal. "Et si en 1976, c'est un échec, ce n'est pas Vancouver ou Halifax qui va être blâmé, c'est directement nous", dit-il. Faudrait-il alors un travail venant d'ailleurs de ce côté-là? "Non", de répondre Bouchard, "mais il nous faudrait nous mettre au travail vite. Les Québécois sont absents du sport amateur" ajoute-t-il. Il se montre donc inquiet, du côté technique et parlant organisations et réalisations.

Comme Montréal est considérée la deuxième plus grande ville française du monde, il serait bien normal aussi que nous ayons à ce moment-là, une représentation française à plus de 25% sinon ce serait un échec. "Nous comptons cependant trop peu de représentants sur le plan sportif, soit Québécois ou francophones, sur l'équipe du Canada". Pour prouver ces avancées, Bouchard a présenté des chiffres révélateurs montrant le désintérêt progressif de notre représentation française dans l'équipe canadienne depuis les JO de Londres en 1948 où elle était de 14,9%. Puis ce furent 7,5% à Helsinki en 1952, 5,9% à Melbourne en 1956, 4,2% à Rome en 1960 et un minable sommet de seulement 3,7% à Tokyo en 1964. Nous avons cependant fait des gains à Mexico en 1968 avec une représentation française de 9,4%.

Les performances présentes de nos athlètes sont aussi très faibles comparativement à l'élite mondiale. Bouchard a encore donné des chiffres qui ne sont pas favorables: dans le lever du poids, par exemple, nos meilleurs champions canadiens sont encore en arrière de 94 livres sur les meilleurs du monde chez les poids légers, 246 livres, 325 livres pour les poids lourds et jusqu'à 411 livres chez les super-lourds. Ce sont là des pentes très difficiles à surmonter. Dans le domaine de la course, l'écart va jusqu'à 10 secondes de moins dans une course de 1,500 mètres.

Tous ces chiffres démontrent que si nous n'avons pas une représentation un peu plus adéquate, ce seront les visiteurs qui viendront tout simplement se procurer des lauriers dans notre patelin alors que les nôtres n'auront fait que mauvaise figure devant toute une population qui sera là pour le moment-là.

L'usage de cette 21ème Olympiade pour notre sport amateur par la suite est le point important pour nous, selon Bouchard. "C'est ce qui compte le plus dans cette aventure" lâche-t-il avec satisfaction. "Il y a deux leviers pour nous aider dont l'un est cependant très faible: le Haut Commissariat. L'autre, la Confédération des sports du Québec, jeune de trois ans seulement, vague tant bien que mal à la tâche". Cependant Bouchard n'a pas été tendre pour le sport amateur. On est très mal préparé. Des 58 divisions qu'il comprend, on en compte seulement de 30 à 40% régionalisées. Le Haut Commissariat est dans un bien piètre état comparé à la CSQ. C'est comme un foetus anémique, une maladie chronique, un cahot persistant, on tend vers 0, c'est indolent. J'entends des doutes quant à la réussite des JO de 76 seulement à cause de ce Haut Commissariat. Ce qu'il nous manque dans notre sport québécois, c'est un meneur compétent, énergique et dynamique, ce que nous ne possédons pas encore. Présentement, dans ce domaine-là, c'est nul. C'est un mauvais présage à 55 mois de ces JO de '76" a-t-il ajouté.

"D'autres points ne militent pas en notre faveur présentement. On a invoqué des raisons de budget pour ne pas avoir eu au moins un représentant lors d'un vernissage à Munich pour les Jeux de 1972. Il se trouvait cependant sur les lieux une trentaine de rédacteurs sportifs canadiens-français, par hasard.

Il faut regarder en face car le travail ne manquera pas d'ici 1976. Il faudrait peut-être même avoir le courage, dans 10 mois de demander au CIO de nous relever de la représentation des JO de 76 si l'on ne se sent pas capable de bien préparer une telle entreprise", a ajouté Bouchard.

Celui-ci s'est montré très réaliste dans ses commentaires. Quant à comparer nos facilités avec ce qu'avait à contraindre Munich, Bouchard a eu cette répartie: "On discute beaucoup au Québec: les Allemands, eux, ont des problèmes mais sont disciplinés. Cinq ans avant les Jeux, Munich était beaucoup mieux préparée que nous et d'une manière fantastique, sur tous les plans," de terminer le conférencier.

Bouchard s'est donc déclaré optimiste à 50% et pessimiste à 50%. C'est maintenant aux responsables des JO de 1976 se relever les manches et d'y voir. Car Bouchard s'est montré bien objectif et il ne semble pas qu'il ait personnellement quelque chose à gagner dans tout ça.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

NO: 12-01097-71
BRUCE DOUGLAS FORTUNE, gentleman, de la ville de Westmont, District de Montréal, résident et domicilié à 75 avenue Hallowell, Requêteur

Intimée
VICTORIA WALKER, épouse séparée de biens d'après les lois de l'Etat de Virginie, de Bruce Douglas Fortune, autrui des cités et district de Montréal, maintenant de Washington, D. C., un des Etats de l'Amérique, résident et domicilié à 1022-2ème rue.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée VICTORIA WALKER, est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée au bureau de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à l'obtention de tout ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 novembre, 1971.
Jacques Perron
Régistré de la C.S.M.
Me. Alexander Biega, c.r., Avocat,
274 rue Saint-Jacques ouest, Suite 315,
Montréal, Qué.
Procureur de la Requêteur.

HOPITAL DU HAUT-RICHELIEU
920, Boul. du Séminaire
St-Jean, P.Q.

APPEL D'OFFRES

La Corporation de l'Hôpital du Haut-Richelieu de St-Jean, recevra jusqu'à 16:00 heures le 3 décembre 1971, à l'hôpital même, 920, boul. du Séminaire, St-Jean, les soumissions sous enveloppes scellées pour les articles rideaux et tentures, phase no 4.

SECTION 1 ARTICLES:
Les rideaux de bains.
Les rideaux de douches.
Les rideaux de salles d'examen.
Les rideaux de salles de déshabillage.
Les rideaux de lits.
Les tentures.

Sont admis à soumissionner les individus, firmes, compagnies ou corporations offrant un produit, autant que possible, fabriqué au Québec. Les soumissions seront établies suivant les directives fournies dans le document "Instructions aux Soumissionnaires".

Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et autres documents à compter du 22 novembre 1971, au bureau du Directeur général de l'hôpital du Haut-Richelieu, 920, boul. du Séminaire, à St-Jean.

CAUTION DE SOUMISSION ET D'EXECUTION

Un bon de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque visé d'une banque ou d'une caisse populaire, pour un montant équivalent à 5% de la soumission, devra accompagner ladite soumission. Le chèque ou bon de soumission devra être fait au nom de "Hôpital du Haut-Richelieu".

Lorsque la commande sera accordée, le soumissionnaire accepte que l'hôpital du Haut-Richelieu garde son chèque en garantie, jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'hôpital.

REMISE DES APPELS D'OFFRES

Les soumissionnaires devront remettre leurs appels d'offres, dans l'enveloppe remise à cette fin, pour l'ouverture des soumissions qui aura lieu au 920 boul. du Séminaire, à St-Jean, le 3 décembre 1971, à 16:00 heures.

NOTE: si des appels d'offres sont remis avant la date et l'heure ci-haut mentionnées, prière d'adresser les envois au bureau du Directeur général, Hôpital du Haut-Richelieu, 920, boul. du Séminaire, à St-Jean.

La Corporation se engage à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
LA CORPORATION DE L'HOPITAL DU HAUT-RICHELIEU
St-Jean, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

NO: 12-01097-71
Greffé des Divorces
District de Montréal
ANTOINETTE THOMAS, épouse commune en biens de Wolfréd Nelson, domiciliée au 58, rue Ave. Riviera, le Grand, district de Montréal, Requérante

Intimé
WOLFRÉD NELSON, d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, WOLFRÉD NELSON, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 90 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention de tout ordonnance accompagnée de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 novembre 1971.
JACQUES PERRON
Régistré de la Cour
Supérieure de Montréal
Mes Parent, Lafont & Girard
323 Craig Est. Suite 208,
Montréal,
Avocats de la Requêteur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
NO: 12-01097-71

LA VILLE DE MONTREAL, corporation légalement incorporée, ayant sa principale place d'affaires au 273 est de la rue Notre-Dame, dans la ville et district de Montréal, demanderesse

contre
RAYMOND ARSENAULT, autrui, domicilié et résident au 2041 de la rue Wellington, Verdun, et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT à RAYMOND ARSENAULT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 17 novembre 1971
CLAUDE DUFOUR
GREFFE-ADJOINT

Mes Côté, Pélouin & ass.,
273 est de la rue Notre-Dame
Montréal 127
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
NO: 12-01097-71

THEODORE BELLEROS, épicière résident et domicilié au 2089 de la rue Cadillac, dans la ville et district de Montréal, demandeur

contre
LINDA MARIE RICHARD & XAVIER CHARD, tous deux, autrui, résident et domiciliés au 100 est boul. Maisonneuve, appartement 2013 dans la cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, défendeurs

IL EST ENJOINT à LINDA MARIE RICHARD & XAVIER CHARD à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 17 novembre 1971
CLAUDE DUFOUR
GREFFE-ADJOINT

Mes ROBERT & ASS.,
315 Ste-Catherine ouest
suite 114
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
ET DE LOGEMENT
NO: 85-01384-71

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUE ET DE LOGEMENT, demanderesse

contre
BAIRD LERNER SHEILA, défenderesse

et
BONAVISTA CONSTRUCTION CO. LTD., demandeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse DAME BAIRD LERNER SHEILA, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 10 jours de la dernière publication.
Une copie de la déclaration du bref d'assignation a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 17 novembre 1971
(S) Martin D'Amour
Greffier-Adjoint
Me Pierre Thomas
255 St-Jacques,
suite 100
Montréal, Qué.
Procureur de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
NO: 12-01097-71

AVIS est donné par le sous-juré qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur René Meunier et son épouse, Dame Marie Paule Dorel, tous deux domiciliés au 3171 boulevard Gault, Est, Montréal, sera présentée à la Cour Supérieure pour le District de Montréal, à Montréal, le 29 décembre, 1971, le tout en conformité avec les articles 1366 et suivants du Code Civil de la Province de Québec.

Me Pierre Hamel, notaire
5567 avenue Verdun,
Cité de Verdun, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
NO: 12-01097-71

BERLET FRUIT INC., corps politique, d'incorporé selon la loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 775 boul. Crémade ouest, dans la cité et district de Montréal, demanderesse

contre
WESTERN PACIFIC RAILROAD COMPANY, corps politique, d'incorporé selon la loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 528 rue Mission dans la cité de San Francisco, Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis d'Amérique, défenderesse

IL EST ENJOINT à WESTERN PACIFIC RAILROAD COMPANY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 17 novembre 1971
CLAUDE DUFOUR
GREFFE-ADJOINT

Mes MENDELSON, SELOCK, GROSS & PINSKY
630 boul. Dorchester ouest
suite 2800
Montréal 191
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
NO: 85-01384-71

LES COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE DE CHAMBLY, DANS LE COMTE DE VERCHERES, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au no. 1425 rue Bourgeois à Chambly, comté de Vercheres, district de Montréal, demandeurs

contre
SUSSWOOL REALTY INC., corporation légalement constituée, autrui, ayant une place d'affaires au no. 1520 McGee, à Montréal dit district, et maintenant de lieux inconnus, défenderesse

IL EST ENJOINT à SUSSWOOL REALTY INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 15 novembre 1971
Claude Dufour
Greffier-Adjoint
Me BELIVEAU & BELIVEAU
50 place Crémade,
suite 1100
Montréal 251,
Avocats de la demanderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse DAME BAIRD LERNER SHEILA, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 10 jours de la dernière publication.
Une copie de la déclaration du bref d'assignation a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 17 novembre 1971
(S) Martin D'Amour
Greffier-Adjoint
Me Pierre Thomas
255 St-Jacques,
suite 100
Montréal, Qué.
Procureur de la demanderesse.

"COMET PETROLEUM INC."
AVIS est donné qu'en vertu des dispositions de la loi des compagnies M. SWIFT & SONS, LTD. s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, P.Q., le 16ème jour de novembre 1971.
(S) J. E. Sale
le secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Division des divorces
NO: 12-01097-71

THÉRESE RIXOU, ménagère, domiciliée et résident au 7486 rue Delaroché, dans la cité et district de Montréal, requérante

contre
JACQUES LEMAY, autrui résident à Montréal, et maintenant de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe des divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention de tout ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous, par défaut, au jugement de divorce.
MONTREAL, le 15 novembre 1971.
Guy Vincent,
régistré adjoint

Mes Lacroix, Viau, Bélanger et Associés,
2010, Tour de la Bourse,
Place Victoria,
Montréal, P. Q.

CANADA
MINISTRE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES
Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Hubert, Québec. LA CONSTRUCTION D'UNE BATISSE DE METRO ET TRAVAUX CONNEXES A L'AEROPORT DE ST-HUBERT, ST-HUBERT, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (H3K-3S2), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 3 décembre 1971.

Les plans, devis et documents qui y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 615 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau
Directeur régional du Québec,
Administration canadienne
des Transports aériens.

Les Blues soutirent une égalité de 2-2 au Canadien...

Jim McLeod sort de l'anonymat

par ANDRÉ TARDIF

Que dire d'un match comme celui d'hier soir au Forum sinon que les deux clubs furent chanceux de s'en tirer avec un match nul de 2-2 mais pour des raisons différentes. Les joueurs du Canadien, à quelques exceptions près, jouèrent avec un manque de cohésion qu'on ne leur connaît pas depuis un certain temps, du moins depuis le début des éliminatoires printaniers. Il fallut que le grand Marc Tardif y ailé d'un effort du tonnerre une minute et demie avant la fin pour que les Montréalais obtiennent un point au classement, point qui leur permet de rejoindre les Rangers de New York au sommet de la section Est, des Rangers inactifs hier soir mais qui ont maintenant une partie en main.

Chanceux, les Blues de Saint-Louis le furent pour avoir résisté à une furieuse attaque de l'adversaire dans les dernières minutes de la rencontre, attaque d'autant plus dangereuse qu'elle provenait en somme d'une équipe fraîche et dispose qui avait pris les choses plutôt aisément jusque là, d'ailleurs, ne s'outire pas qu'une égalité au Canadien en l'enceinte même du Forum, encore moins une victoire, surtout lorsque l'on occupe l'avant-dernière place d'une section Ouest quand même inférieure à l'autre.

Il fallut une performance plutôt remarquable d'un gardien quasi anonyme pour permettre à l'équipe du jeune pilote Bill Echerfary de s'en tirer avec un match nul. Malgré ses 34 ans, Jim McLeod est à peu près inconnu des amateurs montréalais, sinon qu'il est le frère de Jack, autrefois avec les Black Hawks de Chicago.

McLeod n'en était qu'à sa 1ère partie devant le filet des Blues cette saison. Lui qui oeuvrait pour les Buckaroos de Portland, de la ligue de l'Ouest la saison dernière. Il donna le ton à la rencontre, et du même coup un avertissement aux joueurs du Bleu-Blanc-Rouge, dès la 10ème seconde de jeu quand il exécuta sans broncher un superbe arrêt face au tir à bout portant de Claude Larose.

Tardif, le buteur par excellence dans la ligue Nationale

SOMMAIRE

1ère période	
1 - St-Louis: Unger (7)	8.45
Pun: B. Plager, 6.27; Laperrière, 16.22	
2ème période	
2 - Canadien: Larose (8)	4.37
sans aide	
3 - St-Louis: Sabourin (4)	10.35
St-Marcille	
Pun: Unger 11.48; B. Plager (min et m.c.) 17.01	
3ème période	
4 - Canadien: Tardif (14)	18.36
Lafleur, Richard	
Pun: Thompson et Roberto (majures) 8.21	
St-Marcille (maj) 8.21	
Lancers par:	
St-Louis: 9 6 11-26	
Canadien: 7 15 14-36	
Gardiens: St-Louis, Jim McLeod; Canadien, Dryden	
A - 16.209	

présentement et 2ème, grâce à son 14ème filet hier soir derrière son coéquipier Frank Mahovlich aussi goûté à la médecine de McLeod en début de 2ème engagement, quand il se présenta seul devant le petit gardien de 5 pieds et 8 pouces pour s'apercevoir tout simplement que ce dernier avait prévu la manœuvre et refusé de mordre à l'hameçon.

Le "Grand M" fut une autre victime de McLeod, surtout au cours de deux avantages numériques du Canadien toujours en 2ème période. Il en fut de même de Guy Lapointe sur quelques bons tirs.

Les visiteurs, qui s'étaient fait rosser 5-1 au Forum même il y a deux semaines à peine lors de leur première confrontation cette saison avec les

détenteurs de la coupe Stanley, semblaient déterminés à éviter coûte que coûte un échec semblable. D'ailleurs, la direction a sonné l'éveil cette semaine en disposant de trois porte-couleurs réguliers afin d'obtenir, des Rangers, l'aillier Jack Egels et le défenseur André Dupont. Tous deux jouèrent bien leur rôle hier dans une stratégie qui consistait à embouteiller (endormir, diront d'autres) les rapides patineurs du Canadien à l'aide d'un jeu avant ou défensif.

Le centre-vedette qui est Gary Unger et le travailleur infatigable qui est Gary Sabourin (un autre centre), s'en chargèrent, le premier sur une magnifique passe du vétéran Carl Brook, le second sur une non moins belle passe de François Saint-Marcille. D'ailleurs, si McLeod fut brillant, Brewer ne le fut pas moins, lui qui constituait une certaine déception à Saint-Louis depuis le début de la campagne parce qu'on avait beaucoup misé (trop, peut-être) sur sa science pour redorer le blason des Blues, quelque peu terni par une saison 1970-71 plutôt ordinaire.

Brewer fut fantastique, surtout en 3ème période, quand le Canadien commença à ouvrir la machine et retrouver ses ailes. Plus d'un ailier filant vers la gauche se demanda encore qui a bien pu lui soutirer la rondelle au passage. Brewer n'y put rien sur le but de Tardif, qui, de la droite, déjoua deux adversaires telle une toupie qu'on vient de monter, pour finalement se présenter seul devant McLeod et ne lui donner aucune chance avec un dur tir de près.

Il n'était pas sur la glace non plus quand Larose y alla de son 8ème but de l'année, au début de la période médiane. Prenant le retour d'un lancer de Tardif, Larose lança à bout portant et McLeod n'y vit que du feu.

Durant se temps, Dryden jouait aussi de façon quasi impeccable. Il eut toutefois la chance de son côté quand la recrue Michel Parizeau rata totalement la cage béante, peu après le but de Larose sur une passe parfaite de Terry Crisp qui aurait pu tout aussi bien lancer, et peut-être compter lui-même.



JIM McLEOD, la première étoile du match, a été le meilleur sur les Lemaire, Cournoyer et Frank Mahovlich en première période. Mais le but de Tardif en dernière minute devait le priver de la victoire pour son équipe. (Photo Le Devoir, Donati)

Belgrade est choisie

Au grand désappointement de la délégation canadienne, la Fédération internationale de natation a confié hier à la Yougoslavie le soin d'organiser les prochains championnats du monde de natation et de sports nautiques qui seront présentés en 1973.

Le vote tenu au sein du comité directeur de la fédération a accordé sept voix à Belgrade contre cinq pour Vancouver.

Le président de la fédération, le Mexicain Javier Ostos, a refusé de commenter le résultat du vote mais le chef de la délégation canadienne, le docteur P. Hauch, a déclaré que la Yougoslavie avait offert de remettre 33% des recettes produites par les droits de télédiffusion, de radiodiffusion et de tournage de ces championnats, tandis que la Canada n'avait offert que 10%, avec une garantie de \$5,000.

À la suite de cette décision, le calendrier international de la fédération est le suivant: 1972: Jeux Olympiques de Munich; 1973: championnats du monde à Belgrade; 1974: Jeux du Commonwealth à Christchurch; Jeux Asiatiques; championnats d'Europe; championnats d'Amérique du Sud; 1976: Jeux Olympiques de Montréal.

Après la désignation de la Yougoslavie comme pays organisateur des premiers championnats du monde de natation, le représentant de ce pays, M. A. Lambasa, a indiqué qu'il était très heureux que son pays organise ces championnats. "Nous ferons tous nos efforts afin que cette manifestation sportive connaisse un plein succès," Le délégué yougoslave a déclaré.

Les Whips en Virginie

LYNCHBURG, Virginie (PA) — John McHale, président des Expos de Montréal de la ligue Nationale de baseball, et Wallace McKenna, président de la ligue de la Caroline, en sont venus à une entente hier quant au transfert des Whips de Winnipeg, la filiale des Expos dans la ligue Internationale, pour la région de Tidewater en 1972.

L'équipe demeurera dans la ligue Internationale mais elle présentera ses parties dans la région Newport News-Hampton. Le nouveau club remplacera les Pilots de la Péninsule de la catégorie A. Les Pilots sont un club-école des Phillies de Philadelphie.

McKenna a révélé que les Phillies ne s'opposaient pas au changement, ce qu'on ne peut dire de la ligue de la Caroline et de ses dirigeants qui veulent avoir une équipe dans cette région. Il a ajouté que ce problème ainsi que d'autres détails seraient étudiés lors de la prochaine réunion de la ligue le 28 novembre, à Scottsdale, Arizona.

Si l'entente entre les Expos et McKenna est maintenue, il y aura trois équipes de la ligue Internationale en Virginie. La ligue a déjà des concessions à Richmond et à Norfolk.

Ailleurs dans la Nationale

Vancouver 0, Boston 5

1ère période	
Pun: Corrigan 9.22; Taylor 16.27; McKenna 16.27; Sanderson 19.16	
2ème période	
1 - Boston: McKenna (2)	9.15
Satfield, Exposito	
Pun: Wilkins 8.59; Sanderson 12.37; McKenna 15.44; Taylor 15.44	
3ème période	
2 - Boston: Orr (8)	0.15
Stanfield	
3 - Boston: Orr (9)	8.35
Hodge, Cashman	
4 - Boston: Exposito (14)	15.07
Orr, Cashman	
5 - Boston: Stanfield (3)	17.06
McKenzie, D. Smith	
Pun: Leach et Wilson 5.50	
Lancers par:	
Vancouver: 6 8 8 - 22	
Boston: 8 9 19 - 35	
Gardiens: Vancouver, Wilson; Boston, Johnston	
A - 14.995	

Californie 7, Buffalo 5

1ère période	
Pun: Redmond 15.33; Schmyr 17.07; Watson 19.39	
2ème période	
2 - Californie: Joe Johnston (4)	2.19
Carlton, Schmyr	
3 - Buffalo: Martin (12)	2.56
Barrie	
4 - Buffalo: Evans (11)	7.02
Robitaille, Martin	
5 - Californie: Sheehan (12)	11.17
Gilbertson	
6 - Californie: Pinder (8)	13.44
Vadnas, Schmyr	
7 - Buffalo: Perreault (8)	16.30
Goyette, Robitaille	
Pun: Schmyr 6.20; Robitaille 7.29; (Enteau (maj) Anderson, Evans (m.c.) 12.16; Watson 13.38	
3ème période	
8 - Buffalo: O Shea (4)	0.32
Perreault, Martin	
9 - Californie: Boldre (1)	4.38
Pinder, Hicke	
10 - Buffalo: Watson (1)	9.51
Lechman, Schmyr	

Los A. O, Philadelphie 2

1ère période	
Aucun but	
2ème période	
1 - Philadelphie: Nolet (12)	3.39
Kelly, Clark	
2 - Philadelphie: Pinder (8)	13.44
Vadnas, Schmyr	
3 - Los Angeles: Boldre (1)	16.30
Perreault, Martin	
4 - Philadelphie: Boldre (1)	16.30
Pinder, Hicke	
5 - Philadelphie: Boldre (1)	16.30
Pinder, Hicke	
6 - Philadelphie: Boldre (1)	16.30
Pinder, Hicke	
7 - Philadelphie: Boldre (1)	16.30
Pinder, Hicke	
8 - Philadelphie: Boldre (1)	16.30
Pinder, Hicke	
9 - Philadelphie: Boldre (1)	16.30
Pinder, Hicke	
10 - Philadelphie: Boldre (1)	16.30
Pinder, Hicke	

Durocher rengagé

CHICAGO (PA) — Les Cubs de Chicago ont réengagé le controversé Léo Durocher comme gérant pour la prochaine saison de baseball, ce qui met fin aux rumeurs que le vétéran de 65 ans, serait congédié. La direction des Cubs a révélé que Durocher a rencontré le propriétaire Phil Wrigley et le directeur-gérant John Holland mais Léo ne sera disponible que ce matin pour répondre aux questions des journalistes lors d'une conférence de presse.

L'équipe a annoncé que Peter Reiser a aussi été réengagé comme instructeur au troisième-but et que le vétéran Ernie Banks agit au même titre au premier-but. Q. V. Lowe, 26 ans, a été promu du meneur pour devenir l'instructeur de l'enclos de pratique et le lanceur de pratique de l'équipe.

Les dernières rumeurs à Chicago avaient déjà annoncé l'engagement de Whitey Lockman comme instructeur des Cubs pour 1972 à la place de Durocher. Ce dernier a conservé une fiche de 430-379 en six ans comme gérant des Cubs.

Les choix de "M. Lee" à B.B.

En 210 courses, notre sélectionneur a désigné 53 gagnants, soit une moyenne de 25,2%...et voici ses choix pour ce soir:

1ère course: 1-Clever Julie (6); 2-Trader Dillon (9); 3-Armbrø Jazz (2).
2ème: 1-Special Mixture (9); 2-Adios Dillar (1); 3-War Cry (5).
Paris doubles suggérés: 6-9, 6-1 et 6-5.
3ème: 1-Great Dreamer (6); 2-Don's Bow (8); 3-Betides Dream (1).
4ème: 1-Mickey Joe Abe (4); 2-Saucy Swinger (1); 3-Royal Bachelor (9).
Quinielas suggérées: roulette 4-1-3.
5ème: 1-Billy Bayama (5); 2-Chancey Joey (3); 3-Mighty Leo (6).
6ème: 1-Blaze Bunny (1); 2-Direct M. Adios (5); 3-Wil Diamond (3).
Quinielas suggérées: roulette 1-5-3.
7ème: 1-Patty Mist (1); 2-Carroll's Pride (2); 3-Walkers Knight (3).
8ème: 1-Victory Dawn (4); 2-Mr. Steps (5); 3-Lone Shark (3).
Quinielas suggérées: roulette 4-5-3.
9ème: 1-Bravo Angus (5); 2-Mr. Galaphone (7); 3-Supreme Yankee (4).
10ème: 1-Norman Drummond (9); 2-Two Mountains Call (5); 3-Bethel Champ (2).
Exactas suggérées: 9-5 et 9-2.

Enjeu: \$200 En banque: \$55.90
Ce soir, "Monsieur Lee" mise la somme de \$10 de la façon suivante:

à la 3ème, au mutuel, \$0-0-2 sur le no 6;
à la 4ème, \$2 sur les quiniela 4-1-3;
à la 6ème, \$2 sur la quiniela 4-5-3;
à la 10ème, \$2 sur chacune des exactas 9-5 et 9-2.

LEDUC AVEC LES BRUINS

BOSTON (PA) — Les Bruins de Boston ont acquis hier soir le jeune joueur de centre Richard Leduc des Seals de la Californie. Leduc, 20 ans et qui évoluait avec Trois-Rivières dans la ligue junior du Québec l'an dernier, a débuté la saison avec Cleveland, de la ligue Américaine. Il portera maintenant les couleurs des Braves de Boston, de la LA également.

Wadkins joue 64

WILMINGTON, Caroline du Nord (PA) — Lanny Wadkins, une jeune recrue de 21 ans, a joué hier, une brillante ronde de 64, sept coups sous la normale, pour égaliser le compte de Herb Hooper à l'issue de la 1ère ronde du tournoi Azalea d'une bourse de \$35,000.

Wadkins, ancien champion amateur des Etats-Unis, détient, en compagnie de Hooper, une avance d'un coup sur Buck Adams.

Les Canadiens Wilf Home-niuk et George Knudson ont très bien joué en présentant des cartes de 69, deux sous la normale.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est	
New York	17 12 4 4 77 38 28
Canadien	18 12 2 4 79 40 28
Boston	17 11 5 1 67 33 23
Toronto	18 5 6 7 47 55 17
Buffalo	19 4 10 5 54 73 13
Vancouver	21 5 13 3 48 72 13
Detroit	18 5 10 3 49 67 13

Est

Chicago	18 14 4 0 56 28 28
Minnesota	18 12 4 2 56 32 26
Pittsburgh	20 8 10 2 54 55 18
Philadelphia	17 7 8 2 41 55 16
Californie	19 6 10 3 65 81 15
St-Louis	17 4 10 3 43 53 11
Los Angeles	19 3 15 1 39 84 7

Est

Toronto 5, Los Angeles 1	
Chicago 3, Vancouver 0	
St-Louis 2, Canadien 2	
Vancouver 0, Boston 5	
Californie 7, Buffalo 5	
Los Angeles 0, Philadelphie 2	
Pittsburgh 3, Minnesota 4	

LIGUE JR DU QUEBEC

Est	
Cornwall	19 13 5 1 106 71 27
Drummondville	18 13 4 1 92 67 27
Quebec	17 11 5 1 82 52 23
Sorel	17 11 6 0 69 60 22
Shawinigan	20 10 9 1 82 66 21
Sherrbrooke	17 8 12 1 72 79 17
Trois-Rivières	19 8 11 0 77 80 16
Verdun	18 5 12 1 72 100 11
St-Jérôme	16 4 12 0 76 102 8
Laval	17 3 14 0 66 102 6

LIGUE JR DE L'ONTARIO

Est	
Oshawa	16 12 2 2 91 54 26
Ottawa	16 11 5 0 84 50 22
Richmond	15 9 2 4 85 56 22
Niagara Falls	17 9 5 3 76 69 21
Peterborough	19 9 7 3 75 76 21
Toronto	16 10 6 0 71 65 20
London	18 7 9 2 77 84 16
St-Catherine	17 4 13 0 57 87 8
Hamilton	16 2 14 2 57 93 6
Montréal	14 1 11 2 49 85 4

LIGUE AMERICAINE

Est	
Boston	15 12 1 2 10 29 26
Sprindfield	15 8 3 4 57 42 20
Nouvelle-Ecosse	17 8 6 3 58 48 19
Rochester	18 6 8 2 56 70 15
Providence	18 4 9 5 59 69 13

Est

Hershey	16 10 2 3 63 45 23
Cincinnati	17 7 4 6 60 59 20
Cleveland	17 5 7 5 56 59 15
Baltimore	18 4 10 4 46 64 12
Richmond	14 4 8 2 39 38 10
Tidewater	18 3 12 3 41 69 9

Est

Rochester 1, Nouvelle-Ecosse 8	
--------------------------------	--



Je suis meilleur au tennis...

Cet hiver, faites de l'exercice en douce, et jouez au tennis... à l'île des Soeurs. Nous mettons à votre disposition des courts à surface coussinée, éclairés de lumières diffuses. Vous avez de plus accès à un sauna, à un bain tourbillon et à des cases de rangement. Enfin, nous vous offrons les services d'un instructeur. Cet hiver, gardez-vous en forme... à l'île des Soeurs! Appelez à 769-5163

Club de tennis de l'île des Soeurs

Canadiens vendus? Non!

A la Chambre des Communes, hier, le député NPD de Surrey-White Rock, Barry Mather, a dit qu'il y avait des rumeurs à l'effet que le club de hockey Canadien de Montréal serait vendu à des financiers américains.

Herb Gray, ministre du Revenu qui fait rapport auprès du cabinet fédéral sur la question des propriétés étrangères au pays, a dit qu'il ferait enquête.

Hier, dans le nouveau quotidien montréalais Daily Express, on écrivait que le club serait vendu non pas à des Américains mais à un groupe local.

David Molson, président du Canadien, a déclaré: "Ma réponse aux déclarations faites aux Communies est la même qu'à la suite du reportage publié ce matin, soit qu'on a fait preuve de journalisme complètement irresponsable."

"Nous n'avons pas eu d'offre pour vendre le club et nous ne sommes pas en pourparlers pour le faire", a-t-il ajouté.

La nouvelle à l'effet qu'une vente de la compagnie Canadian Arena, propriétaire des Canadiens et du Forum, serait imminente "contient un certain nombre d'affirmations dilatoires" a encore dit Molson. Il a terminé sa déclaration de cette façon: "Toute la question est entre les mains de notre avocat".

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables agréés
F. Bastien, C.A.
R. Barrière, C.A.
G. Barrière, C.A.
J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Desautels, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co.
(Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE

Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Tremblay, C.A.
Claude Richard, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUEBEC
Édifice Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est. Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUEBEC
150 ouest, 73ème Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON

Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques
Montréal
845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS

Les policiers à l'assaut des éditions clandestines

par Robert Guy Scully

Dans la journée d'hier et dans la nuit de mercredi, les enquêteurs de la section des fraudes commerciales à la police de Montréal ont saisi des centaines de copies d'une édition pirate de la "Femme eunuque" de Germaine Greer. Une édition pirate du "Portrait du colonisé", également en préparation, a été interrompue. Enfin, il n'est pas impossible, selon les policiers, que l'on retrouve par la même occasion des traces de cette autre célèbre édition clandestine montréalaise, celle du best-seller "Love Story".

Les saisies ont été réalisées à l'imprimerie Mansour, à Saint-Lambert, et dans un immeuble voisin. Elles suivaient de près ce que le lieutenant Talbot nomme un "heureux hasard": la découverte au cours de la nuit d'un taxi garé rue Saint-Thomé à Montréal, et chargé de 500 exemplaires de la "Femme eunuque". Ce coup devait mener à l'excursion fructueuse sur la Rivière.

Plus tôt dans la journée, le directeur commercial des Éditions du Jour, M. Ernest Maassen, avait averti la police, puis avait distribué aux libraires une description de la fausse édition. Le Jour avait lancé ce livre en co-édition avec Robert Lafont de Paris. C'est en France que le volume s'imprime, et la maison québécoise a épuisé ses stocks en quelques jours. Des pirates se sont alors mis à l'œuvre et ont offert leurs exemplaires aux libraires. La plupart auraient refusé, d'autres ont averti M. Jacques Hébert, mais certains petits dépositaires ont pu "se laisser prendre".

Le problème ressemble tort à celui des fausses coupures de banque: il faut savoir repérer les détails,

la qualité du papier, de la reliure, le ton des couleurs et la couverture plastifiée. Mais c'est seulement lorsque M. Hébert vous présente les deux produits côte à côte que l'on peut faire ces petites différences essentielles. Néanmoins, le libraire qui achète ces livres doit être de connivence avec le pirate, puisque celui-ci ne distribue pas via les Messageries du Jour. On s'entend à mi-mot: "Vous avez de la misère à vous procurer des Germaine Greer, nous on en a eus", etc. Le client est finalement le seul dupe.

Notons aussi que les faussaires n'osaient pas reproduire un livre intégralement québécois: le Greer est une co-édition fabriquée en France, le "Portrait du colonisé" vient de chez J.J. Pauvert à Paris, le "Love Story" des États-Unis. L'éditeur s'en aperçoit donc un peu tard. Pendant ce temps, on a photocopié le texte et la maquette, imprimé à l'offset et vendu un stock clandestin. Ainsi, le Jour, qui connaît bien le marché montréalais du livre, a décelé cette fraude dans les vingt-quatre heures.

A l'imprimerie Mansour, les policiers ont également effectué une saisie de matériel pornographique, rapportée dans Le Devoir d'hier. On a pu croire que la plainte de l'éditeur a mené à cette seconde découverte, ou encore l'inverse. En réalité, selon le lieutenant Talbot, les deux enquêtes se sont poursuivies de façon indépendante jusqu'au dernier moment. Les policiers ont emporté tous les livres de comptabilité, et les matrices de certains "collants" ou documents reliés à la CSN. En effet, l'imprimeur en question était fort connu dans les milieux syndicaux, et il effectuait des travaux, soit pour



Le sergent-détective Julien Lambert, de la Sûreté de Saint-Lambert, tient en mains un exemplaire de l'édition clandestine de "La femme eunuque".

la centrale, soit pour des organismes politisés. Il avait imprimé récemment une plaquette intitulée "Cuba en bandes dessinées".

Le fisc se lance à la poursuite de 3,000 organismes de charité

OTTAWA (PC) — Le ministère du revenu a entrepris un assaut contre 3.000 organismes de charité — Églises ou groupes religieux — qui n'ont pas présenté aucun rapport des reçus officiels remis aux donateurs pour fins d'impôt, déclarait hier un informateur.

Le ministère a inscrit officiellement 36.300 organismes charitables, ce qui leur permet de remettre des reçus pour des dons déductibles de l'impôt. L'une des conditions à cette inscription oblige l'organisme à présenter un rapport annuel aux percepteurs.

Le ministère du revenu a eu de sérieuses difficultés à obtenir les renseignements nécessaires. Jusqu'à présent, cette année, seulement 22.510 organismes ont présenté des rapports pour 1972, et le nombre de rapports n'a cessé de diminuer d'année en année.

Le statut d'organisme charitable peut être révoqué faute de documents suffisants, et le ministère a commencé à envoyer des avis de révocation, dont la plupart entrent en vigueur le 21 décembre prochain. Les reçus obtenus des groupements dont le statut a été révoqué ne seront pas déductibles de rapports d'impôt de 1972.

Selon un informateur, 1.100 avis de ré-

vocation ont déjà été postés et 500 autres seront envoyés d'ici peu.

Ces avis touchent des organismes autres que les Églises, mais on s'attend que 1.100 avis de révocation seront expédiés à des paroisses, avec une date d'application qui sera peut-être ultérieure au 31 décembre.

En janvier dernier, le ministère a envoyé des rappels à 1.200 organismes qui n'avaient pas envoyé leur rapport de 1969 pendant l'année de 1970. Cet automne, les sièges sociaux des grandes organisations religieuses ont été avisés des noms des institutions qui n'avaient

pas envoyé leur rapport.

Bien que 1.600 avis de révocation doivent entrer en vigueur le 31 décembre et 1.200 autres à une date indéterminée, le ministère a annoncé qu'il leverait l'avis de révocation pour les organismes qui expédieraient d'ici la fin du mois leur rapport pour 1970.

Les contribuables qui veulent savoir si un organisme spécifique est toujours inscrit peuvent s'en informer auprès des 20 bureaux régionaux du ministère du revenu. Les listes des bureaux régionaux sont mises à jour à tous les trois mois.

le monde du travail

A QUEBEC TELEPHONE

RIMOUSKI (PC) — La compagnie Québec Téléphone et le syndicat représentant ses 400 téléphonistes, l'Union internationale des employés de l'électricité signent, au cours des prochains jours, une nouvelle convention collective de travail.

C'est ce qu'a confirmé, hier, un porte-parole de la compagnie précisant que les téléphonistes venaient de se prononcer majoritairement en faveur de l'acceptation de la proposition patronale concernant la nouvelle échelle de salaire, seul point encore en litige.

Le nouveau contrat de travail, d'une durée de deux ans, soit du 11 mai 1971 au 11 mai 1973, prévoit une augmentation de salaire de neuf % durant la première année, et une autre de dix % pour la deuxième année.

Le salaire de base des téléphonistes est ainsi porté de \$2,12 l'heure à \$2,21, et il atteindra \$2,44 l'heure à compter de mai 1972.

De plus, les téléphonistes recouvrent un montant forfaitaire représentant l'augmentation de neuf % pour la période du 11 mai au 22 août dernier, date à laquelle la compagnie a commencé à verser la hausse de salaire que les téléphonistes viennent de ratifier.

Par ailleurs, les négociations se poursuivent entre la compagnie Québec Téléphone et ses 372 employés de bureau également représentés par l'Union internationale des employés de l'électricité. Un conciliateur du ministère du travail, M. Roger Leclerc, doit rencontrer les deux parties le 26 novembre prochain.

Rencontre d'enseignants

QUEBEC (Le Devoir) — Les représentants des syndicats de professeurs affiliés à la CEQ et aux fédérations protestante et catholique du secteur anglophone se concertent aujourd'hui à Québec pour décider d'une orientation commune quant aux clauses monétaires de leurs conventions collectives. Les négociations entre la CEQ et les représentants des CEGEP, interrompues pendant un mois à la demande de la partie syndicale, ont repris cette semaine à Montréal. L'équipe patronale de négociation indique que les parties se sont entendues sur le principe d'une norme professeur-étudiants. Le coordonnateur syndical de la négociation, M. Robert Gaulin, révèle pour sa part qu'après trois mois de rencontres, aucun point majeur n'est encore réglé.

Partenaires associés

Partenaires associés inc., coopérative de placement pour les plus de 45 ans, révèle dans un communiqué qu'elle a trouvé un emploi à beaucoup de ses membres de sorte que ses listes actuelles ne suffisent plus à la demande de l'industrie et du commerce. Le président de la coopérative, M. Georges Gauthier, indique que les employeurs sont satisfaits de la compétence et de l'expérience des plus de 45 ans et recherchent leurs services. La coopérative invite donc tous ceux, hommes et femmes, qui ont plus de 45 ans et désirent travailler, à s'inscrire chez elle quel que soit leur secteur d'activité: profession, métier, main-d'œuvre générale.

Robert Nixon serait remplacé

TORONTO (CP) — Le leader du parti libéral ontarien, M. Robert Nixon, sera remplacé à la tête de son parti avant les prochaines élections provinciales.

C'est la prédiction qu'a faite hier, à Toronto, l'ex-secrétaire de presse de M. Nixon, M. William Gilmour, qui vient d'accepter un poste à une station de radio de Vancouver.

Selon M. Gilmour, M. Nixon ne voudra pas conserver son poste de leader jusqu'aux prochaines élections. Interrogé à ce sujet, M. Nixon a déclaré qu'il n'avait pas encore pris de décision, mais il a déjà laissé entendre qu'il pourrait chercher à se faire réélire au leadership libéral à la prochaine convention, qui pourrait avoir lieu au printemps.

En plus de perdre les services de son secrétaire de presse, M. Nixon perd ceux de son directeur de campagne et d'adjoint exécutif, M. John Morrill.

L'adjoint exécutif de M. Stephen Lewis, leader du Nouveau parti démocratique ontarien, a décidé aussi d'abandonner son poste. C'est M. Caplan, lequel avait organisé la campagne de leadership de M. Lewis qui l'a vu succéder à M. Donald MacDonald.

Postes comblés à Laval

Le nouveau conseil de l'université Laval a procédé à la nomination de membres à diverses commissions universitaires afin de combler les postes vacants.

Outre la nomination de M. Marc-Adèle Tremblay, comme directeur de l'école des gradués, il faut signaler la nomination des quatre membres qui restaient à nommer sur le conseil exécutif de l'université: M. Louis-Philippe Blanchard, du département de génie chimique de la faculté des sciences; M. Marcel Daneau, du département d'économie de la faculté des sciences sociales; M. Louis-Edmond Hamelin, directeur du centre d'études nordiques; M. Robert Sabourin, du département de géologie de la faculté des sciences.

Trois libéraux réclament un dépouillement judiciaire

SAINT-JEAN, T.-N. (CP) — Trois candidats libéraux défaits par les conservateurs aux élections provinciales de Terre-Neuve du 28 octobre viennent de demander à la Cour suprême terre-neuvienne de procéder à un dépouillement judiciaire des voix exprimées.

Ces trois candidats viennent s'ajouter aux deux autres libéraux qui ont demandé un dépouillement judiciaire des votes

28 octobre.

Il s'agit de M. Walter Hodder, battu dans Burgeo-Lapointe par 83 voix; du ministre de l'économie, M. John Nolan, battu dans Ferryland par 105 voix et du président de la Chambre, défait dans Carbonear par 73 voix.

Les deux premiers libéraux défaits à porter leur déconfiture devant la Cour suprême sont M. William P. Saun-

ders, battu dans Bay de Verde par 21 voix et Trevor Bennet, défait dans St. Barbe-sud par huit voix seulement.

Les conservateurs de M. Frank Moores avaient remporté 21 sièges lors de ces élections, contre 20 pour les libéraux. Un siège était allé à M. Tom Burgess, qui représentait le New Labrador Party.

Carrières et Professions

Faites carrière dans la Fonction publique du Québec

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

Traitement initial de \$14,750 à \$18,250 pour les postes d'adjoint aux cadres et de \$7,000 à \$16,000 pour les postes de professionnel, selon la compétence. Postes à Québec.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

CONCOURS NO : AD-1489

DIRECTION DE LA GESTION - SERVICE DES SYSTÈMES ET MÉTHODES

Ce service a la responsabilité de fournir au chef des unités administratives du ministère toute l'assistance requise dans les domaines de l'organisation du travail, de l'analyse des tâches, des systèmes, des méthodes, des procédures et de la gestion des documents et des formulaires.

Deux postes de niveau professionnel :

- Responsable de la division de l'organisation du travail et de l'analyse des tâches.
- Diriger l'élaboration et l'implantation d'études sur l'organisation du travail, le rendement des employés, l'implantation des bureaux, les systèmes et les procédures et diriger des études quantitatives de recherches opérationnelles (PERT, CPM, théorie des files d'attente, etc.).
- Responsable de la division de la gestion des documents et des formulaires.
- Diriger la conception, l'élaboration et la réalisation de systèmes d'information, de programmes et de gestion des documents; diriger les projets de création, d'analyse, de modification et de contrôle de formulaires; concevoir et implanter un mode de rétention et de mise à jour d'archives.

Deux postes d'adjoint aux cadres :

- Responsable de la division Système et analyse / Sécurité du revenu.
- Diriger et coordonner la conception, l'élaboration et la réalisation d'études de systèmes informatiques, de procédés administratifs et méthodes en vue d'implanter et de rendre opérationnels les nouveaux programmes ou les modifications aux programmes actuels en matière de sécurité du revenu.
- Responsable de la division Système et analyse/ Services communautaires.
- Fonctions de type analogue au poste qui précède mais dans le but premier d'assurer au ministère, pour fins de planification et de programmation, une information complète et ordonnée.

DIRECTION DE LA GESTION - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Ce Service a la responsabilité de fournir aux unités administratives du ministère les services de programmation et de traitement électronique des données.

Trois postes d'adjoint aux cadres :

- Responsable de la division de la banque des données.
- Créer une banque de données relatives aux affaires sociales et établir des normes de documentation pour permettre l'accès à la banque des données; conseiller les analystes de systèmes et méthodes relativement à l'élaboration des banques d'information du ministère.
- Responsable de l'équipe et des systèmes d'exploitation.
- Diriger et orienter le développement de systèmes d'exploitation propres à répondre aux besoins des usagers du ministère; développer des objectifs à court et à long terme quant à l'équipement et au software et orienter la formation du personnel en regard des développements technologiques.
- Responsable de la programmation et de la formation technique.
- Superviser et contrôler la programmation des données obtenues dans le cadre des projets d'information relatifs aux affaires sociales, entraîner et former techniquement le personnel de la direction.

Un poste de niveau professionnel :

- Responsable de l'exploitation.
- Diriger l'exécution des phases d'entrée, de traitement et de sortie de l'information et coordonner les activités opérationnelles entre le centre et les unités périphériques.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Pour les postes d'adjoint aux cadres : être titulaire d'un diplôme universitaire terminal et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux

fonctions du poste dont quelques-unes dans un poste de direction. Aptitude manifeste au travail d'organisation, de conception et de coordination. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

Pour les postes de niveau professionnel :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal et, de préférence, quelques années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

ÉCHÉANCE DE L'INSCRIPTION : 26 novembre 1971

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS DISPONIBLES

Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements additionnels sur l'un ou l'autre des postes en s'adressant à :

Monsieur Marcel Lachance
Ministère des Affaires sociales
1075, chemin Ste-Foy, Québec
Téléphone : 643-3290

Ces postes sont accessibles à tous les candidats qui satisfont aux conditions requises, y compris les fonctionnaires actuellement à l'emploi du Gouvernement du Québec.

PRÉPOSÉE À LA TRANSCRIPTION DES DÉBATS PARLEMENTAIRES

- Traitement initial de \$4,230 à \$6,323 selon la compétence. Assemblée nationale du Québec; postes à Québec.
- Transcrire à la machine à écrire les débats de l'Assemblée nationale et de ses commissions, enregistrés sur ruban magnétique. À l'occasion, prendre en sténographie les remarques ou les interpellations. Exécuter toute autre tâche connexe telle que la rédaction de correspondance.
- Avoir réussi une 11e année d'études dans une institution reconnue par le ministère de l'Éducation. Posséder au moins 3 années d'expérience dans le travail de secrétariat. Une connaissance de l'anglais et du français est requise.
- Note : les épreuves d'aptitudes auront lieu à Québec seulement.
- Concours T-5418. Échéance de l'inscription : 3 décembre 1971.

PHYSIOTHÉRAPEUTE ET ERGOTHÉRAPEUTE

— Traitement initial de \$5,918 à \$7,718 selon la compétence. Commission des Accidents du travail; postes à Montréal.

— En physiothérapie : Administrer aux malades les traitements prescrits par le physiatre ou le médecin, par des moyens hydrothérapiques, électrothérapiques, mécanothérapiques ou physiques.

- En ergothérapie : Surveiller les malades affectés à des travaux manuels prescrits par le physiatre ou le médecin à des fins thérapeutiques, en recourant aux théories, aux principes et aux techniques les plus adéquates.
- Être titulaire d'un diplôme d'études en physiothérapie ou en ergothérapie, dont l'obtention requiert un minimum de 14 années d'études. Une connaissance d'usage de la langue anglaise est souhaitable.
- Concours PM-3452. Échéance de l'inscription : 3 décembre 1971.
- Les inscriptions à ce concours doivent être transmises directement à la Commission de la fonction publique du Québec, 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354.

PRÉPOSÉE À LA TRANSCRIPTION DES DÉBATS JUDICIAIRES

- Traitement initial de \$4,230 à \$6,323 selon la compétence. Ministère de la Justice, postes à la Place de la Justice, à Montréal.
- Transcrire intégralement les débats judiciaires enregistrés sur ruban magnétique; assumer les fonctions de greffier-audientier.
- Avoir réussi une 11e année d'études dans une institution reconnue par le ministère de l'Éducation; posséder 3 années d'expérience dans le travail de secrétariat.
- Avoir une connaissance d'usage de la langue seconde et une très bonne connaissance de la langue maternelle.
- Concours PMA-5418. Échéance de l'inscription : 3 décembre 1971.
- Les inscriptions à ce concours doivent être transmises directement à la Commission de la fonction publique du Québec, 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DESIGNER D'INTÉRIEURS

LAURENT LAMY
Designer d'intérieurs
788, Wilier
Montréal 154
737-1955

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LEONARD MH. 38
324-2580

VIAU, MORISSET,
BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement
intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél. : 488-2561

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
Tél. : 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GODFREAU DOBUSH
STEWART BOURKE
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa - St-Jean, T.-N.

LA CROIX-ROUGE

TOUJOURS PRÊTE

À AIDER